



La
s'orga
le pi

« On a l'impression de devenir les poubelles de la CDA »

Un projet éolien mobilise les habitants de la Martinière et des hameaux limitrophes.

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

À l'heure où Dominique Bussereau veut mettre sur pied un observatoire de l'éolien pour contenir le développement des machines sur la Charente-Maritime, le président du Département a déjà certains habitants de St-Médard d'Aunis de son côté. Il faut dire qu'un projet de 5 mâts les inquiète fortement. Ils ont d'ailleurs créé une association "Non aux éoliennes sur la CDA de la Rochelle", pour se mobiliser contre ce projet mais aussi ceux qui sont en train de naître sur le territoire où 40 éoliennes pourraient s'implanter.

Depuis sa création il y a 3 mois, l'association compte 100 adhérents. Ils ont mis au point une pétition qu'ils sont en train de faire signer avec succès notamment dans les hameaux directement impactés à savoir La Martinière, Le Moulin Neuf et Les Touches.

Une consultation citoyenne

Une consultation citoyenne a été organisée à Montroy. Sur les 697 votants de la commune, 161 se sont déplacés pour le scrutin, soit 25 % de la population environ ; 129 personnes ont voté contre, soit un peu plus de 80 %. Résultat : le conseil municipal de Montroy a voté contre l'implantation d'éoliennes sur son territoire le 28 avril dernier. Les adhérents de l'association "Non aux éoliennes sur la CDA de La Rochelle", demandent aussi que soit organisée une consultation citoyenne pour les habitants de St-Médard d'Aunis concernant ce projet éolien ou tout autre qui pourrait naître dans la commune : « Nous sommes les premiers concernés », lancent-ils. Et pourquoi ne pas généraliser cette consultation sur toute la Charente-Maritime ?

Le projet est porté par l'entreprise Sameole rachetée par Engie en septembre dernier (source : Reuters). Les 5 machines sont annoncées par le promoteur à une hauteur de 130 à 145 m, son tract ne précisant pas leur puissance.

A 540 m des maisons

Les 5 éoliennes seront situées à 540 m des habitations, pour les plus proches. Or, si la loi autorise un minimum de 500 m, la communauté d'agglomération (CDA) de la Rochelle a élaboré et adopté en mars 2018 une charte dont l'article 14 stipule : « Aucune éolienne ne sera implantée à moins de 650 m de tout groupe d'habitations, sauf exceptions à justifier ». Ce qui fait dire aux adhérents de l'association que « la CDA est impuissante malgré l'élaboration de cette charte ». Ces hameaux feraient-ils partie d'une exception « justifiée » ? D'autant que la muni-

cipalité s'est prononcée contre un autre projet sur son territoire en mai dernier. Il concernait le Treuil Arnaudeau avançant, entre autres, que « la zone préconisée par la société Eolise (N.D.L.R., le promoteur) n'a pas été arrêtée comme étant prioritaire lors des débats sur l'élaboration de la charte éolienne par la CDA ». Les municipalités s'appuient donc bien sur cette charte pour prendre des décisions. Alors les adhérents ont « l'impression de devenir les poubelles de la CDA ».

Démantèlement des machines

C'est pour cela qu'ils prennent leur bâton de pèlerin pour expliquer ce qu'implique un projet éolien, outre ce que nous avons relaté maintes fois comme les nuisances sonores, visuelles, dépréciations immobilières... C'est aujourd'hui le démantèlement des machines qui fait débat. Depuis 2011, les éoliennes dépendent du régime des installations classées ICPE qui concerne tout site industriel. Il engage le propriétaire foncier à démonter les installations et à dépolluer son terrain en cas de faillite du locataire exploitant ou d'un éventuel successeur. Selon la Fédération environnement durable, une association du Massif Central a demandé un devis à des professionnels. Il se monte à 900 000 € pour une éolienne de 3 MW. Et c'est sans compter la partie béton sur laquelle la machine est implantée.

Carine Fernandez

 Cont:
Non.eolier
gmail.com

Vent debout contre les éoliennes

[A La Une Saint-Médard-D'aunis](#)

Publié le 14/02/2019 à 3h50 par **Jean-Paul Boué**.



On peut voir cette banderole devant la maison d'un des membres du collectif anti-éoliennes.
Photo J.-P. B.

Hameau de La Martinière, commune de Saint-Médard-d'Aunis, un collectif s'est créé en 2018 et les banderoles installées sur les façades sont explicites. Lundi dernier, rencontre avec des membres du collectif qui a rejoint l'association Non aux éoliennes sur la CdA (communauté d'agglomération) de La Rochelle (1). D'une même voix, ses membres expriment un non catégorique au projet de 40 éoliennes qui pourraient s'implanter sur le territoire. Leur plus proche combat concerne le projet des cinq éoliennes qui toucherait directement les hameaux de La Martinière, Les Touches et le Moulin-Neuf.

Les arguments avancés par chacun, étayés par divers documents (consultations, pétitions) mettent en avant les nuisances visuelles. « Une éolienne est visible à plus de 20 km, les flashes de nuit qui interviennent toutes les 5 secondes, les nuisances sonores évidentes... Les cinq éoliennes apparaîtront dans le paysage à seulement 543 m de l'habitation la plus proche (projet Sameole, NDLR), indique Bernard Poupart, membre de l'association. Or, à la lecture de l'article 14 de la charte éolienne de la CdA de mars 2018 (qui n'a pas de valeur juridique, NDLR), aucune éolienne ne sera implantée à moins de 650 mètres de tout groupe d'habitations. » Ils redoutent aussi les nuisances sanitaires, la dépréciation des biens immobiliers.

Risque de pollution

Les membres s'inquiètent de l'implantation d'éoliennes dans l'aire d'alimentation du captage de Fraise et Bois-Boulard (avec Varaize, ils fournissent environ 30 % de l'approvisionnement de la CdA en eau potable). Il pourrait y avoir un risque potentiel de pollution des nappes phréatiques du fait des travaux puis de l'exploitation des installations. « Avec les 600 litres d'huile nécessaires au fonctionnement d'une éolienne, une fuite de 10 litres suffit pour polluer une nappe phréatique, poursuit Bernard Poupart. C'est en contradiction avec une campagne lancée par la CdA fin 2018, concernant le contrôle des assainissements individuels sur Saint-Médard, nécessaire à la préservation du pompage d'eau potable (sur les Touches). Et le démantèlement des installations

(classées pour la protection de l'environnement ou ICPE) qui engage le propriétaire à démonter, dépolluer son terrain en cas de faillite des opérateurs ? »

La liste des revendications est longue et l'association Non aux éoliennes sur la CdA de La Rochelle, rejoint par le collectif des Cagouilles (2), adressent des courriers aux élus de la commune, au président de la CdA, Jean-François Fountaine, s'entretiennent avec les députés (seulement Olivier Falorni à ce jour). Ils ont recueilli plus de 500 signatures (sur le terrain ou en ligne). Ses membres souhaitent un débat où chacun pourra argumenter et formuler le souhait d'une consultation démocratique pour le programme des énergies renouvelable sur le territoire de l'agglomération, aujourd'hui les membres du collectif de Saint-Médard regrettent les décisions prises sans concertation, « de devenir la poubelle de la CdA ».

Il y a fort à parier que, demain soir, les débats seront animés, lors de la réunion de présentation sur la Transition énergétique de la CdA de La Rochelle (3).

(1) Sur Facebook « Non aux éoliennes de la CdA ». (2) Collectifcagouilles.e-monsite.com / Sur Facebook « Collectif des cagouilles ». (3) Consommation et production d'énergie sur le Territoire-Ambitions pour 2040. Réunion de présentation, ouverte aux habitants de l'Agglo, ce vendredi à 18 h 30 : salle polyvalente de Saint-Médard-d'Aunis, rue des Écoles.

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

Vent debout contre les éoliennes

Hameau de La Martinière, commune de Saint-Médard-d'Aunis, un collectif s'est créé en 2018 et les banderoles installées sur les façades sont explicites. Lundi dernier, rencontre avec des membres du collectif qui a rejoint l'association Non aux éoliennes sur la CdA (communauté d'agglomération) de La Rochelle (1). D'une même voix, ses membres expriment un non catégorique au projet de 40 éoliennes qui pourraient s'implanter sur le territoire. Leur plus proche combat concerne le projet des cinq éoliennes qui toucherait directement les hameaux de La Martinière, Les Touches et le Moulin-Neuf.

Les arguments avancés par chacun, étayés par divers documents (consultations, pétitions) mettent en avant les nuisances visuelles. « Une éolienne est visible à plus de 20 km, les flashes de nuit qui interviennent toutes les 5 secondes, les nuisances sonores évidentes... Les cinq éoliennes apparaîtront dans le paysage à seulement 543 m de l'habitation la plus proche (projet Sameole, NDLR), indique Bernard Poupert, membre de l'association. Or, à la lecture de l'article 14 de la charte éolienne de la CdA de mars 2018 (qui n'a pas de valeur juridique, NDLR), aucune éolienne ne sera implantée à moins de 650 mètres de tout groupe d'habitations. » Ils redoutent aussi les nuisances sanitaires, la dépréciation des biens immobiliers.

Risque de pollution

Les membres s'inquiètent de l'implantation d'éoliennes dans l'aire d'alimentation du captage de Fraise et Bois-Boulard (avec Varaize, ils fournissent environ 30 % de l'approvisionnement de la CdA en eau

potable). Il pourrait y avoir un risque potentiel de pollution des nappes phréatiques du fait des travaux puis de l'exploitation des installations. « Avec les 600 litres d'huile nécessaires au fonctionnement d'une éolienne, une fuite de 10 litres suffit pour polluer une nappe phréatique, poursuit Bernard Poupert. C'est en contradiction avec une campagne lancée par la CdA fin 2018, concernant le contrôle des assainissements individuels sur Saint-Médard, nécessaire à la préservation du pompage d'eau potable (sur les Touches). Et le démantèlement des installations (classées pour la protection de l'environnement ou ICPE) qui engage le propriétaire à démonter, dépolluer son terrain en cas de faillite des opérateurs ? »

La liste des revendications est longue et l'association Non aux éoliennes sur la CdA de La Rochelle, rejoint par le collectif des Cagouilles (2), adressent des courriers aux élus de la commune, au président de la CdA, Jean-François Fournaine, s'entretiennent avec les dé-

putés (seulement Olivier Faloni à ce jour). Ils ont recueilli plus de 500 signatures (sur le terrain ou en ligne). Ses membres souhaitent un débat où chacun pourra argumenter et formuler le souhait d'une consultation démocratique pour le programme des énergies renouvelable sur le territoire de l'agglomération, aujourd'hui les membres du collectif de Saint-Médard regrettent les décisions prises sans concertation, « de devenir la poubelle de la CdA ».

Il y a fort à parier que, demain soir, les débats seront animés, lors de la réunion de présentation sur la Transition énergétique de la CdA de La Rochelle (3).

Jean-Paul Boué

(1) Sur Facebook « Non aux éoliennes de la CdA ».

(2) Collectifcagouilles.e-monsite.com/ Sur Facebook « Collectif des cagouilles ».

(3) Consommation et production d'énergie sur le Territoire-Ambitions pour 2040. Réunion de présentation, ouverte aux habitants de l'Agglo, ce vendredi à 18 h 30 : salle polyvalente de Saint-Médard-d'Aunis, rue des Écoles.

Turbulences et remous, autour de la charte éolienne

L'éolien a toujours fait débat et l'agglomération n'y échappe pas. Mais pas tant sur le fond que sur la forme.

LA ROCHELLE

La réduction de l'empreinte carbone et les énergies renouvelables ont le vent en poupe. C'était le cas jeudi 29 mars lors du conseil communautaire. Dans la logique, l'une ne pourrait aller sans les autres.

Malgré tout ce sotir-là, l'assemblée communautaire a dérogé à cette règle dont une partie des élus a découvert qu'elle n'avait rien de gravé dans le marbre.

À l'horizon 2030, la communauté d'agglomération (CDA) de La Rochelle s'est fixé l'objectif de réduire de 50 % son empreinte carbone, pour aboutir à une compensation carbone complète 10 ans plus tard. Objectif : devenir le premier territoire urbain littoral français affichant un bilan territorial 0 % carbone.

La candidature de la CDA a été retenue par le gouvernement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Territoire d'innovation à grande ambition.

Jeudi soir, l'assemblée a donné son quibus à l'unanimité au président Jean-François Fontaine pour signer un accord avec les différents partenaires locaux du projet, « vers un littoral zéro carbone français ».

40 éoliennes d'ici 2030

Une mer d'huile donc pour cette première délibération tournée résolument vers un territoire vert. Ce qui n'a pas été le cas de la seconde concernant l'élaboration d'une charte éolienne communautaire.

Le schéma directeur de l'énergie de l'agglomération vise notamment à installer sur

son territoire 40 éoliennes d'ici 2030. Leur installation permettra de couvrir 40 % de la production d'énergie renouvelable du territoire.

Une carte de classification des zones est en cours d'élaboration depuis plusieurs mois. Elle a été présentée ce jour-là contre vents et marées. Une dizaine de zones dites privilégiées y sont clairement identifiées.

Sur le fond, « l'objectif est louable », a expliqué le maire de Châtellillon, Jean-Louis Léonard. Mais pour le président du groupe d'opposition, « la carte pose problème. Nous n'avons pas le sentiment que la méthode d'élaboration ait fait consensus et ait tenu compte de la distance de 500 mètres vis-à-vis des habitations ».

Abstention des écologistes

Vingt élus ont rejeté le document et donc voté contre la charte proposée. Plus surprenant, la position de la chef de file des écologistes Brigitte Desvieux, après que le président de l'agglomération soit revenu sur le document : « La carte n'est pas figée ».

L'âme verte s'est abstenue, ainsi que 4 autres conseillers, expliquant même que « l'éolien était la seule méthode pour remplir les obligations en matière d'énergie alternative. Mais ce document contraignant est un signal négatif pour les porteurs de projets ». La charte a malgré tout été adoptée, mais à une courte majorité.

Yannick Picard

Un pactole pour les communes

Indissociable de l'installation des parcs éoliens, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est une poule aux œufs d'or pour certaines petites communes rurales. Bien souvent, les promoteurs de parcs éoliens la font miroiter aux maires lorsqu'ils vont les démarcher. Au 1^{er} janvier, le retour était de 7 400 euros/an par mégawatt (MW) installé. La prévision du projet de l'agglomération est de 120 MW. Actuellement, l'IFER est partagée pour 30 % au département et 70 % pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En 2019, une part communale représentant 20 % sera créée. La part de l'EPCI sera réduite à 50 %.

Carte et charte éoliennes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CdA) a approuvé lors du Bureau Communautaire du 04 novembre 2016 son « Schéma Directeur de l'Énergie », actant ainsi ses ambitions pour 2030 en matière de sobriété énergétique, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

La commune de Clavette a participé à l'établissement de la charte éolienne.

A noter que les communes souhaitant étudier un projet éolien doivent concerter les communes limitrophes.

La commune de Clavette ne s'est pas encore prononcée sur ce sujet et ne travaille sur aucun projet. Elle n'a pas non plus été associée aux discussions éventuelles de communes voisines.

A noter : Seule la Préfecture est compétente sur le choix des territoires d'implantation, le nombre et le projet retenus, quel que soit l'avis des communes. La Préfecture a toutefois promis de tenir compte de la charte votée en Conseil Communautaire le 29 mars 2018.

Climat délétère pour l'éolien

ST-MÉDARD-D'AUNIS

Une réunion publique, hier soir, a fait étalage de l'hostilité des Aunisiens pour les projets éoliens

C'était la première des cinq réunions prévues par l'Agglomération pour présenter son plan de transition énergétique. Celui qui doit conduire la collectivité et ses habitants à être un territoire zéro carbone en 2040. L'enjeu est de taille. Pourtant aucun élu communal, autre que le maire de Saint-Médard-d'Aunis - Roger Gervais -, n'est venu défendre le pauvre Guy Denier qui a tenté de faire face à une assemblée déchainée et de présenter ce projet collectif validé par l'ensemble des élus communaux.

Le vice-président de la Cda en charge du développement durable a bien essayé de rappeler que « pour atteindre cette neutralité carbone sur son territoire, l'Agglo projette de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre, de 20 % la consommation d'énergie et de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable ».

C'est ce dernier point qui a concentré la totalité des échanges, hier soir à la salle polyvalente de Saint-Médard-d'Aunis. Et des différents axes présentés pour produire davantage d'énergies renouvelables (2 millions de panneaux photovoltaïques supplémentaires, 2 unités de méthanisation, etc.), c'est sans surprise la création de 30 à 40 éoliennes prévues par l'Agglomération de La Rochelle qui a fait tiquer les 170 participants à la réunion.



Les échanges ont souvent été très vifs, hier soir à Saint-Médard-d'Aunis, entre la salle et les élus. PHOTO PIERRE MELPHE

Guy Denier a eu beau rappeler que l'ambition de la collectivité ne se résumait pas à la problématique éolienne. Il n'a été ni entendu, ni audible.

Un maire chahuté

« Qu'est-ce qui nous oblige à créer ces éoliennes ? », s'insurge un participant. L'urgence climatique décrite par le maire de Périgny ne le convainc pas. Le micro change de main que déjà on cherche « où se cache le maire de Saint-Médard ? ». Roger Gervais se lève d'un bond pour refuser d'organiser une participation citoyenne, « même si c'est la mode », sur la question éolienne.

Le maire de Saint-Médard tente d'expliquer qu'il a bon espoir qu'un des deux projets éoliens de la commune ne voit pas le jour mais, lui aussi, peine à convaincre. C'est la multiplication des projets éoliens en Aunis qui hérisse l'assistance. Et c'est aussi un sentiment de déclas-

sement de la part des habitants des nouvelles communes de la Cda qui s'échappe dans de grandes invectives : « Toutes ces nouvelles communes ont été intégrées à l'Agglo de La Rochelle pour nourrir en éoliennes la Cda. Nous sommes les communes nourricières de la Cda ! »

Avec une indignation sincère et une agressivité proportionnelle, l'assemblée énumère les diverses nuisances de l'éolien. Un homme s'inquiète de « la dépréciation de sa maison payée en vingt ans ». Une femme s'alarme des « trois éoliennes bientôt visibles depuis sa baie vitrée ». D'autres pointent les coûts de démantèlement de l'éolien...

Pas de solution en vue, si ce n'est celle d'un Corse d'origine : « Chez nous, on a quelques moyens pour arrêter ces choses-là mais je ne crois pas que ce soit dans les habitudes de la Charente-Maritime... » Une réunion explosive.

Luc Bourrianne

L'éolien enflamme les débats du conseil communautaire

JEUDI SOIR Les élus ont exposé des points de vue profondément divergents à propos d'un projet éolien à Forges

Guy Denier (conseiller communautaire délégué divers gauche au développement durable) a déclenché un profond débat en présentant jeudi soir une délibération relative à l'implantation de huit éoliennes à Forges. Ce n'est qu'en tant qu'Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) voisin de ce projet que la collectivité avait à donner son avis.

Le maire de Périgny a d'abord expliqué que « le parc éolien de Forges se compose de huit machines, dont la hauteur en bout de pale est de 184 mètres. La zone d'implantation retenue est située à l'est du bourg de Forges, de part et d'autre de la D 939 reliant La Rochelle à Surgères. Le raccordement du parc au réseau électrique public sera effectué sur un des deux postes de livraison de Saint-Mard ou du Thou. » Guy Denier a conclu son intervention en plaisantant à l'adresse des

élus hostiles à l'éolien : « Quel bonheur de donner un avis favorable à un projet qui ne concerne pas notre territoire ! »

Débat idéologique

Une décontraction qui n'a pas réussi à calmer les ardeurs d'Hervé Pineau, seul élu à voter contre. Mais c'est davantage l'ancien cadre chez Enedis que le maire de Marsilly (il vient d'être réélu) qui s'est exprimé. Il a mis en cause « la rentabilité économique de l'énergie éolienne notamment en raison de son intermittence ». C'est au final un débat idéologique qui a gagné les rangs communautaires. David Caron (maire LR de Dompierre-sur-Mer) a expliqué pourquoi son groupe (les élus de droite) avait décidé de s'abstenir regrettant notamment que « les élus locaux n'aient pas la main sur ces dossiers ». Roger Gervais (le maire de

Saint-Médard-d'Aunis) a fait partie des 17 abstentionnistes s'alarmant notamment de « la douzaine de projets qui vont sortir de terre prochainement en Aunis, soit 100 machines... »

Brigitte Desveaux (élue EELV) a rappelé que « si l'Agglomération veut tenir ses engagements en matière de développement durable, l'éolien ne doit pas être oublié ». Mais c'est Jonathan Kuhn (maire de Montroy) qui a ferraillé avec le plus de passion. Il a dénoncé les « discours reposant sur des sentiments ou des impressions alors que l'urgence climatique est une réalité. Il n'y a pas de solution magique. Pour amorcer ce changement avant peut-être de trouver la solution, il nous faut passer par des solutions transitoires comme l'éolien. »

Luc Bourianne

ÉCHOS DE L'AGGLO

Centre de tri : portes ouvertes

SALLES-SUR-MER À partir de 9 heures ce samedi, la nouvelle chaîne de tri



LA ROCHELLE

ET ALENTOURS

St-Médard : éoliennes et captage d'eau font-ils bon ménage ?



Les habitants limitrophes au projet interpellent sur la sécurité du captage des Touches

L'association "Non aux éoliennes sur la CDA de La Rochelle" s'inquiète pour le captage d'eau potable des Touches en raison du projet composé de cinq éoliennes à St-Médard-d'Aunis. Ce qui a fait réagir l'association, c'est que la CDA de La Rochelle a lancé fin 2018 une grande campagne de contrôle des assainissements individuels sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis. « Ce contrôle a pour but de s'assurer de la pérennité des installations afin de préserver le pompage d'eau potable qui se fait sur Les Touches, principal fournisseur en eau potable de La Rochelle », explique l'association qui poursuit : « Moulin-Neuf et Les Touches sont donc touchés par cette campagne puisqu'à proximité du pompage. Mais il y aura aussi dans le même périmètre l'installation de quatre éoliennes sur la commune des Touches. Tout le monde sait qu'il y a 600 litres d'huile industrielle dans une éolienne et que 10 litres suffisent à polluer irrémédiablement une nappe phréatique. »

Autre sujet qui inquiète l'association, ce sont les socles des éoliennes : « Ils font 28 m de diamètre par éolienne et peuvent descendre à plus d'une dizaine de mètres. » L'association craint que « ces fondations créent une fracture directe dans le sous-sol qui ne remplira plus son rôle filtrant ». La chute d'une éolienne qui s'est déroulée dans le Loiret en novembre dernier ne finit pas de rassurer les membres de l'association : « 2 400 litres d'huile industrielle à proximité du pompage d'eau potable de La Rochelle ne présentent-elles un risque aux populations ? »

Un sujet qu'ils pourront aborder le 15 février prochain lors de la réunion publique (à 18 h 30, salle de l'Archipel) organisée par la CDA à Saint-Médard-d'Aunis et qui abordera le programme des énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération.

[Accueil](#) > [Prises de position](#) > [Tribune d'actualité](#) >

L'éolien : les limites écologiques d'une énergie renouvelable




Imprimer

Dominique Bussereau

Président du Département de la Charente-Maritime et de l'Assemblée des départements de France (ADF)
Ancien Ministre

Le remplacement progressif de la part du nucléaire dans la production électrique nationale est un des aspects de la politique énergétique du Gouvernement. Dans un pays, où le nucléaire représente plus de 70% de la production totale d'électricité, le pari est audacieux et la marge d'action plus faible, voire moins nécessaire, que dans certains pays, comme l'Allemagne, où la part d'énergie polluante, assise sur le charbon, représente encore la moitié de la production électrique.

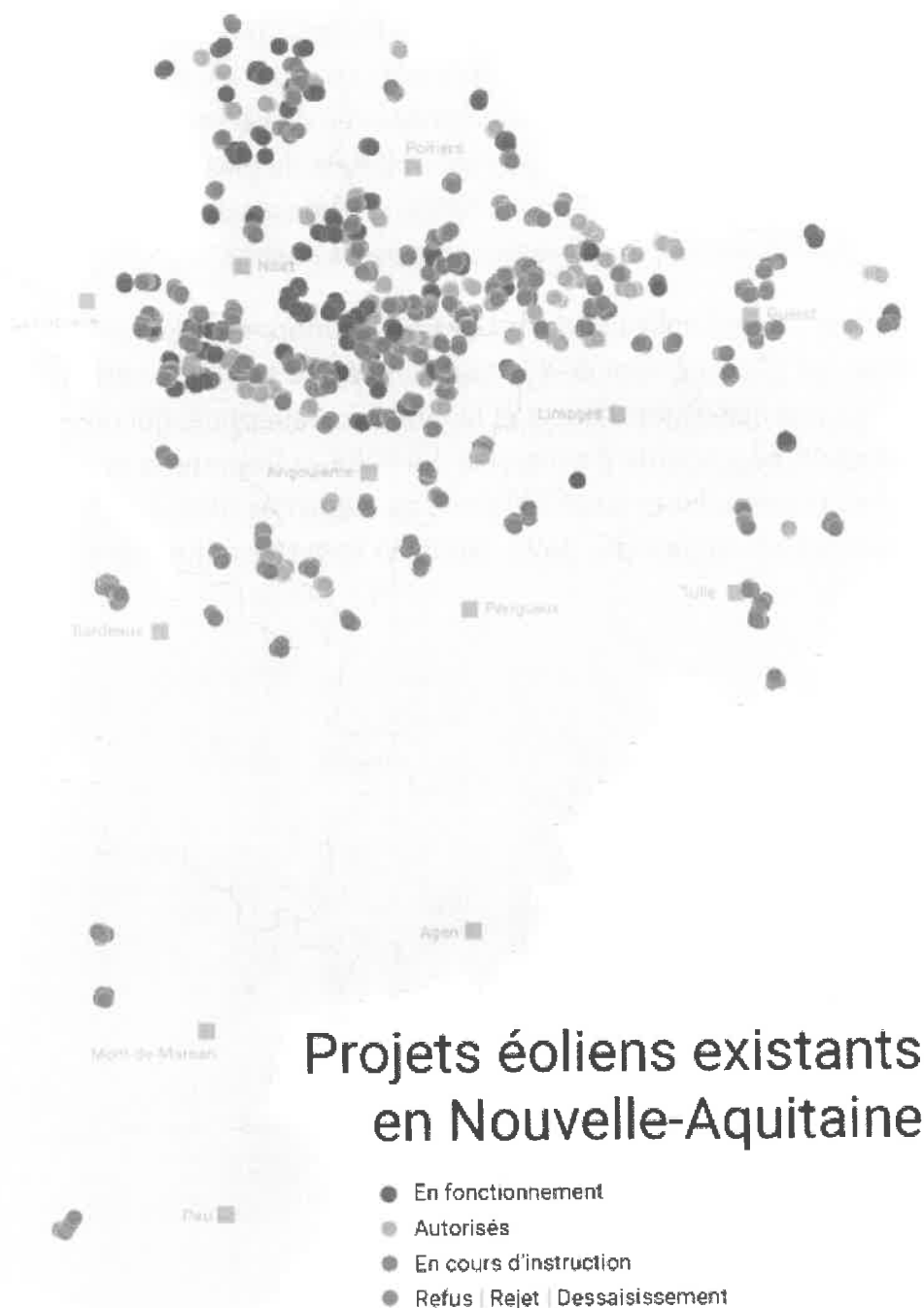
Le développement du « mix énergétique » en France porte en lui-même une ambiguïté, toujours pas levée, qui empêche d'avoir une lisibilité sur le développement de l'éolien.

Alors que la France peine à tenir ses engagements européens en matière d'énergies renouvelables, le Gouvernement veut porter à 40% leur part dans la production électrique à l'horizon 2030, avec un prévisionnel de doublement de la capacité de production des éoliennes d'ici 2028.

« *La Nouvelle-Aquitaine connaît un développement éolien important, avec une concentration des implantations dans sa partie Nord.* »



La France paye au prix fort cet effort avec un territoire saturé par endroit de parcs éoliens. Le déséquilibre est criant au niveau national : près de la moitié de la puissance du parc national est située dans les régions Grand Est et Hauts-de-France.



Implantation des éoliennes en Nouvelle-Aquitaine. (©Connaissance des Énergies, d'après IGN-BDTopo, cellule SIG de la Direction des infrastructures, source : DREAL)

La Nouvelle-Aquitaine connaît un développement éolien important, avec une concentration des implantations dans sa partie Nord. La Charente-Maritime représente à elle seule plus du tiers de la puissance installée dans la Région. Aux 81 éoliennes en fonctionnement, 67 autorisées et 109 en cours d'instruction, s'ajoutent des projets toujours plus nombreux qui porteraient à 470 l'ensemble des mats montés dans le Département.

Malgré les velléités affichées par l'ancienne Région Poitou-Charentes, le Département a échappé au montage des pylônes aux endroits qui avaient été les plus indiqués par les différentes études, à savoir les parties avancées des îles de Ré et d'Oléron et bien sûr tout le littoral, qui enregistrent une force de vent optimale de plus de 6m/s. C'est donc paradoxalement dans les zones référencées parmi les indicateurs « corrects » et « moyens » que se sont implantés massivement les parcs éoliens.

À partir de l'adoption par le Conseil Régional de Poitou-Charentes de son schéma régional de l'éolien, en 2006, ce sont des secteurs voués au tourisme vert et à la mise en valeur du patrimoine historique, l'Aunis et les Vals de Saintonge, qui ont connu en dix ans une poussée préoccupante d'éoliennes. En 2008, le Département ne comptait que 2 parcs en fonctionnement et les projections de capacités de production lui étant imparties s'élevaient à 80 mégawatts (MW). Nous en sommes actuellement à 168 MW hors parcs autorisés !

Parcs éoliens existants et en projet en Charente-Maritime

- En fonctionnement : 15 parcs – 81 éoliennes
- Autorisés : 11 parcs – 67 éoliennes
- En cours d'instruction : 19 parcs – 112 éoliennes
- Refus | Rejet | Dessaisissement : 3 parcs – 20 éoliennes
- Intentions de projet : 31 parcs

Implantation des éoliennes en Charente-Maritime. (©Connaissance des Énergies, d'après IGN-BDTopo, cellule SIG de la Direction des infrastructures)

Les projets se sont développés en dehors de toute planification territoriale équilibrée et aux dépens des aspects environnementaux qui ont été dramatiquement négligés. Le Conseil d'État a reconnu sévèrement ces graves manquements, en février 2018, par l'annulation du schéma régional de la Région Poitou-Charentes de 2012 qui avait jugé bon de ne procéder à aucune évaluation environnementale préalable.

Alors que dans certaines plaines, des villages sont entourés parfois d'une vingtaine de mâts, des projets touchant aux équilibres naturels et à la biodiversité voient le jour, sans qu'aucun garde-fou sérieux ne s'impose. C'est ainsi qu'EDF veut implanter une quarantaine d'éoliennes de 180 mètres de hauteur le long de l'estuaire de la Gironde, sans aucun égard pour les enjeux propres aux Espaces naturels sensibles et à la vie des milieux aquatiques, avec la défiguration d'un paysage sanctuarisant le plus grand estuaire d'Europe.

« *La Charente-Maritime a décidé d'installer un observatoire de l'éolien et de demander au Préfet un moratoire pour sursoir aux projets éoliens pendant deux ans.* »

Trop, c'est trop. Le « mix énergétique » ne doit pas se faire au détriment des enjeux environnementaux. Face à un développement anarchique, il faut imposer des règles et une méthode, tout ce qui a cruellement fait défaut jusque-là. Cela passe par un préalable : l'arrêt de toute implantation et la mise en œuvre d'une évaluation de la pertinence des projets.

C'est pourquoi le Département de la Charente-Maritime a décidé d'installer un observatoire de l'éolien et de demander au Préfet un moratoire pour sursoir aux projets éoliens pendant deux ans.

L'observatoire, qui réunit toutes les parties prenantes (élus, services du Département, experts, associations...), a déjà identifié les griefs que l'on nous signale sur le terrain : absence de concertation avec les élus et les habitants, prise en compte à minima des avis des commissions consultatives, expertise déficiente des enjeux paysagers et environnementaux, primat mercantile du démarchage commercial.

Stopper ces implantations dans l'immédiat, c'est donner le temps au Département de la Charente-Maritime d'élaborer un schéma départemental de développement durable qui réponde aux objectifs nationaux de la transition énergétique. Trois priorités vont guider notre action sur le volet éolien : la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'implantation, la répartition équitable des parcs éoliens dans la Région Nouvelle-Aquitaine et la concertation avec les élus et les citoyens.

Cette position d'alerte du Département porte déjà ses fruits. La Région a pris acte de l'inégalité de la répartition géographique des parcs éoliens et préconise dorénavant un rééquilibrage infrarégional vers le sud.

Le développement de l'éolien n'est pas irrésistible, comme l'illustre très bien le cas de l'Allemagne, qui prévoit de démanteler plus de 5 000 éoliennes difficilement recyclables. Il doit être pensé intelligemment et programmé à bon escient dans les zones les plus propices à sa rentabilité et les moins touchées par les impératifs environnementaux et patrimoniaux. Le déploiement offshore peut constituer une piste intéressante, à condition qu'il apporte toutes les garanties en matière d'acceptabilité locale et d'impacts sur les milieux naturels. Le projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron n'a pas levé tous les doutes qui l'entourent à ces égards. Le Gouvernement se montre sourcilieux sur ces points et a ajourné le lancement de l'appel d'offres. Il serait appréciable que les projets éoliens terrestres fassent l'objet de la même vigilance.

« L'énergie solaire a le grand mérite de permettre un plus grand équilibre géographique et son déploiement se fait sans heurts sociétaux et environnementaux notables. »



D'autres sources d'énergies renouvelables doivent être encouragées pour parvenir à un « mix énergétique » viable qui ne soit pas sujet à caution, à l'instar de la force hydraulique, qui garantit 10% de la production d'électricité en France, quand l'éolien en assure 5%. L'énergie solaire a le grand mérite de permettre un plus grand équilibre géographique et son déploiement se fait sans heurts sociétaux et environnementaux notables. Sa production électrique (3 térawattheures – TWh) en Nouvelle Aquitaine dépasse de loin la production éolienne (1,7 TWh), le tout dans un climat plus apaisé et plus consensuel.

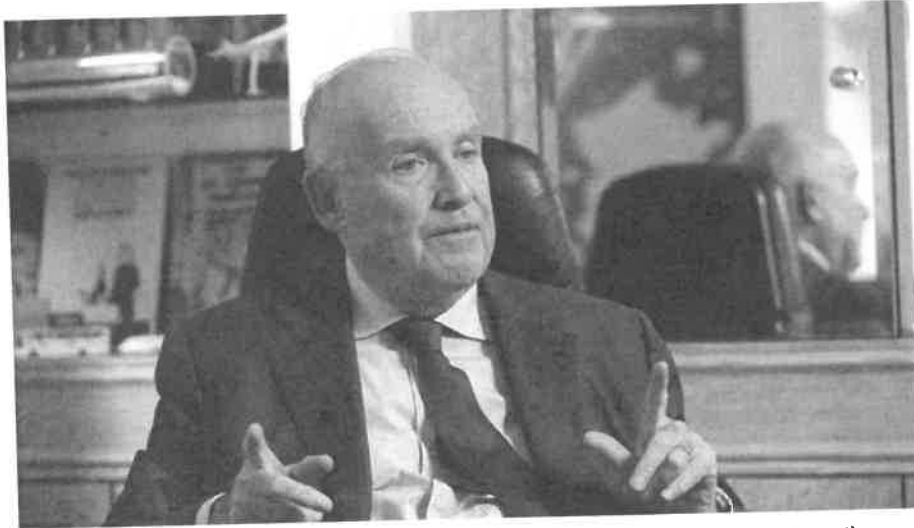
L'urgence climatique ne doit pas semer la panique énergétique. La mer, le soleil et le vent sont des ressources inépuisables, qui méritent que l'on prenne le temps d'utiliser, là où il le faut et comme il le faut, leur formidable potentiel.

Dominique Bussereau lance l'alerte contre les dérives de l'éolien

Le président de la Charente-Maritime craint que le tourisme, première économie de son département, soit menacé par le développement hasardeux des éoliennes.

Par **Emmanuel Galiero**

Publié le 15/03/2021 à 20:39, mis à jour le 15/03/2021 à 20:40



«Si l'on détruit nos paysages, on détruit notre économie. Les choses sont aussi simples que ça» s'inquiète Dominique Bussereau. Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

Dominique Bussereau pousse un cri d'alarme contre l'excès d'éoliennes. Si le président de l'Assemblée des départements de France devait plaider cette cause un jour face au président de la République, il formulerait quatre demandes précises à Emmanuel Macron: *«Ne diminuez pas les possibilités de recours, redonnez la capacité à toutes les juridictions administratives de se prononcer sur ces dossiers (des tribunaux administratifs au Conseil d'État), demandez à vos préfets de se fonder sur l'avis des populations avant de délivrer des autorisations sans signer celles-ci si les avis sont négatifs, puis incitez enfin les collectivités à prendre leurs responsabilités car trop souvent certaines se font piéger par des industriels peu scrupuleux.»*

En Charente-Maritime, département qu'il préside depuis 2008, Dominique Bussereau est bien placé pour savoir que le tourisme est la première économie. Or cette ressource essentielle lui semble menacée par le développement hasardeux des éoliennes. *«Si l'on*

Cet article est réservé aux abonnés.

Éoliennes: la Charente-Maritime vent debout contre de nouveaux projets



partagez



AFP - 26/03/2019 - 08:38

Deuxième département préféré des Français comme destination touristique (selon une étude Kantar TNS), la Charente-Maritime s'inquiète de voir sur ses paysages, des collines de Saintonge à l'estuaire de la Gironde, se hérissier de plus en plus de mâts éoliens, et tente de dire stop.

Vendredi, le conseil départemental, présidé par l'ancien ministre Dominique Bussereau (ex-LR) a voté le principe d'un moratoire de deux ans, gelant l'implantation de toute éolienne.

Une demande à laquelle l'Etat -- seul décisionnaire -- a peu de chances d'accéder : "Ce serait vécu par certains comme l'expression d'un retrait du gouvernement au soutien de l'éolien terrestre", estime le secrétaire général de la préfecture Pierre-Emmanuel Portheret.

Mais, venant après la région Hauts-de-France où le président Xavier Bertrand (ex-LR) souhaite aussi mettre le holà, après 1.500 mâts déjà actifs, c'est un drôle de vent qui souffle sur l'éolien, du Nord jusqu'à la façade Atlantique.

En Charente-Maritime, personne ne s'accorde vraiment sur le nombre de mâts en activité ou en projet. Selon les services préfectoraux ou le département, le territoire abrite entre 71 et 81 mâts actifs, répartis sur 13 à 15 parcs. Avec les parcs autorisés mais non encore sortis de terre (plus de 130 mâts), et les dossiers encore à l'instruction, on oscille, selon les sources, entre 300 et 475 mâts potentiels à venir.

Quel qu'il soit exactement, ce total est trop élevé pour Dominique Bussereau qui s'élève "pas contre l'éolien mais contre l'abus d'éoliennes".

"La colère nous est montée au nez lorsqu'une filiale d'EDF a proposé la construction de 40 mâts sur l'estuaire de la Gironde, que nous protégeons depuis 20 ans, où nous avons créé des Zones d'espaces naturels sensibles, des activités de loisirs, et où on réimplante l'esturgeon", explique-t-il à l'AFP.

La Charente-Maritime a donc lancé début 2019 un observatoire de l'éolien "pour dresser un inventaire". "On a été très surpris par le nombre de particuliers, associations et élus qui le saisissaient face à une foule de sociétés très mercantiles", relève M. Bussereau en pointant certains opérateurs qui ne sont pas "de grands partisans de l'environnement" et "vendent les éoliennes comme des réfrigérateurs".

- "Gilets jaunes" de l'éolien ? -

Un moratoire de deux ans laisserait le temps "d'établir un schéma de développement durable et faire le point sur les énergies renouvelables possibles dans le département. On mise beaucoup sur le solaire et l'hydrolien", ajoute l'élus.

L'annulation en 2017 par la justice administrative du schéma régional éolien de 2012 pour l'ex-Région Poitou-Charentes, présidée alors par Ségolène Royal, a permis à nombre d'opérateurs de s'engouffrer dans ce "vide". Les juges avaient motivé leur décision par l'absence d'"évaluation environnementale" préalable.

Mais tout le monde n'est pas d'accord sur le moratoire, pour des raisons diverses.

Dans l'opposition de gauche, qui reconnaît un "mitage par l'éolien", on estime qu'on "va perdre deux ans. Il vaudrait mieux lancer des projets d'économie mixte, incluant les citoyens", estime Pascal Ferchaud, maire PRG de Saujon.

Patrick Picaud, coordonnateur de Nature Environnement 17, veut réagir au "cas par cas". "Sur le terrain, le rejet vient de la concentration" et du fait que "tout se passe un peu en secret jusqu'à ce que l'enquête publique arrive. Ça énerve les riverains", explique-t-il. Il regrette que "personne ne s'occupe des problèmes de biodiversité. Tout le monde se soucie du paysage et du prix de l'immobilier alors que les parcs éoliens massacrent des oiseaux et des chauves souris".

Pour la Ligue de protection des oiseaux (LPO), "la vraie question" est celle de la difficulté pour les oiseaux à éviter les mâts quand ils sont nombreux. "Cinq machines, les oiseaux les contournent. Mais quand il y en a 80, c'est plus impactant", dit Geoffroy Marx, un responsable local pour qui le département reste pour l'instant "vertueux" en ne touchant pas les zones protégées "Natura 2000".

Localement, des colères montent. A Villeneuve la Comtesse, 700 habitants, une quinzaine de mâts en projet et des recours en justice, "on est à deux doigts d'avoir des gilets jaunes de l'éolien!", peste Michel Soulard, président de l'association anti-éolienne locale.

"Depuis ma fenêtre à l'ouest, je verrai douze éoliennes et six à l'est, à 900 mètres de là", s'insurge ce propriétaire d'un château du XV^e siècle.

énergieCollectivitéséolienEnvironnementélectricité
Réagir

La Charente-Maritime veut dire stop à l'éolien

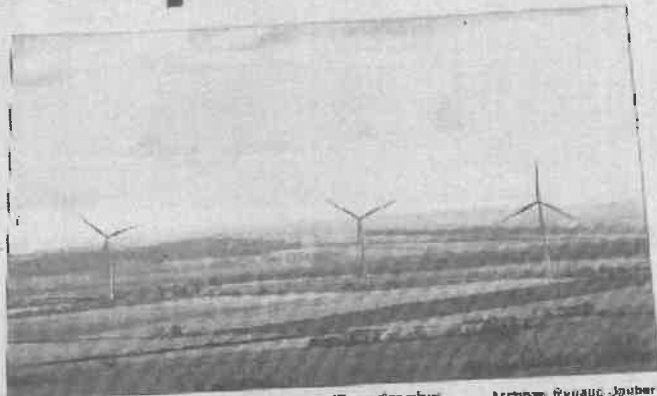
Un moratoire de deux ans sur de nouvelles installations est proposé par Dominique Bussereau aux conseillers départementaux de Charente-Maritime qui n'adhèrent pas tous à l'idée.

Agnès MARRONCLE

«**D**ans ce département, il y aura bientôt davantage d'éoliennes que de communes!» Hier matin, Dominique Bussereau, président du conseil départemental de Charente-Maritime, passait en revue le nombre conséquent de parcs éoliens existants ou prévus dans le département (1) pour soumettre à ses conseillers le vote d'un moratoire de deux ans à l'installation de nouvelles machines. «Sans quoi notre territoire va se transformer en parc industriel, ce qui

Que sont les inconvénients de l'éolien par rapport aux enjeux du réchauffement climatique.

me paraît complètement contraire à la vocation touristique du département.» Le projet d'EDF Énergies renouvelables d'installer une trentaine d'éoliennes le long de l'estuaire de la Gironde irrite particulièrement l'élu de Saint-Georges-de-Didonne, au point qu'il n'entend même pas participer à la concertation prévue par l'opérateur, suggérant plutôt à ce dernier de renoncer.



Le président de Charente-Maritime estime qu'il y a des abus.

Archives Renaud Joubert

Le rapport soumis aux conseillers de Charente-Maritime souligne une répartition inéquitable de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine, plutôt concentré sur l'ancien Poitou-Charentes et en particulier sur son département côtier qui cumule à lui seul un tiers de la puissance éolienne de la grande région, avec déjà 81 machines installées et 67 autres non loin d'être hissées, principalement dans les cantons de Surgères et de Matha.

Pas tous d'accord

Ce 18 mars, les conseillers départementaux se voyaient proposer en même temps qu'un moratoire sur l'éolien l'adoption d'un schéma départemental du développement durable. Une vraie contradiction selon Pascal Ferchaud, parlant au nom des radicaux. «Ça va nous faire perdre deux ans, comme s'il n'y avait pas urgence à agir. On se moque des états qui ne respectent pas la COP 21, mais quand localement il faut avancer, on ne fait pas mieux.»

L'élu rétais Lionel Quillet a pris la balle au bond pour dire tout le mal qu'il pense, non pas de l'éolien en tant que tel, mais des projets portés par des industriels aux méthodes commerciales qu'il juge éhontées vis-à-vis des maires ruraux. «On se retrouve avec des commerciaux agissant au nom de fonds de pensions américains ou de grosses sociétés européennes qui cherchent presque à acheter les maires, leur disant "nous pouvons

équilibrer vos budgets, vous proposer de l'argent". Si on entendait ça pour des marchés publics de construction, on considérerait qu'il y a matière à aller en justice. Tout cela va beaucoup trop loin!»

Élu de l'agglomération de La Rochelle, Guy Denier avance, lui, les projets citoyens unis aux collectivités en faveur des énergies renouvelables et considère qu'il faut se garder «d'idées reçues nourries par des opposants de principe, proches du lobbying, dont la seule expression est de ne pas vouloir d'éoliennes du tout». «Ceux-là se réclament maintenant de ce moratoire comme d'une conquête!» Guy Denier rappelle les attentes de la jeunesse vue récemment dans la rue. «Que sont les inconvénients de l'éolien par rapport aux enjeux du réchauffement climatique ou à la problématique du nucléaire?» Le président du Département affirme pour sa part une position «qui n'est pas anti-éolien, mais anti-abus de l'éolien» pour proposer ce moratoire. Hier, le secrétaire général de la préfecture de Charente-Maritime rappelait, lui, que l'implantation d'éoliennes est du ressort de l'État. Un refus basé sur un tel moratoire ne pourrait être suivi par la justice administrative.

(1) Douze parcs et 81 machines en fonctionnement, 11 parcs pour 67 machines autorisées à l'installation, 19 parcs pour 112 machines en cours d'instruction, 31 parcs totalisant 215 machines en projet, selon l'observatoire de l'éolien du conseil départemental de Charente-Maritime.

LES SAINTES

Site Saint-Louis de vente tri

Voici une signature qui pas que des heures ville de Saintes. Son Jean-Philippe Machon, mardi dernier la promesse pour 1,2 million d'euros l'ancien hôpital Saint-Louis. L'aménageur Linkcity. Le l'acquéreur avait été de deux mois en amont par municipal de Saintes, le projet porté par Linkcity. La société du groupe compte investir 25 millions pour transformer du site en un nouvel hôtel quatre étoiles, un hôtel quatre étoiles, et commerces et des bureaux de standing dans le site du site, le logs de qui offre un très beau en hauteur sur la ville. C'est de cette situation entre autres, que c sants à Jean-Philippe reprochent de privé. Au lendemain de conseiller municipal puet, du MRC. communiqué de la ville d'un site. Avant cela, le ce et restaurateurs

La signature hôpital Saint

La basi

Le ciboire été dérobé lon nos co de Lisle, c à des faits dernier, h

165

associations
dénoncent l'invasion éolienne
en Nouvelle-Aquitaine
et la complicité
des pouvoirs publics et régionaux



Conférence de Presse
7 Juillet 2020
Club de la presse
de Bordeaux et
de la Nouvelle-Aquitaine

**DOSSIER
DE PRESSE**

Une inacceptable prolifération inscrite dans le SRADDET

165 associations de Nouvelle-Aquitaine, rassemblant des milliers d'adhérents profondément attachés à l'écologie, soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité de vie en secteur rural mais aussi du maintien de l'attrait touristique et de la sauvegarde du patrimoine de la région, représentées par 11 d'entre elles, dénoncent devant le tribunal administratif de Bordeaux l'Objectif 51 du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Cette décision traduit tout à la fois leur indignation, leur colère et leur détermination. Indignation devant le déni de démocratie que représente l'Objectif 51. Colère en raison des dommages irréversibles et totalement injustifiables qu'il entraînerait. Détermination à tout mettre en œuvre pour faire prévaloir la justice, leurs valeurs et l'intérêt général ainsi bafoué.

Adopté le 21 décembre 2019 par le Conseil régional, l'Objectif 51 entérine une véritable prolifération des éoliennes dont la production prévue passerait de 4140 GWh à 10350 GWh, soit 150% d'augmentation. Rien ne peut justifier un tel objectif !

La décision de réduire le dégageement mondial de CO2 vise dans une très large mesure la production d'électricité réalisée pour plus de 70% à partir de charbon, de gaz et de pétrole. Mais pas en France où l'électricité, produite pour l'essentiel par le nucléaire et l'hydraulique, est l'une des plus décarbonées du monde. La production mondiale de CO2 atteint 33,1 gigatonnes quand les émissions de CO2 dégagées par la production électrique dans notre pays ne représentent que 0,02 gigatonnes. Mettre l'accent sur l'éolien, dont l'activité intermittente impose de faire appel à des centrales à gaz ou au charbon, ne permet en rien de réduire le dégageement de CO2, comme le prouve l'exemple allemand.

« Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on disait au moins que ça permettait de fermer des centrales, mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains... »

En bref, c'est simplement de l'habillage !

Nicolas Hurst

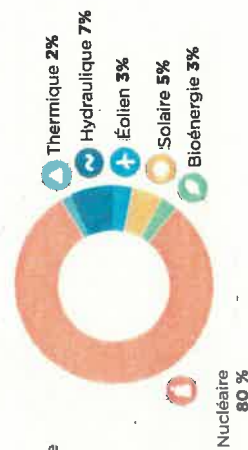
La Nouvelle-Aquitaine exporte 17 TWh, soit 30% de l'électricité qu'elle produit. Les énergies renouvelables (ENR) sont déjà en 2020 au-delà de l'objectif (23%) de l'énergie totale consommée dans la région. Pourtant, le SRADDET prévoit de propulser l'éolien de 11 % en 2020 à 18% en 2030 dans le mix des ENR. Qui peut inciter à mettre ainsi le turbo sur les éoliennes ? Le rapport d'objectifs du SRADDET précise que l'Objectif 51 a été largement inspiré par France Énergie Éolienne (FEE), le syndicat des professionnels de l'éolien. Ce choix politique contestable ignore délibérément les arguments des opposants à cette orientation aussi coûteuse que nuisible à l'intérêt général. Il représente un exécrable déni de démocratie.

◆ Tableau Situation de la région Nouvelle Aquitaine - chiffres 2018

Production : 57 TWh **Exportation vers les autres régions 17 TWh**
Consommation : 40 TWh

	Production	Evolution par rapport à 2017
Nucleaire	45.8 TWh	+ 1.4 %
Thermique	1.1 TWh	- 5.8 %
Hydraulique	3.9 TWh	+ 37.2 %
Eolien	1.7 TWh	+ 40.7 %
Solaire	2.9 TWh	+ 16.3 %
Bioenergies	1.5 TWh	stable
Total	56,9 TWh	+ 4,5 %

Répartition de la production électrique régionale



La Nouvelle Aquitaine est la 1^{re} région de France pour la production d'électricité à partir d'énergie solaire

RECOURS AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

Les 11 associations requérantes contre le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine

■ CHARENTE

Eostress Nord Charente
 Contact : Yves de La Meslière,
 y.mesliere@gmail.com
 06 20 36 35 23

■ LANDES

Rion-Environnement
 Contact : Françoise Géraud,
 francoisegeraud@orange.fr
 05 58 57 14 65

■ CHARENTE MARITIME

Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge
 Contact : Michel Broncard,
 michel.broncard1731@orange.fr
 06 23 80 71 93

■ LOT-ET-GARONNE

Courant Citoyen Alternatif (CCA47)
 Contact : Pierre Chiampol,
 Jean Dupré, asso.cca47@gmail.com
 07 83 00 19 39

■ CORRÈZE

Agir pour le Plateau des Etangs
 Contact : Marie-José Paillleau,
 marjopaillleau@free.fr
 06 07 25 51 75

■ DEUX-SÈVRES

Action éolienne Échiré et Alentours (AEEA)
 Contact : Alain Naudin,
 alain.naudin@9online.fr
 06 74 91 75 03

■ CREUSE

Vents d'Etat
 Contact : Martine Faucher,
 martine.wfaucher@orange.fr
 06 85 98 99 61

■ VIENNE

Vent du Bocage
 Contact : Jean-Louis Butré,
 jlbutre@gmail.com
 06 80 99 38 08

■ DORDOGNE

Défense du val de Dronne et de la Double (Asso3D)
 Contact : Thierry Bonne,
 defense.dronne.double@gmail.com
 06 28 22 54 52

■ HAUTE-VIENNE

Ether 87
 Contact : Philippe Maurisset,
 maurisset.philippe@yahoo.fr
 06 09 12 05 87

■ GIRONDE

Vigi-Eole
 Contact : Daniel Ardouin,
 armtp33@wanadoo.fr
 06 07 96 05 94

Les 165 associations anti-éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine

■ CHARENTE

A BOUT DE SOUFFLE - Youthon-Val-de-Tardoire
ADEL et ses environs - Charmant
AIRE - Chirac
ALPE - Roumazières
APPAPA - Aigre
APEC - COULONGES
APPY - Yviers
Sauvegarde du val de Nœuère - La Nouère
BON VENT - Brillac
BRISEVENT - Saugond
CHASSONS LEOLIEENNE - Chasseneuil
CLE - Nieul
Coupe Vent - Saint Claud
ECC - Pleuville
EOLE 16 - Castay
EOLE ET MOI - Charrais
EOSTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots
La croisée des vents - Barro
LABEL HORIZON - Bloussac
NATURGON TURGON
POURRHA - Rouillet St Estephe
SCEDG - Gourville
SONNETTE D'ALARME - Cellafrouin
SCEDG - Gourville
RAPASSE - St-Laurent-de-Céris
Protection de Saint-Fraigne - Saint-Fraigne

■ CHARENTE-MARITIME

Association Balnazacaise contre l'éolien
Association de Défense de l'environnement de la Saintonge romane
Association de protection contre la prolifération des éoliennes
Association de protection des habitants, des paysans ruraux de Cherbonnières et de ses environs
Association de Protection des Habitants et des Paysans ruraux des Touches de Périgny et de ses Environs
Bien vivre à Puy du Lac
Boutonne Environnement
Don Quichotte
Eparignes mon village
Stop Eole Anais 17
Vent debout - association de défense de l'environnement de la vallée du Briou
Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge
Collectif Nachamp
Préservons nos villages et notre terre
Pas de Vent en Haute-Saintonge

Villeneuve la Comtesse Environnement
Protégeons nos Paysages de Charente et Charente Maritime
Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France 17
Collectif La Brousse - Bagnizeau
(AFF. FLESSINGUE et autres)
Association « Défense des Marais de l'Estuaire »
Sérénité et Vigilance sur la Presqu'île d'Arvert
Association pour la sauvegarde de l'environnement d'Arillières et de Ciré d'Aunis
Association Bramaise contre la Contamination éolienne de Baignes
Association du Développement durable de la Vallée du Curé
Association Préserver notre Paysage et notre Habitat sans Eoliennes
Vanzac Sans Nuisance Eolienne
Vent contraire sur La Boutonne
Collectif de Nuallé d'Aunis
Collectif de Seigné
Collectif pour un Estuaire Protégé sans Eolienne
Non aux éoliennes sur la CDA de la Rochelle
Donquichotte

■ CORRÈZE

Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon (ASDC)
Nature et économie rurale avant les éoliennes
Vents de Corrèze
Vues sur les monédières
Défense et respect du pays de Gimel
Mille vents debout
Agir autrement pour la Xaintrie
Agir pour le milieu corrézien
Agir pour le pays d'Eygurande
Association pour la sauvegarde du plateau bortoisi
Agir pour le plateau des étangs

■ CREUSE

Soulier commune de Janailhat - Janailhat
Mont de Transet vent debout - Mansat et la Courrière Thauron
Association Qualité de la Vie à Anzême
Adguératois - Saint-Fiel
Vie-vent-en-creuse - Gléniac
Pionnat vent libre - Pionnat, Saint-Laurent
Vent de discord - Mazerat
Janailhat Saint Dizier-Masbareud
Vent de Business JDM-VDB - La Souveraine
Azéribables

Saint-Marrien
Bussières St Georges
Saint-Pierre-Le-Bost
Boussac
Combraille Creuse attractive - Chambonchard,
Évaux-les-Bains, Fontantières
Le Chauchet
Association des amis des paysages bourganiens
AAPB - Royère-de-Vassivière, Bourgañeur
SENEC - Sous-Parsac
Gentoux
Association de défense des eaux et vallées
Le grand Villard - Saint-HilairelaPlaine
Guéret environnement

■ DORDOGNE

Citoyenneté Environnement Périgord - Vertellaac
Défense du val de Dronne et de la Double
Saint-Aulaye-Puyrnangou
Vents Contraires 24 - Savignac-les-Eglises
Vivre Informer Agir en Périgord-Limousin
Saint-Saud-Lacoussière
Haute Vallée de la Nizonne - Beauillac
Protégeons le Haut Périgord Noir - Azerat
Vents Contraires à Saint-Geyrac, Saint-Geyrac
FORCES PERIGORD - collectif Dordogne
Défense de la Forêt de Landais - Les Lèches
Vent Debout - Non aux éoliennes en Périgord Pourpre - Issigeac
Don Quichotte Mazyrolles
Collectif Citoyen contre les Eoliennes Industrielles en Pays d'Issigeac - Boisse
Collectif La Queue d'Ane - Saint-Saud-Lacoussière
D Pais 24 - Saint-Saud-Lacoussière
Milhac Transition - Milhac de Nontron
Le collectif des hébergeurs du parc naturel régional Périgord-Limousin

■ GIRONDE

Association Maransin Eole - Lapouyade
Défense Des Marais de l'Estuaire- St-Ciers-sur-Gir
Nature et Déplacements au cœur du Médoc - Lesparre
Collectif Vent Debout Médoc - Lesparre
Vigéole - Reignac

■ LANDES

Rion-Environnement - Rion-des-Landes
SOS Désastre Éolien - Sindères

■ LOT-ET-GARONNE

Courant Citoyen Alternatif - Paulhiac

■ DEUX-SÈVRES

A.D.E.P.A.A. - Amuré
ASSOCIATION ENVIRONNEMENT - Échiré, Cherveux
NATURE ET VIE SUR LES COMMUNES DE SAIPRÉS, THOUËT, ET LEURS ENVIRONS - St-Martin-de-Sanzay
NOTRE ENVIRONNEMENT A LUZAY
PRESERVATION SANTÉ ENVT NUIEL-LES-AUBIERS
SAINT- AUBIN-DE-BAUBIGNÉ ENVT
VENT D'AUTIZE GATINE - Coulonges-sur-Autize

VENT DE BOIVRE - Vasilès
VENT DE PLAINE - Romans
STOP À L'ÉOLIEN EN MELLOIS - St-Vincent-la-Châtre
COLLECTIF ALERTE ÉOLIENNES EXOUDUN
FAYE PAYSAGES - Faye-l'Abesse
VOULMENTIN ENVIRONNEMENT BOCAGE
VENT CONTRAIRE - Sainte-Verge
APERPE - Coulonges-Thoursais
SAUVEGARDE PAYSAGE EN BOCAGE - St-Aubin-du-Plain
VENT DEBOUT - Airvault
LA FRAGNAIE - Nueil-les-Aubiers

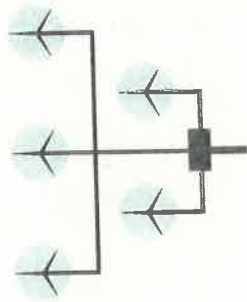
■ VIENNE

SAUVEGARDE DE L'ENVY DE LIGLET
A.D.C.I.E.L. DEFENSE CONTRE IMPLAN - Bournaud
A.P.A.C.H.E - Pouant
PRESERVATION ENVIRON. SAINT-PIERRE-DE-MAILLE
A.P.P.E.L. - L'Aathus- St Rémy
ADEPA - La Bussière
ADEPV86 - Champagne- St-Hilaire
ASEPP du SUD VIENNE - Le Vigeant
BIEN VIVRE A GENOUILLE
BIEN VIVRE EN LOUDUNAIS - Mouterre-Silly
EN PARTANT DE LA MENOPE - ST Maurice-la-Clouere
JOURNET BOCAGE - L'Age-Journet
LE BIEN ETRE A CHATEAU-GARNIER
MAUPREVOIR ENVIRONNEMENT
PARA-VENT - La Grimaudière
PRESSAC ENVIRONNEMENT - Le Moulin de la Vignerie
S.A.S LA VALLEE DES SINGES - Romagne
SAVIGNY VENT DEBOUT Savigny- Levescault
TERRES DE BRANDES A.T.D.B. - Leigné-les-Bois
USSONNAISE DE DEFENSE DE L'ENVIRVT - Usson-du-Poitou
VENT DE COLERE A DANGE, ST-ROMAIN, VELLECHES
Saint-Julien-l'Ars
VENT DE GATINE - Lavausseau
VENT DE LA VIENNE - Rouille
VENT DES FORTS - Monthoiron
VENT D'OZON - Sénéille-St-Sauveur
VENT DU LENCLOÏTRAIS - ST-Genest-d'Ambrière
VENT FUNESTE - Genouillé
VENT REBELLE - Availles-Limouzine
VOL AU VENT EN LOUDUNOIS - SAammarcolles

■ HAUTE-VIENNE
AssoDDB - Mailhac-sur-Benaize
ADNE87 - Bersac, Laurière, Folles
ADPB - Saint-Barbant
ASPER - Lussac-les-Eglises
ASPHEL - Tersannes
ETHER 87 - Bujaleuf-Champnétery
PENPPA - Nexon
ALTESS87 - St-Pardoux, Roussac, St-Symphorien-sur-Couze
Vent juste - Saint Mathieu
ADN - Rancon, Balledent, Roussac
Robin des Vents: Collectif de Haute-Vienne
Fédération Tempête En Marche (FETEM)

INVENTAIRE RÉGIONAL

Les éoliennes en service, autorisées et en projet de la Nouvelle-Aquitaine



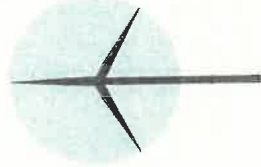
462

centrales éoliennes
en fonction ou en projet
en Nouvelle-Aquitaine

dont

105 en service
2 en construction
81 autorisées
106 en instruction
168 en projet

18 projets éoliens
abandonnés par
les développeurs



2790

éoliennes
en fonction ou en projet
en Nouvelle-Aquitaine

dont

677 en service
8 en construction
398 autorisées
619 en instruction
1088 en projet

109 éoliennes en projet
abandonnées par
les développeurs

La répartition par département
des éoliennes en service, autorisées et en projet

526
EN CHARENTE

87
EN GIRONDE

501
EN CHARENTE MARITIME

145
EN LANDES

207
EN CORREZE

308
EN DEUX-SEVRES

288
EN CREUSE

366
EN VIENNE

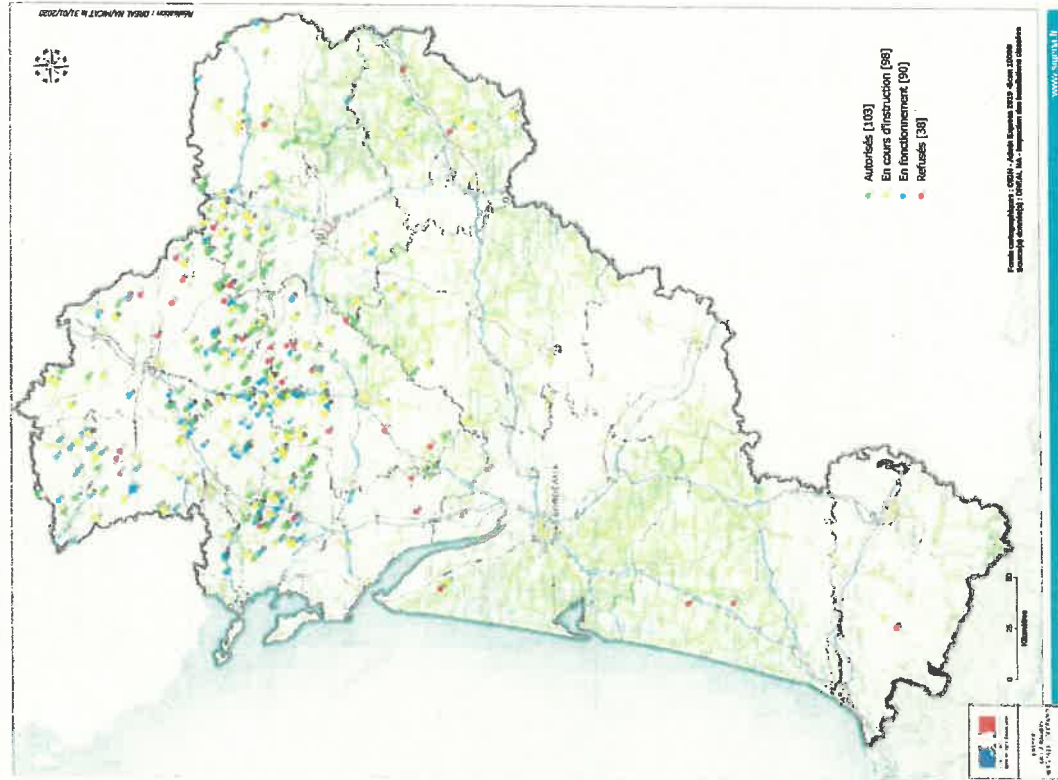
145
EN DORDOGNE

217
EN HAUTE-VIENNE

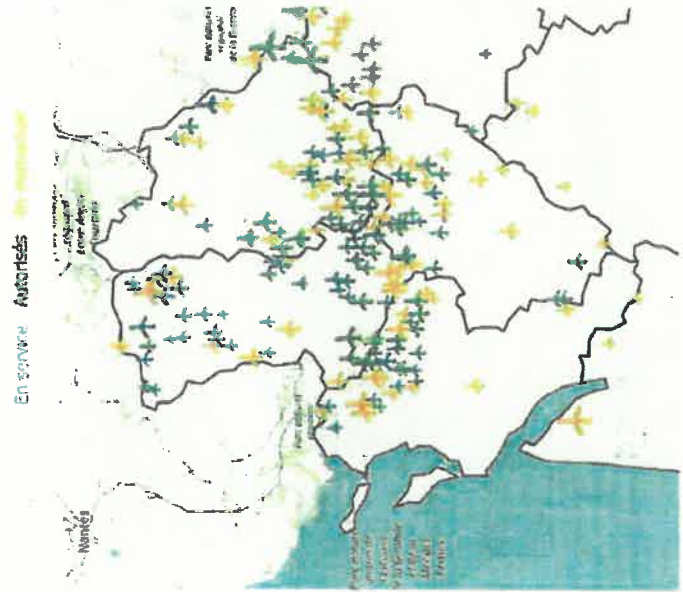
NOTA BENE : si les chiffres des centrales et leurs machines « en service », « autorisées » et « refusés » sont exacts, ceux « en instruction » et « en projet » peuvent présenter des fluctuations à ± 2% liées à des remontées d'informations non mises à jour.

L'invasion éolienne en Nouvelle-Aquitaine

Ci-dessous la carte dressée par la DREAL de la Nouvelle Aquitaine qui ne tient compte que des éoliennes autorisées par les préfets. Nos associations ont, elles aussi, fait leurs cartes plus complètes sur l'état de la menace puisqu'elles prennent en compte les projets en cours d'instruction et ceux qui sont encore à l'étude mais connus sur le terrain. La différence est énorme !



CARTE DU POITOU CHARENTES



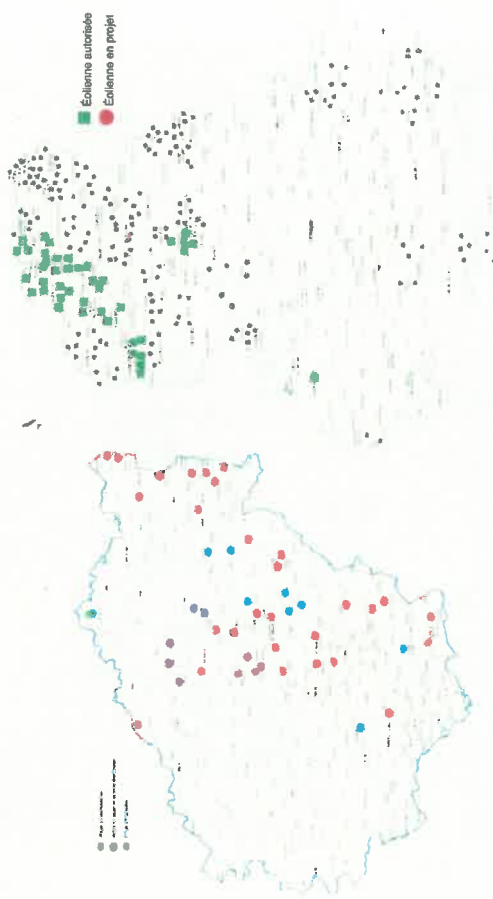
Deux-Sèvres :
165 éoliennes – 361 MW
71 éoliennes – 192 MW
113 éoliennes – 308 MW
Total : 308 éoliennes – 817 MW

Charente-Maritime :
81 éoliennes – 163 MW
67 éoliennes – 181 MW
148 éoliennes – 344 MW
Total : 260 éoliennes – 714 MW

Deux-Sèvres :
165 éoliennes – 361 MW
71 éoliennes – 192 MW
113 éoliennes – 308 MW
Total : 308 éoliennes – 817 MW

Charente-Maritime :
81 éoliennes – 163 MW
67 éoliennes – 181 MW
148 éoliennes – 344 MW
Total : 260 éoliennes – 714 MW

CARTE DE LA HAUTE-VIENNE



CARTE DE LA CORRÈZE

Sites emblématiques de Nouvelle Aquitaine défigurés ou menacés par l'éolien

■ CHARENTE

Château de Villebois-Lavalette
Vallée de la Dronne
Aubeterre-sur-Dronne
(label « plus beaux villages de France »)

■ CHARENTE-MARITIME

Eglise St-Pierre d'Aulnay-de-Saintonge
(inscrite au Patrimoine mondiale de l'UNESCO)
Forêt de la Double

■ CORRÈZE

Plateau de Millevaches

■ CREUSE

Vallée des Peintres Impressionnistes
Bénévent-l'Abbaye

■ DORDOGNE

Circuit des églises romanes du Ribéraçais
Forêt de la Double
Vallée de la Dronne
Bastide de Saint-Aulaye
(label « petite cité de caractère »)
Château d'Hautefort
Château de Biron
Bastide de Monpazier
Cité médiévale d'Issigeac
Itinéraire Baroque des églises du Périgord vert

■ GIRONDE

Estuaire de la Gironde
Phare de Cordouan
Citadelle de Blaye
(classée au patrimoine de l'Unesco)

Cité médiévale de Saint-Émilion
(classée au patrimoine de l'Unesco)
Forêt de la Double

■ DEUX-SÈVRES

Château de la Durbelière
Château de la Tourneval
Les Rochers Gravés des Vaulx
Les Landes de l'Hopiteau
(classé Espace Naturel Sensible)
Église romane de St-Sauveur-de-Givre-en-Mai à BRESSUIRE.

Vallée du Thouet : édifices d'Art roman
Château de Mme de Montespan à Oiron
Église du XII^e à Saint-Gelais
Château fort du XIII^e à Echiré
Château écossais du XV^e à Cherveux
Château de la Taillee à Echiré
Château Renaissance à Saint-Gelais

■ VIENNE

Vallée de la Gartempe
Abbatiale de St-Savin-sur-Gartempe
(inscrite au Patrimoine mondiale de l'UNESCO)

■ HAUTE-VIENNE

La Collégiale romane de Saint-Léonard-de-Noblat
(classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle »)
Monts d'Ambazac
Monts de Blond
Vallée de la Gartempe
Château du Chambon

« Au prétexte des mesures prises en faveur des énergies renouvelables, les lobbys des éoliennes géantes se sont imposés sans que soient pris en compte le paysage et ses habitants »

Gilles Clément

ingénieur horloger, compositeur, écrivain, architecte, designer, scénariste, directeur artistique, directeur de l'école nationale supérieure d'arts et métiers de France.

« Parmi les personnes qui ont eu une influence décisive sur mon parcours, il y a d'abord mes parents, puis mes professeurs de l'école nationale supérieure d'arts et métiers de France, et enfin mes amis, et en particulier mes amis de l'école nationale supérieure d'arts et métiers de France, et en particulier mes amis de l'école nationale supérieure d'arts et métiers de France. »

* le sinistre inventaire répertorie des sites avec des centrales déjà construites, des projets autorisés et d'autres en cours d'études ou d'instruction.

· Y-A-T-IL UN PILOTE...?

L'éolien ne répond pas aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique

Que cherchons-nous pour lutter contre le réchauffement climatique ?

→ **Décarboner** les 70 à 80% de l'électricité mondiale qui sont produites par du charbon, du pétrole et du gaz, y compris en Europe.

→ **Sauf qu'en France**, le choix du mixte hydroélectricité et électricité nucléaire donne une production déjà majoritairement décarbonée.

→ **Mais**, les directives pour réduire les moyens de production électrique carbonés sont les mêmes pour tous sans s'occuper de la réalité des pays. Voici donc qu'en France, on nous vend des éoliennes pour décarboner une production déjà décarbonée.

En France les éoliennes répondent-elles à cet objectif ?

- **Elles sont inutiles** pour lutter contre les émissions de CO2
- **Elles ne servent pas** à consolider l'approvisionnement en électricité puisqu'elles sont intermittentes et soumises aux caprices du vent
- **Elles ne diminuent pas le prix de l'électricité**, au contraire elles augmentent nos factures



1,7 TWh/an

L'éolien produit par an en Nouvelle-Aquitaine 1,7 TWh, ce qui est très faible. Un tiers de cette électricité est produite dans les périodes creuses, une électricité qui ne vaut rien parce qu'on ne sait pas la stocker.

→ **Donc, on produit peu avec beaucoup de nuisances.**



on augmente l'éolien, il faut traiter l'intermittence

→ On ne peut pas traiter l'intermittence avec de l'hydraulique (réserves pour passer les pointes) ou le nucléaire (inertie de quelques heures).

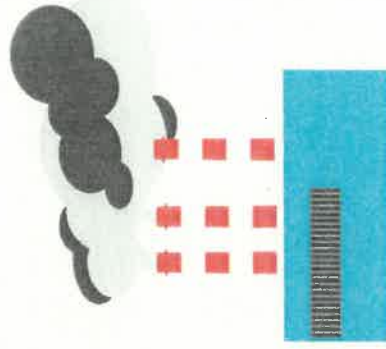
→ On traite l'intermittence avec du thermique et la production des centrales à gaz explose.

On ne sait pas remplacer un moyen de production pilotable par un moyen de production non pilotable.



La Nouvelle-Aquitaine est excédentaire en production d'électricité

- 2 centrales nucléaires
- Hydro-électricité
- Photovoltaïque
- Éolien



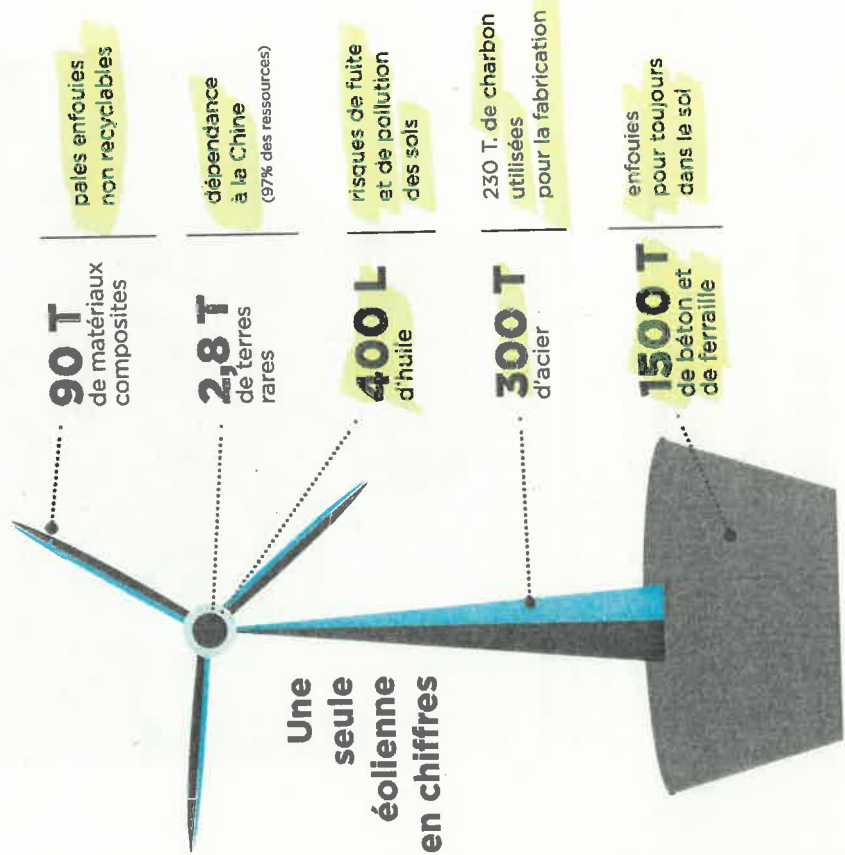
Plus on aura d'éoliennes, plus on utilisera de centrales à gaz.

Et cela se fera de façon peu rentable, car ce fonctionnement de complément nécessite les mêmes opérations et coûts qu'un fonctionnement de plein régime.

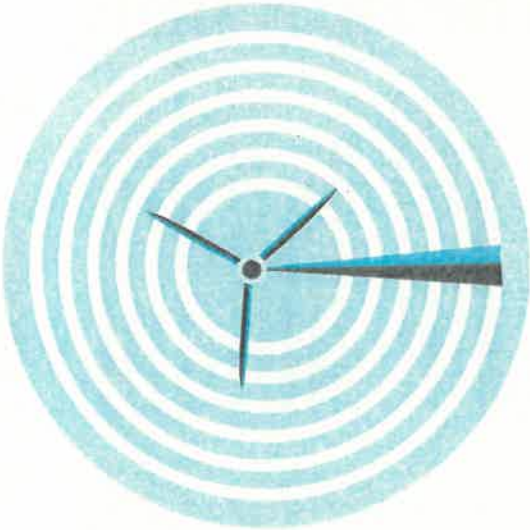
MALDONNE

Une éolienne n'est pas écologique et provoque de graves nuisances

L'éolien n'est pas, contrairement aux idées reçues et colportées, une énergie propre. De la construction à l'exploitation en passant par l'implantation des aérogénérateurs, cette industrie qui s'étale, envahie nos horizons et mite nos paysages est loin d'être écologiquement correct. Petit inventaire, hélas non exhaustif, des nuisances éoliennes.



Les nuisances riveraines



BRUIT ENTÉTANT
- bruit de moteur en fond sonore
- sifflements persistants et répétitifs

ACOUPHÈNES
fin du silence dans les oreilles

TROUBLES
du comportement et de santé inexpliqués chez les hommes comme chez les animaux

INSOMNIES
le bruit, les infrasons, les effets électromagnétiques perturbent le sommeil des riverains à des kilomètres à la ronde

EFFETS STROBOSCOPIQUES
Le clignotement de l'ombre des pales projetée sur les paysages et dans les maisons crée des effets indésirables.

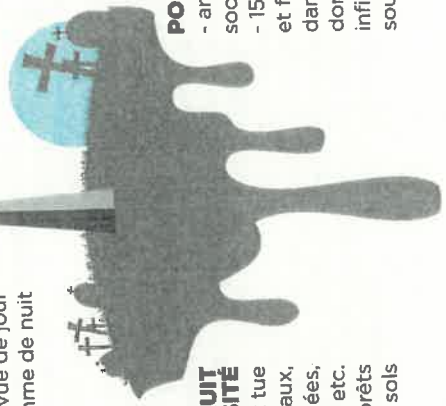
PROJECTIONS
de pales et du rotor en cas d'incendie et de glace en hiver

L'effet contre-nature



DÉFIGURE LES PAYSAGES
les campagnes ressemblent à des zones industrielles à perte de vue de jour comme de nuit

DÉCIME LES ÉLEVAGES
- perte de performances en quantité et qualité
- mortalité et troubles inexpliqués



POLLUE LES SOLS
- artificialisation socle + accès = 0,5 h
- 1500 tonnes de béton et ferrailles enfouies dans les sols dont la dégradation infiltre les eaux souterraines

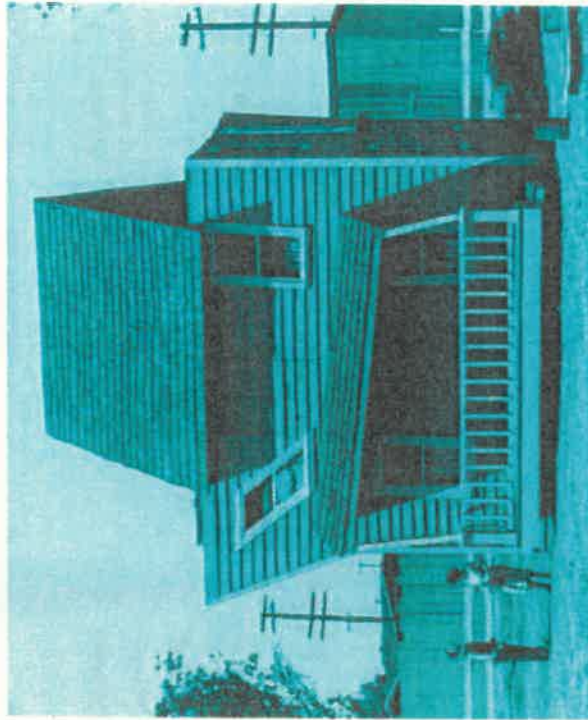
DÉTRUIT LA BIODIVERSITÉ
la vie sauvage : oiseaux, espèces protégées, chiroptères etc.
- rase haies et forêts
- assèche les sols

Dévaluations immobilières liées à la proximité d'éoliennes

Les promoteurs et groupes d'influence dans l'éolien nient farouchement la réalité d'une dévaluation immobilière, comme ils nient les nuisances diverses.

La charge de la preuve de cette assertion devrait leur incomber et pourtant ils n'en apportent aucune preuve et pour cause !

La dévaluation est une réalité incontestable.



Les preuves

de la perte de valeur

Attestations diverses émanant d'agents immobiliers, notaires, hébergeurs et autres professionnels de l'immobilier :

• Agents immobiliers

> Cabinet MARTY CRASSAT à RIBÉRAC (24), attestation du 20/10/2016 moins-value de 30 à 50 % en moyenne.

• Notaires

> Étude de LUSIGNAN (86) en Février 2015 : décote de 20 à 30 % pour une ancienne ferme dans les DEUX-SÈVRES.
> Étude de SAUMUR (47) le 09/02/2006 : dépréciation de l'ordre de 20 à 30 % avec projet éolien à 700 m.
> Étude de ST CHELY D'APCHER (48) : moins-value « potentielle » de 30 à 40 %.

• Commissaires-enquêteurs

> Johanna Leclercq (enquête Mars 2015 dans le Morbihan) constate une « décote financière » à moins de 2 kms d'un parc éolien.
> Un autre enquêteur sur un projet à SAVIGNÉ (86), 27/11/2017, reconnaît une moins-value « estimée entre 10, 20, voire 30 % en fonction des biens ».

• Hébergeurs

(Gîtes et Chambres d'Hôtes) :
> L'AHTI (Association des hébergeurs touristiques de l'Indre) a constaté dans un sondage d'opinions auprès de 1280 touristes accueillis, en décembre 2017, que 97% changeraient de destination si des éoliennes étaient visibles, jusqu'à 2 kms
> Les Gîtes de France de l'Indre (Attestation 14.01.2016) et de Dordogne (5.12.2017) ne labellisent pas les structures situées dans les zones d'implantation.

La Jurisprudence

Les décisions des tribunaux sont la preuve la plus incontestable de cet effet nocif de l'éolien sur l'immobilier.

• Décisions accordant des indemnisations ou des dommages-intérêts :

> TGI ANGERS du 9 avril 2009 accorde 36.000 € de dommages et intérêts à l'acquéreur pour dissimulation volontaire, de la part du vendeur, d'une centrale éolienne à 1,1 km du bien, en baissant le prix de 20 %.

La conclusion

D'après l'ensemble des actes, faits et attestations, il est permis de conclure à une dépréciation générale des habitations dans une fourchette large de 20 à 40 %, la moyenne se situant donc à 30 %. L'exacte dépréciation est fonction de la situation du bien, de sa nature et surtout du marché, véritable Juge.

> La cour d'appel d'ANGERS (8 juin 2010) prononce l'annulation de la vente et accorde en outre 18.000 € de dommages et intérêts à l'acquéreur
> TGI MONTELLIER 4.02.2010 : démolition de 4 éoliennes et 200.000 € de dommages-intérêts pour préjudice de jouissance, compte tenu d'une dépréciation de 20 % de la valeur du bien.

• Décisions se basant sur une dépréciation des biens impactés

> CA RENNES 20/09/2007 confirmant TGI Quimper : sur base d'attestations du Notaire qui estime une moins-value entre 28 et 46 % de valeur, la Cour condamne le vendeur à rembourser 30.000 € sur un prix de 145.000, donc 20% de baisse.
> CA RENNES 25/03/2014 :

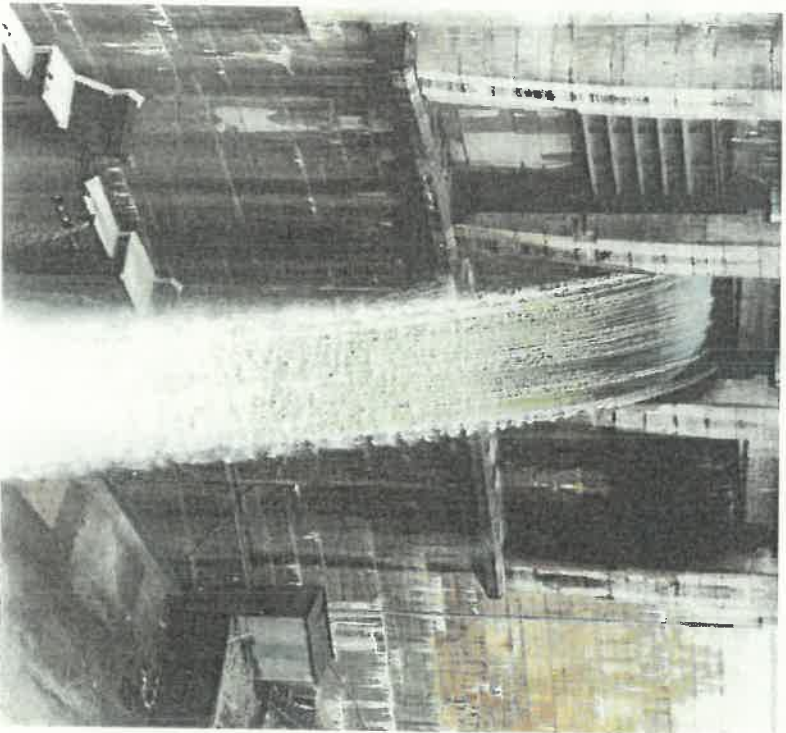
condamnation du Promoteur à verser 21.000 € de dommages-intérêts à la propriétaire sur l'estimation de la perte de chance de pouvoir vendre au prix du marché, constatant une moins-value de 15 %.

> TGI SAUMUR du 15/03/2016 affirme : « ... l'installation d'un parc à 600 m... dévalorise NÉCESSAIREMENT l'habitation, compte-tenu des nuisances... le préjudice est futur mais ABSOLUMENT CERTAIN... ».

• Une expertise judiciaire réalisée par la FNAIM

en date du 12 avril 2019 à YSIERS (Sud Charente), à 1 h de Bordeaux conclue à une moins-value du bien de 30%.

L'ÉOLIEN QUI CACHE LES FORÊTS ...et les autres ENR en Nouvelle Aquitaine !?



L'énergie hydroélectrique

Filière essentielle, prédictible, flexible qui permet d'ajuster le besoin et la production. Si l'ère des grands barrages est derrière nous, le développement de microcentrales sur nos cours d'eau représente une opportunité majeure, très peu exploitée à ce jour, sous condition d'aménagement d'échelles à poissons.

La biomasse forestière et le bois-énergie

Ressource majeure en Nouvelle-Aquitaine, avec une production supérieure à 2 millions de m³. Elle sert au chauffage individuel, aux réseaux de chaleur urbains, et produit de l'électricité en cogénération. Cependant, il est nécessaire d'éviter les coupes rases excessives, de remettre en valeur les peuplements forestiers pauvres ou mettre en place des peuplements adaptés.



La méthanisation des lisiers et fumiers

La Nouvelle-Aquitaine, 1ère région agricole et agro-alimentaire de France a beaucoup d'atouts pour le développement de cette filière : biogaz, chaleur, fertilisation avec les digestats (résidus). Mais des précautions s'imposent : échelle « à la ferme, en petit collectif », conception et entretien sérieux, insertion dans le paysage.

Le solaire thermique et photovoltaïque. La Nouvelle-Aquitaine représente 26% du parc solaire national. Et l'ensoleillement gagne chaque année un peu plus y compris dans l'est de la région. Le développement du photovoltaïque hors toitures doit veiller à ne pas réduire les espaces forestiers et ne pas conduire à une artificialisation des sols supplémentaire. Les friches industrielles sont à privilégier. L'énergie géothermique . Avec le Bassin parisien, la Nouvelle-Aquitaine est la zone la plus importante pour cette ressource. Elle peut à la fois produire de l'électricité et de la chaleur. L'accroissement des installations à Bordeaux en est la preuve.

Les énergies marines

Hydrolienne, houlomotrice, marée motrice, osmotique, thermique, biomasse algale... Avec 1100 km de côte, la Nouvelle-Aquitaine a de quoi expérimenter et produire. Le test actuellement en cours sur la Garonne à Bordeaux permet déjà de produire un certain nombre de kW.

MAIS....

« La participation des citoyens à une décision encore largement monopolisée par les dirigeants, au nom soit de la légitimité électorale soit de la compétence technique, est indispensable pour que chacun s'approprie les objectifs ambitieux des politiques destinées à atténuer les effets du changement climatique et à adapter nos territoires à ses conséquences. La participation ne peut se résumer à une technique de manipulation destinée à forcer « l'acceptabilité sociale » des projets d'aménagement, ne serait-ce que parce que c'est contre-productif comme le montrent les projets d'énergie renouvelable sur différents territoires. » (Conclusion du chapitre ENR -rapport AACLIMATERRA-2016/2017).

Donc quels que soient les projets, cette participation est indispensable, comme est fondamental l'effort de tous pour des économies d'énergie.

PRISE DE CONSCIENCE

Des éoliennes de plus en plus inacceptables

Le 14 janvier 2020, s'exprimant à Pau lors d'une table ronde sur « L'écologie dans nos territoires », **le Président de la République** a admis la nécessité d'être « lucide », considérant que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite ». « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays » a-t-il reconnu en soulignant que « de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considérant que leur paysage est dégradé ».

Dans la foulée des déclarations d'Emmanuel Macron, **la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne**, pourtant très favorable à l'éolien, semblait admettre dans un entretien publié par Le Monde que « le développement de l'éolien est très mal réparti en France ». « Il s'est fait de façon anarchique, ajouta-t-elle, et on a des territoires dans lesquels il y a une saturation, y compris visuelle ». Le 20 février 2020, elle déplorait devant les sénateurs « la Co-visibilité des éoliennes avec des monuments historiques » et « la sensation d'encerclement insupportable de certains bourgs ».

Le député Julien Aubert, qui a présidé la commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, mettait les points sur les « i » dans une interview du Figaro le 5 décembre 2019 : « Si on soutient les énergies électriques intermittentes, comme l'éolien, en vue de limiter le réchauffement climatique, on fait fausse route. Cette transition énergétique qui consiste à fermer des centrales nucléaires pour les remplacer par des énergies électriques intermittentes décarbonées n'a aucun impact sur le CO2 et la baisse des émissions de gaz à effet de serre ».

Dans le prolongement des travaux de sa commission d'enquête, Julien Aubert a appelé, entre autres propositions, à « déclarer un moratoire sur tout projet éolien ne faisant pas consensus localement ».



Listing des projets éoliens connus en Nouvelle Aquitaine

Charente-Maritime : 475 éoliennes

Communes d'implantation	Développeur / exploitant	Nb éolienne	En service	Autorisé	Refusé	Instruction	Projet	Abandonné
St Crépin : 6 machines (9 MW)			6	1				
Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)			8	1				
Péte : 4 machines (8 MW)		(2008)	4	1				
La Béate : 6 machines (12 MW)		(2010)	6	1				
Biguay – Mazeray : 5 machines (12 MW)		(2012)	5	1				
Saint Mandé sur Brdoire : 6 machines (12 MW)		(2014)	6	1				
Les Nouillers : 5 machines (10 MW)		(2014)	5	1				
Archingeay : 4 machines (8 MW)		(2015)	4	1				
Migré : 5 machines (10 MW)		(2014)	5	1				
Marsais : 8 machines (20 MW)		(2015)	8	1				
Saint Jean de Liversay/Ferrières : 9 machines (18MW)		(2017)	9	1				
Saint Pierre de Juliers : 5 machines : (12 MW)		(2017)	5	1				
Longèves : 3 machines (7MW)		(2017)	3	1				
Nadamps-Courant : 7 machines (10MW)		(2018)	7	1				
St Félix : 9 machines (26 MW)		(2019)	9	1				
Landais / Chamblon : 3 machines (9 MW)		(2019)	3	1				
93 machines Antézat /Saint Pardout : 4 machines (18 MW)			4	1				
Charentemerie sur la soie/Toré : 6 machines (20 MW)			6	1				
Vareize : 4 machines (12 MW)			4	1				
Villeneuve La Comtesse/ Couvert : 6 machines (12 MW)			6	1				
Villeneuve La Comtesse/ Vergné : 7 machines (12 MW)			7	1				
St Loup de Saintonge : 4 machines (12 MW) Recours			4				1	
La Brousse - Bagnizeau : 7 machines (21 MW)			7	1				
Les Touches de Périgny/Gibourne : 9 machines (27 MW)			9	1				
Messac : 4 machines (12 MW) Recours			4				1	
Forges : 8 machines – (24 MW) Recours			8				1	
Bernay/Martin/Breuil la Réorre/Puyroland : 8 machines(24MW)			8	1				
Halmgs/Vassac : 4 machines (12MW)			4	1				
Les Eduts : 9 machines (27MW)			9	1				
Romazales/Saleignes : 8 machines (24MW)			8	1				
Voisay : 5 machines (12 MW) (refusé) (recours du promoteur.)			5				1	
Nieul le Virouil-Atlas Bocage : 6 machines (7MW) (refusé) recours promoteur			6				1	
Saint Clers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac (? MW) (Refusé) recours			9				1	
Cherdomières : 6 machines (10 MW) (EP)			6				1	
St Jean de Liversay			5				1	
Puy du Lac			8				1	
Villeneuve La Comtesse/Vergné			5				1	
Chamblon – Puyravaux			12				1	
Varay			4				1	

Listing des projets éoliens connus en Nouvelle Aquitaine

Saint Merd	4			1				
Cram-Chaban	6			1				
Gourville	4			1				
Vervant/ Les églises d'Argenteuil		11						
Genouille	3			1				
Courant	7			1				
Bernay- Parancay	2			1				
Doeuil sur le Mignon	7							1
Saint Georges du Bois	7							1
Cré d'Aunis/Andilliers	8							1
Saint Germain de Marecennes	6							1
Loiré sur Nlle (projet en cours)	3							1
Nuaille d'Aunis	4							1
St Georges de Longuepierre	4							1
Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même	7							1
Même	7							1
Anais	6							1
Nadamps	3							1
Seigné	4							1
Eparignes :	5							1
St Sauveur d'Aunis	16							1
St Séverin sur Boutonne	4							1
Bouhet : 3 machines	3							1
Virson	5							1
Saint Médard d'Aunis	5							1
Saint Saturnin du Bois	3							1
Montoy	6							1
Longèves	3							1
La Jarne/Croix Chapeau	3							1
St Vivien	3							1
La Jarre Audouin	8							1
St Gemme/ Balzac	5							1
St Georges des Coreaux : Projet ?								1
Nieul Les Saintes : Projet ?								1
St Médard d'Aunis	8							1
St Médard d'Aunis/Ste Soulie	8							1
La Jarre/Puyvieux	3							1
Andilly	5							1
Saint-Palais de Négrignac		5						1
Estuaire de la Gironde : 40 machines (environ)	EDF-R	40						1

Maleret belète	3NDéveloppement	6							1	
Nouzerne		9								
Gemoulliac Roche	Ecodelta	8		1						
Anzème	Borlex -> paronne	5				1				
Gréfic	Ecodelta	4								
St Fiel	notus	8						1		
Pionnat - Saint Laurent										
Pionnat - Alain	3D-développement	3								
Mazellat	Notus	5								
St Hilaire la Plaine	Ecodelta	6				1				
Ahun Busseau-sur-Creuse		4								
Bénévent l'Abbaye		6								
Marsac		5								
Jannellat	WPD	6			1					
Ttrauron Mansat	Neoen	6								
Sous-Parsat Le Donzelle Léjinas	ABO wind	4								
Saint-Georges-la-Picure	Nordex SAS	4								
Vidalat Soubrebois	Nordex SAS	4								
Charlus le Marcheix		13								
Royens de Vassivière	nordex SAS	5								
Gentoux Lachaud	France ?	5+5								
Gentoux pigonilles										
Gentoux Pigeonle parc de peyrlevade										
Aurét, Chessous, Champretery	Eolise	6								
Gloux clairavaux		3								
Gloux La nouaille		3								
Saint-Morvil		4								
Saint Pardoux Montolle	AALTO- Power	6								
Saint-Pierre-Chafignat, Montboucher	3N-environnement	3								
Laurière hors département		4								

Dordogne : 145 éoliennes

Communes d'implantation	Développeur / exploitant	Nb éoliennes	En service	Autorisé	Refusé	Instruction	Projet	Abandonné
La Roche-Beaucourt et Argenteuil, Charentonne et Fontaine	RES	5		1				
Verdillac, Charrel	EDPR	4				1		
Saint-Aulaye-Puymanjou, Percou-Chenaud	Abo Wind	5				1		

La Roche-Chalais	Abo Wind	14							1	
Saint-Aulaye-Puymanjou (site de La Lallère)	Abo Wind	3								
Saint-Vincent-Jalmoutiers	Abo Wind	8								
Savignac-les-Églises	Valeco-ENBW	6							1	
Ponsol, Saint-Saud-	EDPR	5								
Lacousière										
Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Saud-	Abo Wind	4							1	
Millnac de Nontron	SDMD-Solvéo	4								
Beaussac	Abo Wind	8								
Bandou, Monsac, Montaut, Nausannes	Theclia	4								
Sainte-Crise, Temple-Laguyon, Azart	Theclia/Fulven	7								
Fiteix	Valeco-ENBW	4								
Scau, Saint-Angel	Valeco-ENBW	4								
Busserolles et Chegniers Reilhac	Valeco-ENBW	7								
Soudat	Valeco-ENBW	4								
Saint-Gayrac, Rouffignac Pégut-Pluyers, Busserolles	Alliance des Vents Nordex	10								
Belarymas	Nordex	4								
Boisse	Nordex	4								
Las Lèches, Saint-Gély	Nordex	11								
Mazevrolles, Caprot	Nordex	8								
Saint-Pardoux-la-Rivière	Nordex	4								
Champs-Romain	Nordex-Engie	4								

Gironde : 87 éoliennes

Communes d'implantation	Association exploitante	Développeur / exploitant	Nb éoliennes	En service	Autorisé	Refusé	Instruction	Projet
Raignac	vigiede	Valorem ZDE	20					
Saugon		Abowind	5					
Naujac		Valorem	5					
Maransin		Abowind	5					
Blayais	Edie	EDPR	40					
Lesparme	VDIM	Valorem	12					

Landes : 145 éoliennes

Communes d'implantation	Développeur / exploitant	Nb éoliennes	En service	Autorisé	Refusé	Instruction	Projet
Rion-des-Landes, opérateur SOLVEO machines.	SOLVEO	10					

Listing des projets éoliens connus en Nouvelle Aquitaine

- Garrosse, opérateur VALOREM, 28 machines.	VALOREM	28					1
- Sindères, opérateur VALOREM, 15 machines.	VALOREM	15					1
- Onesse-et-Laharie, opérateur VALOREM, 15 machines.	VALOREM	15					1
- Escource, opérateur VALOREM, 11 machines, projet TEPOS.	VALOREM	11					1
- MEZOS, opérateur EDF EN, nombre de machines inconnu.	EDF-R						1
- Lue, opérateur VALOREM, 42 machines.	VALOREM	42					1
- Lipostey, opérateur VALOREM, nombre de machines inconnu.	VALOREM						1
- Pissos, opérateur VALOREM, nombre de machines inconnu.	VALOREM						1
- Mimizan, opérateur inconnu, nombre de machines inconnu.	machines						1
Monségur, opérateur inconnu, 6 machines		6					1
Iholdy, opérateur ABOWIND, 10 machines.	Abowind	10					1
Ostibarre, opérateur ABOWIND, 8 machines.	Abowind	8					1

Deux-Sèvres : 308 éoliennes

Communes d'implantation	Développeur / exploitant	Nb éoliennes	En service	Autorisé	Refusé	Instruction	Projet
		165	1				
		71		1			
		72				1	

Vienne : 366 éoliennes

Communes d'implantation	Développeur / exploitant	Nb éoliennes	En service	Autorisé	Refusé	Instruction
		103	1			
		133		1		
		130				1

Haute Vienne : 217 éoliennes

Communes d'implantation	Développeur / exploitant	Nb éoliennes	En service	Autorisé	Refusé	Instruction	Projet
Bujaleuf : 4		4					1
Champnétery : 7		7					1
Cheissoux : 2		3					1
Royères : 4		4					1
St-Méard : 3		3					1
Chateauneuf-la-forêt : 4		4					1
		42	X				
		150					X

Non à la prolifération des éoliennes en Nouvelle Aquitaine !

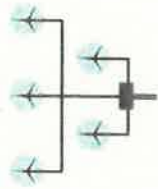
SRADDET ET TRAHISON



Il faut stopper cette invasion d'éoliennes programmée

INVENTAIRE REGIONAL

Les éoliennes en service, autorisées et en projet de la Nouvelle-Aquitaine



462

centrales éoliennes en construction et en projet en Nouvelle-Aquitaine

dont:

105 en service
14 en construction
8 autorisées
20 en construction
106 en projet

109 éoliennes en projet abandonnées par les développeurs



2790

éoliennes en construction et en projet en Nouvelle-Aquitaine

dont:

627 en service
18 en construction
306 autorisées
104 en construction
106 en projet

109 éoliennes en projet abandonnées par les développeurs

La répartition par département des éoliennes en service, autorisées et en projet

526
EN CHARENTE
87
EN GIRONDE

501
EN CHARENTE MARITIME
145
EN LANDES

207
EN DORDOGNE
308
EN DEUX-SEVRES

288
EN CREUSE
366
EN VIENNE

145
EN DORDOGNE
217
EN HAUTE-VIENNE

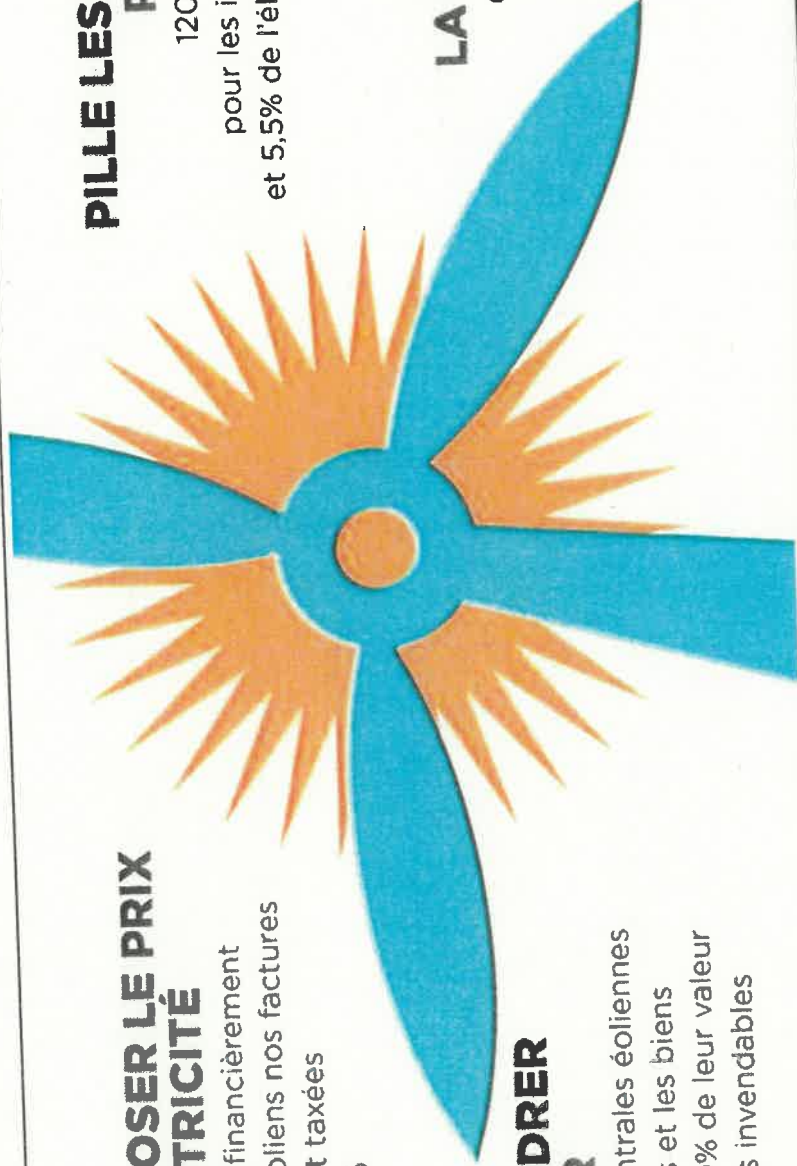
La politique Nationale et Régionale de l'éolien

FAIT EXPLOSER LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

pour engraisser financièrement
les industriels éoliens nos factures
d'électricité sont taxées
de presque 50%

FAIT EFFRONDRE L'IMMOBILIER

les nuisances des centrales éoliennes
font fuir les résidents et les biens
perdent au moins 30% de leur valeur
quand ils ne sont pas invendables



PILLE LES FINANCES PUBLIQUES

120 Milliards d'Euros
pour les industriels éoliens
et 5,5% de l'électricité produite

AUGMENTE LA DÉPENDANCE

on achète à l'étranger :
- les éoliennes
- le gaz des centrales
thermiques pour
pallier au manque
de vent

*Le SRADDET sous influence
du lobby éolien*

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Les nuisances de l'éolien subies par les riverains

BRUIT ENTÊTANT

- bruit de moteur en fond sonore
- sifflements persistants et répétitifs

INSOMNIES

la nuit, le bruit, les infrasons, les effets électromagnétiques perturbent le sommeil des riverains à des kilomètres à la ronde

ACOUPHÈNES

fin du silence dans les oreilles



EFFETS STROBOSCOPIQUES

Le clignotement de l'ombre des pales projetée sur les paysages et dans les maisons crée des effets indésirables.

TROUBLES

du comportement et de santé inexplicables chez les hommes comme chez les animaux

PROJECTIONS

de pales et du rotor en cas d'incendie et de glace en hiver

Parc d'aérogénérateurs = **Ecocide**, mitage et artificialisation des sols

Stérilisation de sol
3,6 ha / parc
d'aérogénérateurs
« première ligne »
vivante de
l'écosystème



Défiguration et
uniformisation des
paysages

Incendies de forêts,
prairies, céréales

15 fois plus que les centrales existantes

Disparition « spontanée
des haies » arborées, sur
les accès et forêts sous-
jacentes ;
(Écosystèmes riches en
biodiversité)

Chaîne alimentaire :
Cadavres de Chauve-
souris, oiseaux, =>
moisissures, => et
charognards

En opposition complète

avec le code de l'urbanisme :
L101-2
Lutte contre l'étalement urbain,
Protection du sol, de la
biodiversité, des écosystèmes

L'aggravation du risque incendie par la présence d'éoliennes

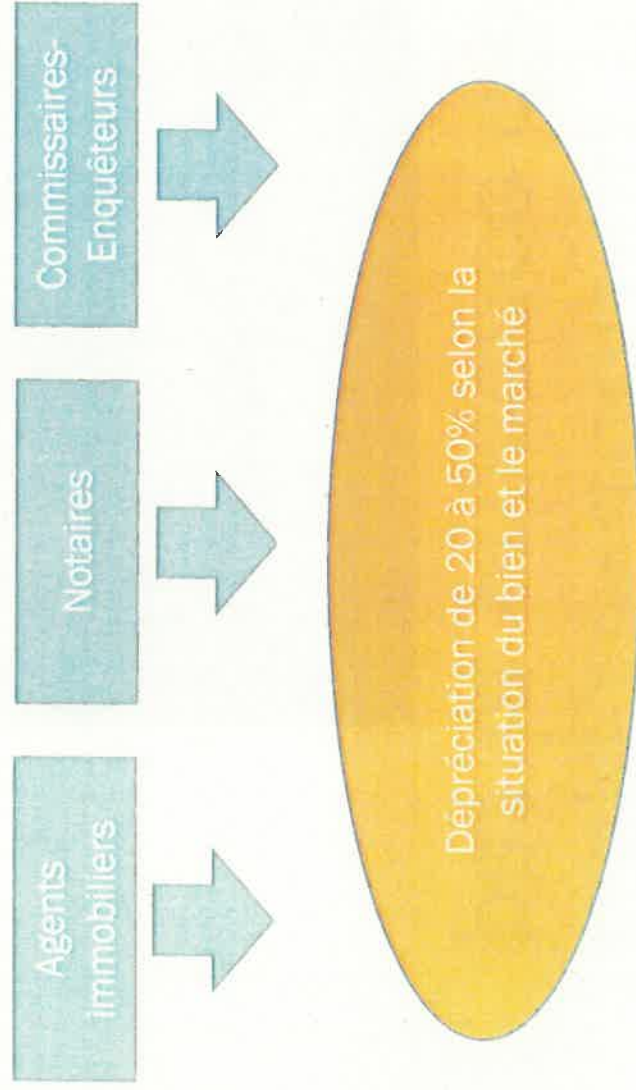


© YouTube / ATROPIN88

06/07/2020

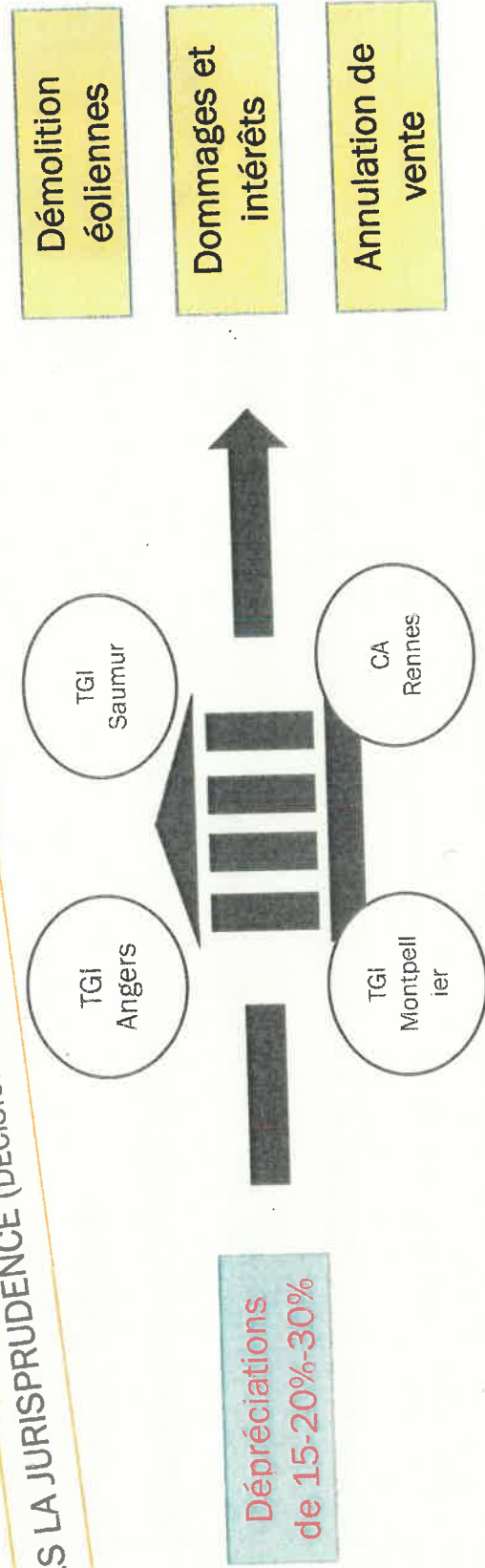
Les preuves de la perte de valeur immobilière, autour de 30%

D'APRES LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR



Les preuves de la perte de valeur immobilière, autour de 30%

D'APRES LA JURISPRUDENCE (DÉCISIONS DES TRIBUNAUX)



+ **Expertise Judiciaire**, réalisée par un expert de la FNAIM en date du 12/04/2019 à Yviers (Sud Charente), à 1h de Bordeaux qui conclut une **moins-value du bien expertisé de 30%**.



L'atteinte au tourisme causée par la proximité d'éoliennes

Nouvelle-Aquitaine = Environnement naturel préservé + sites emblématiques

➔ **32 millions de touristes par an**

18 milliards d'euros de consommation touristique

9% du PIB Régional

140 000 emplois

Eoliennes = Nombreuses nuisances

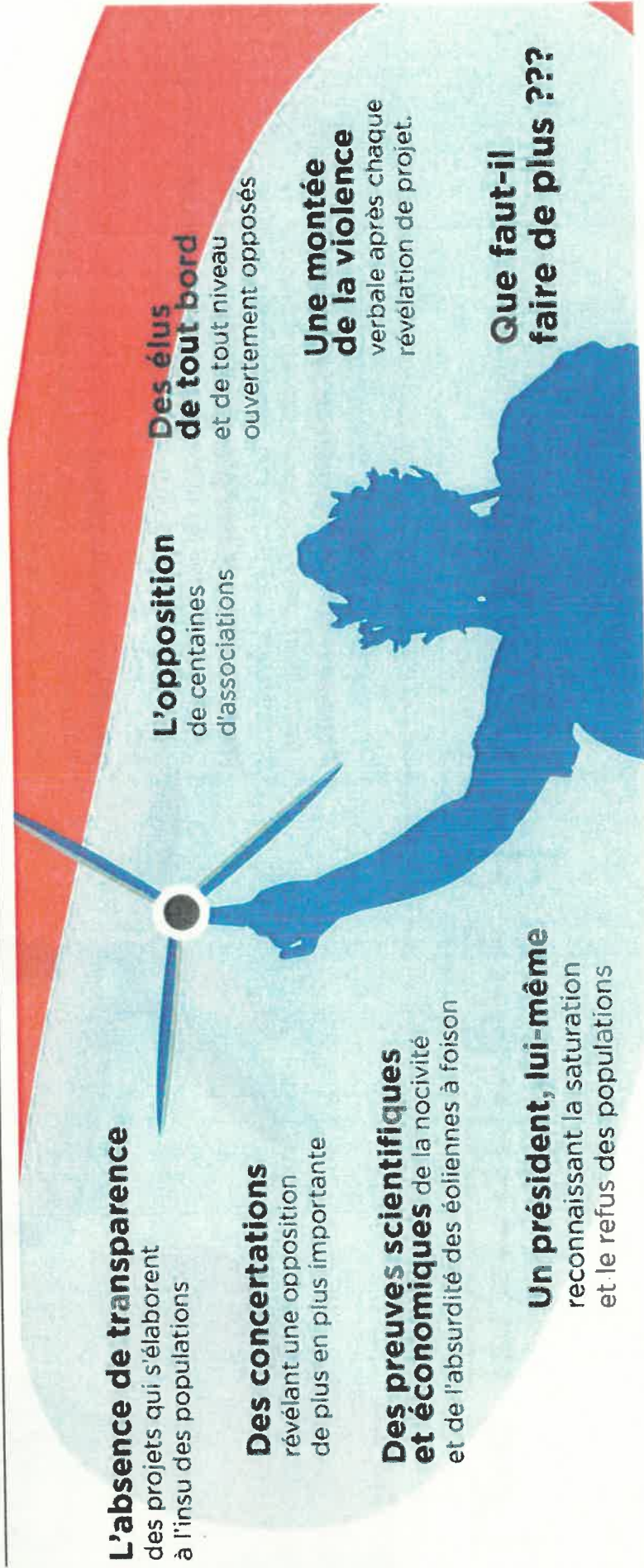
➔ **Baisse de l'activité économique du tourisme**



Les Gîtes de France

(Attestation 14.01.2016) ne labellisent pas les structures situées dans les zones d'implantation.

Déni de démocratie



Les mensonges de l'éolien



Protection de l'environnement : FAUX !
impact avifaune et paysages catastrophique

Ressource d'énergie gratuite ; FAUX !
Coût énorme pour les finances publiques et le consommateur

Solution écologique : FAUX !
Utilisation de terres rares, socle en béton de 1500T, matériaux non recyclable

Bon pour le climat : Faux en France !
L'électricité en France est déjà totalement décarbonée.

Aucun impact sur les riverains : FAUX !
Bruit, effets stroboscopiques, infrasons

Enrichissement des promoteurs : VRAI !!!

THAIRÉ

Pétition contre les éoliennes de St-Vivien

Depuis quelques semaines, une pétition circule à Thairé au sujet du projet d'implantation de trois éoliennes en limite de la commune. Philippe Arel, à l'initiative de cette mobilisation, avait assisté à la réunion d'information organisée par Vincent Demester, maire de Saint-Vivien à la fin de l'an dernier (« Sud Ouest du 20 décembre 2018 ») et s'était manifesté à ce sujet interpellant le maire de Saint-Vivien.

Nuisances côté Thairé

« Les trois éoliennes prévues sont situées à l'extrême limite de la commune de Saint-Vivien et impacteront fortement les habitants de Mortagne, hameau de Thairé », explique Philippe Arel en insistant : « nous ne sommes pas opposés à des solutions alternatives pour produire une énergie renouvelable, mais, en tant que riverains, nous refusons cette implantation qui, sous les vents dominants, fera subir aux 800 habitants de Mortagne, l'ensemble des nuisances répertoriées à ce jour : bruit, génération d'infrasons, effets stroboscopiques, perturbations électromagnétiques, etc. », souligne Philippe Arel en évoquant également la perte de valeur des habitations concernées.

« Un partage des revenus ? »

Vincent Demester, interrogé, ne remet pas en cause la réaction des pétitionnaires : « C'est très légitime. Effectivement, on ne peut cacher une éolienne de 160 mètres. Cela va modifier le paysage ». Le maire de Saint-Vivien rappelle qu'il avait

proposé au printemps dernier aux élus de Salles-sur-Mer et de Thairé une réflexion commune sur une implantation qui soit la moins gênante pour les habitants. À ce jour, je n'ai pas été entendu. Je pense qu'une solution est possible en imaginant un partage des revenus (1) générés par ces éoliennes », poursuit l' élu, qui précise toutefois que les communes ne sont ni forces de proposition, ni décisionnaires sur ces projets industriels dont l'agrément est soumis à la décision

du préfet. C'est une lettre adressée au représentant de l'État de Charente-Maritime que l'habitant de Mortagne propose à la signature, en porte à porte et au Bla Bla Caf, le café associatif de Thairé. Marie-Gabrielle Nassivet, maire de la commune, a donné son accord pour que cette pétition soit également mise à disposition dans sa mairie.

Annie Massias

(1) 14 500 € par an en moyenne par éolienne pour la commune.

DOSSIER DE PRESSE



LA DRAMATIQUE INVASION DES EOLIENNES EN CHARENTE-MARITIME

CONFERENCES

Mercredi 24 octobre 2018 à LA ROCHELLE

Une **coopération nouvelle** : une trentaine d'associations et collectifs se fédèrent pour dire **STOP** à la prolifération des éoliennes sur le territoire de la Charente Maritime.

Au moment où les scientifiques s'interrogent sur l'**effet néfaste** des éoliennes qui provoqueraient un « réchauffement à la surface de la Terre » en modifiant l'écoulement du vent , la Fédération **STOP EOLIEN 17** organise une soirée conférence avec deux experts internationaux.

Cette **soirée d'information**, organisée par des citoyens à destination des citoyens, est une **expérience pionnière** en Charente Maritime.

Contacts Presse :

Rémy Prud'homme : 01 48 87 48 38

Bernard Durand : 05 46 36 95 14

Dominique BRUCHET (Président de STOP EOLIEN 17) : 06 33 77 49 79

Bertrand VINCENT (Vice Président de STOP EOLIEN 17) : 06 22 00 00 45

Michel PLASSIER (Vice Président de STOP EOLIEN 17) : 06 89 79 19 26

Mail : stopéolien17@gmail.com Blog : www.federationstopéolien17.org


Facebook : [stopéolien17](https://www.facebook.com/stopéolien17)

*



FEDERATION STOP EOLIEN 17

SOMMAIRE



1- Communiqué de presse-----	3
2- Focus sur Stop Eolien 17 -----	4
3- Situation des parcs éoliens en Charente Maritime-----	5
4- Pourquoi Stop Eolien 17 dit STOP-----	6
5- Focus sur R PRUDHOMME -----	9
6- Focus sur B DURAND -----	11

Annexe :

- Actions déjà engagées par l'Association

Focus sur la Situation des parcs éoliens en Charente Maritime



-  En fonctionnement
-  En instruction
-  Autorisé avec recours
-  Refusé avec recours
-  En projet
-  Refusé



Focus sur STOP EOLIEN 17



Pourquoi nous disons **STOP !**

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire, le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3^{ème} génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche **toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien** font défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'**Académie de Médecine recommande** depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180/200 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la **réglementation française est restée la même** et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

Focus sur STOP EOLIEN 17



Pourquoi nous disons **STOP !**

Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) **Conséquence** : augmentation de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante

La pollution visuelle (150/180/200 mètres de haut soit plus de la moitié de la Tour Eiffel 3^e étage = 279m), les effets **stroboscopiques** des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières **clignotantes** de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au **très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime**, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Frein pour l'urbanisme

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela **rejaillirait sur la démographie**, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est la deuxième activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. **Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.**

Focus sur STOP EOLIEN 17



Pourquoi nous disons **STOP !**

Des perspectives problématiques pour l'emploi

Les éoliennes terrestres étant **toutes** fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des **maisons invendables**. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la **division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille**. Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une **pure affaire financière subie par le consommateur** qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité. D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement

Focus sur STOP EOLIEN 17



Pourquoi nous disons **STOP !**

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés, qui y voient un effet d'aubaine, dans le cadre de baux pouvant aller jusqu'à 40 ans .

Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoire pour les collectivités ?

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA).



Focus sur Rémy PRUD'HOMME



Professeur émérite à l'Université de Paris XII, Rémy Prud'homme a fait ses études à HEC, à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Paris, à l'Université Harvard, ainsi qu'à l'Institut d'Etudes Politique de Paris.

Il a obtenu un doctorat ès sciences économiques en 1963 et passé en 1964 le concours de l'agrégation des Facultés de Droit et de Sciences Economiques, en science économique.

Il a enseigné aux Universités de Phnom-Penh, de Lille, de Paris XII, où il est en poste à l'Institut d'Urbanisme de Paris depuis 1977, ainsi qu'au MIT (Massachusetts Institute of Technology) où il a été invité comme Professeur en visite à plusieurs reprises.

De 1974 à 1976 il a travaillé à l'**OCDE** comme **Directeur-Adjoint de la Direction de l'Environnement**. Il a également travaillé comme consultant pour la plupart des grandes organisations internationales (l'UNESCO, le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, les Communautés Économiques Européennes, la B.E.R.D., le P.N.U.D., la Banque Asiatique de Développement, et plus fréquemment pour la Banque Mondiale), pour divers gouvernements et collectivités territoriales, ainsi que pour des groupes privés.

Il a dirigé L'OEIL, le laboratoire de recherche et d'étude qu'il a créé à l'Université de Paris XII, jusqu'en 1999. Il a également été le fondateur et le responsable du DEA de transport de l'université de Paris 12 et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

RÉMY
PRUD'HOMME

LE MYTHE
DES ENERGIES
RENOUVELABLES



QUAND ON AIME
ON NE COMPTE PAS

C'est un fait : le soleil et le vent peuvent servir à produire de l'électricité. Mais ce fait s'est transformé depuis une vingtaine d'années en une croyance, celle que ces énergies renouvelables sont l'avenir de l'humanité. Il se trouve que cette croyance s'est incarnée dans une douzaine de pays, qui ont mis en œuvre, avec l'argent des contribuables, des programmes d'investissement massifs dans ce domaine. On dispose donc maintenant d'un ensemble d'expériences, de données, de succès, d'échecs, de coûts, qui permettent de comparer le rêve aux réalités, et d'en tirer quelques leçons. Tel est l'objectif de cet essai.

Focus sur Rémy PRUD'HOMME



L'ECONOMIE DES EOLIENNES

Les dommages environnementaux (pollution visuelle, sonore, bétonnage, atteinte à la biodiversité, etc.) sont bien connus des participants. Sont-ils un prix à payer pour le développement de l'énergie et de l'économie de la France ? Absolument pas.

L'électricité éolienne est en réalité :

I – Une électricité inutile – La demande d'électricité en France est stable ou en déclin. L'offre (Nucléaire : 72% ; hydraulique : 10% ; thermique fossile : 10% ; Eolien 4% ; solaire : 2% ; bioénergie : 2%) est très satisfaisante : abondante ; décarbonée ; domestique ; et bon marché.

II – Une électricité intermittente – Rare (25% des heures), surtout imprévisible, non synchrone avec la demande + impossibilité actuelle de stocker de l'électricité = électricité de « moindre qualité ».

III – Une électricité coûteuse – Coûts *directs* : en baisse, du fait des progrès de l'industrie des turbines ; mais stabilité ou augmentation des coûts de transport, de montage, d'entretien, de démantèlement. Surcoûts partout financés par des subventions. Coûts *indirects* importants, négligés, et en hausse : raccordement au réseau, extension des réseaux, absorption des chocs, filets de sécurité, coûts d'éviction de l'électricité classique (moins d'heures par an, coûts fixes unitaires plus élevés). Même ordre de grandeur que les coûts directs. En Europe, le prix de vente de l'électricité augmente avec le taux d'électricité « renouvelable » : 15 c€/MWh en France, 30 en Allemagne.

IV – Une électricité juteuse. Pour les producteurs. Un secteur considérable, financiarisé, mondialisé, oligopolisé, et structuré (complexe climato-industriel).

Si le temps le permet, présentation de l'expérience de trois « champions » : Danemark, Allemagne, et Espagne.

Pour terminer, une note optimiste : les investissements dans les renouvelables ont atteint un sommet en 2011-2012, et stagnent ou (en Europe) déclinent depuis cette date.



Focus sur Bernard DURAND



Ancien directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie,
Ancien président du Comité Scientifique de l'European Association of
Geoscientists and Engineers (EAGE)

Une centrale éolienne industrielle en mer dans le Parc Naturel Marin de l'île d'Oléron ?

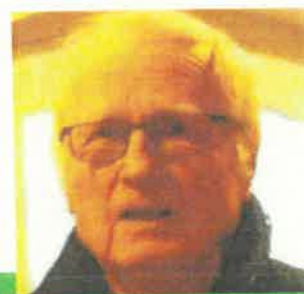
Une technologie périmée, qui détruit l'environnement et les emplois. Une centrale parfaitement inutile, et un modèle économique absurde et ruineux, au détriment des riverains et des pêcheurs, et aux frais des consommateurs !

On constate depuis quelques années une érosion et un recul des côtes rapides dans notre région, et des risques croissants de submersion. La réalisation d'une centrale éolienne industrielle en mer près d'Oléron, 60 à 80 éoliennes de plus de 200 mètres de haut au-dessus de l'eau, implantées sur une surface de domaine marin d'environ 120 km² et concédée pour une durée de 40 ans, serait de nature à augmenter considérablement ce risque, parce qu'elle modifierait la circulation des sédiments. Etant donné la **fragilité de ce littoral**, des modifications rapides et importantes du trait de côte sont possibles, avec de graves conséquences sur les activités locales (tourisme, pêche, ostréiculture...). **Rien que pour cela, au titre du principe de précaution, il est irresponsable de donner suite à ce projet.** La centrale serait de plus située dans une zone sismique.

Des entraves considérables à la pêche et à la navigation de plaisance, des modifications des habitats de la faune marine sur une surface beaucoup plus grande que celle de la centrale, des risques pour les oiseaux migrateurs et une pollution permanente des eaux sur de grandes surfaces, avec des conséquences sur les produits de la pêche et de l'ostréiculture, seraient inévitables. L'évacuation de l'électricité produite nécessiterait la construction d'une ligne à très haute tension, qui traverserait la Presqu'île d'Arvert.



Focus sur Bernard DURAND



En contrepartie de ces risques, la réalisation de cette centrale ne procurerait que très peu d'emplois permanents à des Français, et certainement très peu sur place aux habitants d'Oléron et de la Presqu'île d'Arvert. Pourtant elle coûterait en investissements et en maintenance sur 60 ans de l'ordre de 9 à 10 milliards d'Euros. La plus grande partie de ces sommes servirait à soutenir l'industrie et l'emploi en Allemagne et non en France.

De plus, cette centrale :

- Produirait une électricité très chère et parfaitement inutile pour la région et même la France.
- Ferait monter notre facture d'électricité par les taxes sur notre consommation d'électricité et de carburants, et les taxes d'acheminement, qui serviraient à la subventionner.
- Ne pourrait servir à fermer un seul réacteur nucléaire.
- Ne pourrait faire diminuer nos émissions de CO2.



Le lobby éolien a de toute évidence une très forte emprise sur une grande partie du monde politique : on remarque en effet que celui-ci a préféré jusqu'à présent encourager systématiquement les promoteurs que d'informer objectivement les citoyens. On peut même parler à ce sujet d'omerta. Or ce lobby a un très fort appétit pour notre littoral atlantique. L'acceptation de ce projet par les riverains et l'administration justifierait la construction d'autres centrales dans les mêmes eaux.

Des liens vers des documents qui détaillent et complètent les informations données :

<http://www.eolien-oleron.fr/constats-collectif-nemo-limplantation-dune-centrale-eolienne-mer-pres-doleron>

<http://www.eolien-oleron.fr/lelectricite-eolienne-proprietes-leurs-consequences>

<http://www.atlantico.fr/decryptage/eolien-terre-c-est-folie-eolien-en-mer-folie-furieuse-3463338.html> http://www.eolien-oleron.fr/sdm_downloads/la-transition-annoncee-du-systeme-electrique-francais-avenir-radieux-ou-desastre-en-vue

Annexe

Actions engagées



ORGANISATION DE LA MANIFESTATION ANTI-ÉOLIENNE à LA ROCHELLE

<https://www.youtube.com/watch?v=gAFmxfluSH0>

YouTube



MANIFESTATION ANTI-ÉOLIENNES LA ROCHELLE 26 MAI 2018

PARTICIPATION AU DÉBAT PUBLIC DU 28 SEPTEMBRE 2018 : L'ÉOLIEN DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ZONE RURALE



Communiqué de presse



La Fédération départementale « **STOP EOLIEN 17** » organise une soirée conférences sur « **la dramatique invasion des éoliennes en Charente Maritime** », dans la salle de l'Oratoire, 6 bis rue Albert 1er à **LA ROCHELLE** à partir de 20h.

2 spécialistes apporteront leur avis éclairé sur cette énergie pas si verte qu'elle en a l'air !!

Il est important que les citoyens de notre Département soient informés pour qu'ils puissent librement choisir de vivre dans un environnement peuplé ou non de ces immenses turbines blanches. Ils ont également leur mot à dire.

Donc l'énergie éolienne : parlons-en !

Venez nombreux vous informer et participer à ce débat.

- Après un état des lieux sur le département (ainsi que les projets de parcs éoliens charentais à venir),
- M. PRUDHOMME interviendra sur l'économie des éoliennes : C'est quoi l'énergie éolienne en réalité.
- M. BERNARD interviendra sur la situation de l'éolien en mer et notamment le projet de parc éolien dans le parc naturel marin de l'île d'Oléron.

Focus sur STOP EOLIEN 17



Face à la multiplication des éoliennes en Charente maritime, les créations d'associations de défense se multiplient. Dix d'entre elles ont vu le jour dans les 2 dernières années, chacune restant focalisée contre un projet de parc éolien. Mais devant l'explosion du nombre de projets qui touchent maintenant presque une commune sur cinq dans le département, elles ont décidé de s'unir pour se faire entendre au niveau départemental et national.

La Fédération STOP EOLIEN 17 est née officiellement le 12 mai 2018.

A ce jour, la Fédération STOP EOLIEN 17 regroupe une trentaine d'associations et de collectifs du département de Charente-Maritime.

Cette fédération est présidée par Dominique Bruchet, assisté de deux vice-présidents, Bertrand Vincent Président de l'association « Don Quichotte 17460 » et de Michel Plassier, Président de l'Association « Stop Eole Anais 17 ».

L'objectif est d'alerter nos concitoyens sur la catastrophe qui s'annonce au niveau environnemental, des conséquences sur l'activité touristique du département, la dévaluation de la valeur immobilière des maisons riveraines, mais aussi pour la quiétude et la santé des habitants. Avec 400 machines, concentrées en grande partie dans le nord du département à des distances bien trop faibles des habitations, la nuisance est assurée.

Dominique Bruchet déclare « un sentiment de saturation se fait jour. En deux ans le parc a doublé et dans le nord du département il va encore doubler dans les 2 prochaines années. Les machines sont de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. Un jour prochain, poussées par la course au rendement, elles atteindront 300 m ».

LA COLERE MONTE...

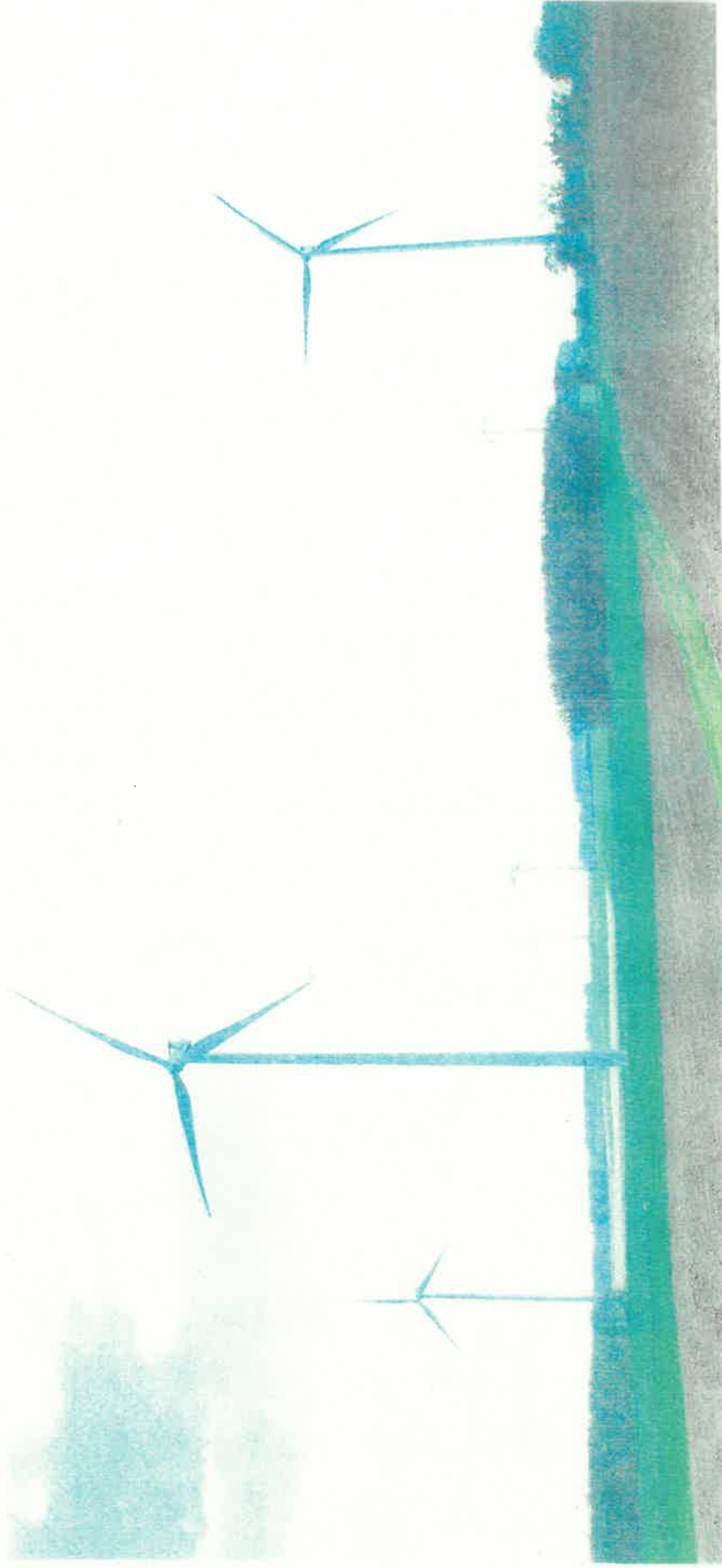
STOP EOLIEN 17 se donne pour objectif d'alerter la population sur cette vague inouïe de nouveaux projets qui vont transformer nos paysages et nos vies. Elle veut aussi signifier aux autorités le caractère inacceptable pour la population d'une telle transformation de notre département qui s'opère sans débat démocratique préalable.

L'HERBOD

DE CHARENTE-MARITIME

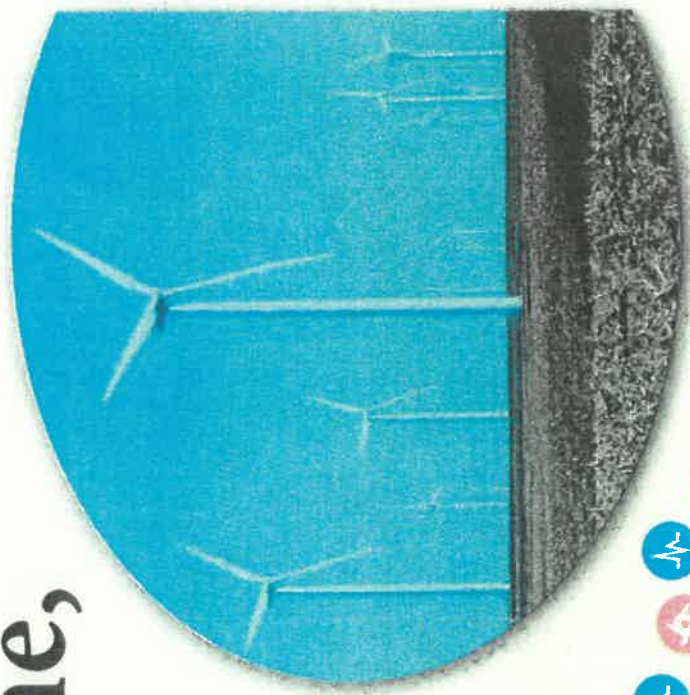
Jeudi 18 octobre 2018 - 1094 - 1,60 €

AUNIS & SAINTONGE : 400 ÉOLIENNES À L'HORIZON 2028



La Charente-Maritime, le pays de l'éolien ?

Alors que Dominique Bussereau vient d'annoncer la création d'un observatoire de l'éolien sur le département, L'Hebdo 17 fait le point sur les projets en Charente-Maritime.



Cet observatoire de l'éolien départemental sera présidé par Lionel Quillet. Une structure de ce type a déjà été mise en place dans les Hauts-de-France par Xavier Bertrand. Un petit constat des projets réalisés, en cours, en instruction... nous paraissait judicieux. D'autant que le président de la Charente-Maritime a clairement donné son opinion sur le sujet : « Notre département est bousillé par des implantations éoliennes de toute nature et des projets sont gigantesques, dans l'Est, en Aunis, sur l'estuaire de la Gironde le grand sud ». Cette structure servira à « observer, réagir, aider à bâtir des recours si cela est nécessaire, se porter partie prenante dans le débat ».

Cet observatoire sera composé de conseillers départementaux, de représentants d'intercommunalités, du monde associatif et du tourisme. « On n'améliore pas la qualité de nos espaces touristiques », a ajouté Dominique Bussereau.

Entre 4 000 et 10 000 € par éolienne

Il est vrai que selon les chiffres officiels, notre département devrait compter 404 éoliennes à l'horizon 2028. Et comme l'indique la carte ci-contre, la concentration s'effectuerait en Aunis et en Saintonge principalement. Cette « prise de conscience des politiques locaux est un point positif », lance Michel Broncard vice-président de la Fédération Environnement Durable. Mais ils auront des moyens limités pour s'opposer

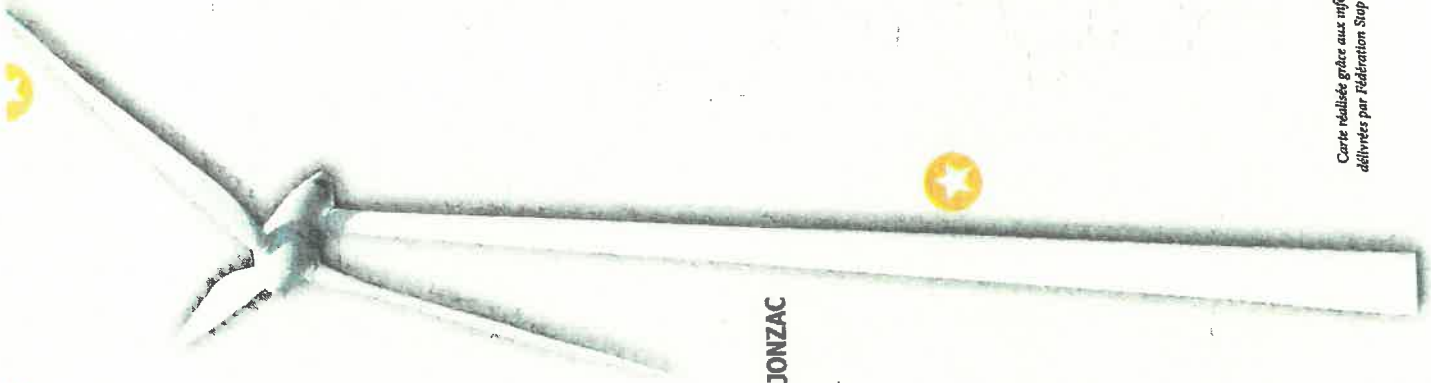
aux projets ». Un point de vue pessimiste que Michel Broncard illustre par ces propos : « Aujourd'hui, ce sont les promoteurs et les propriétaires terriens qui font la loi. Les premiers ratisseront auprès des seconds pour implanter leurs projets. »

Les prix libres pratiqués pour la location des emplacements des éoliennes dans les champs des propriétaires en est la preuve selon lui : « Entre 4000 et 10 000 euros par éolienne et par an avec un bail emphytéotique ». De quoi faire fléchir les agriculteurs à petite retraite.

La promesse des démantèlements

Mais voilà, face à la promesse d'un démantèlement obligatoire et facile à la fin de vie des machines, Michel Broncard oppose ce qui se passe actuellement en Allemagne, où les parcs éoliens sont vieillissants. Seule la partie aérienne est démontée alors qu'ils ont l'obligation d'enlever la totalité de la plateforme béton qui soutient la machine : « Et en France, la loi n'oblige que d'enlever tout ce qui est à un mètre au-dessous de la terre, alors que le socle fait 3 m de profondeur. »

Des éoliennes dont le processus administratif d'installation devrait aussi être accéléré, puisque les projets ne passeront certainement plus par la case enquête publique mais par une concertation préalable volontaire : des spécialistes, non locaux, donneraient leur avis, ce qui est déjà le cas pour les projets offshore. « Aujourd'hui le processus dure environ un an sans les recours, c'est trop long pour les promoteurs ». (Lire aussi page 2).



SAINTES



GÉMOZAC



JONZAC



-  **En fonctionnement**

-  **Autorisé avec recours**

-  **Refusé avec recours**

-  **Refusé**

-  **En instruction**
- 

« Des éoliennes oui, mais pas trop »

Publié le 23/11/2018 à 3h52 par Armand Berthomé.



Christine Bouyer (à droite) a fait une longue intervention contre « l'implantation anarchique des éoliennes » archives p.C.

« Des éoliennes oui, mais trop d'éoliennes non », tel est en résumé les avis émis à l'issue du Conseil communautaire de mardi. Lors de cette séance, les élus étaient invités à donner leur avis sur les projets de trois nouveaux parcs éoliens sur le secteur, soit 17 nouvelles éoliennes, dont certaines atteindraient les 180 mètres de haut.

Le président de la Communauté de communes, Jean Gorioux, étant personnellement concerné en tant que propriétaire terrien, n'a pas assisté aux débats. Il a laissé à sa vice-présidente, Catherine Desprez, le soin d'animer ce point. « Il s'agit de donner un avis sur la concentration et la multitude des projets, pointait-elle, à commencer par l'avis des maires concernés ». Jean-Marc Neaud, élu de Breuil-la-Réorte, déclare ne pas être « tout à fait d'accord. Nous attendons des réponses vis-à-vis de la trame verte et bleue ». À Saint-Mard, Patricia Filippi et son Conseil municipal ont émis un avis défavorable, en raison de « trop de concentration autour de Boisseuil qui génère des nuisances y compris la nuit ».

« Concentration anarchique »

L'édile de Marsais, Christine Bouyer, a fait une longue plaidoirie contre cette « concentration anarchique », pas seulement autour de sa commune, mais du secteur en général sur lequel « on passerait de 25 à 35 éoliennes ». « S'il fallait avoir une preuve d'une politique qui se refuse de prendre en compte les demandes des territoires, celle-ci en est une. En termes de bruit par exemple, la réglementation prévoit 3 décibels maxi. Encore faudrait-il qu'il y ait des mesures et que l'on puisse avoir les résultats. C'est un véritable déni de démocratie », a ajouté l'élue. « Comment se fait-il que les contacts aient lieu d'abord entre propriétaires terriens et promoteurs et non pas avec les élus ? Qui maîtrise ? La commune, la communauté de communes, l'État ? Qu'en est-il des délibérations des conseils municipaux ou communautaires ? Comment se fait-il que l'on ne peut avoir de schéma qui soit piloté par l'État ? ». Le Conseil, s'appuyant sur la motion votée en octobre 2017, pour une répartition équitable et équilibré sur l'ensemble des territoires, a émis un avis défavorable sur les trois projets avec trois abstentions (Landrais, Breuil-la-Réorte et Chambon) et un avis favorable (Saint-Saturnin-du-Bois)

Enquête – Énergie

Quel est l'impact des éoliennes sur l'environnement ? Le vrai, le faux



Grégoire Souchay (Reporterre)

30 novembre 2017 à 09h32, Mis à jour le 4 décembre 2017 à 07h39

Durée de lecture : 16 minutes

Énergie renouvelable, l'éolien a, comme toute énergie, un impact sur l'environnement. Mortalité des oiseaux et des chauves-souris, besoin en

matières premières, infrasons, bruit,... Reporterre fait le point sur ce qui pose problème ou pas.

- *Cet article est le quatrième d'une série en cinq volets.*
 - *volet 1 : « L'éolien signe la fracture entre deux visions de l'écologie » ;*
 - *volet 2 : « Les éoliennes : pourquoi si hautes ? comment ça marche ? combien sont-elles ? » ;*
 - *volet 3 : « L'économie de l'éolien, de plus en plus concentrée, n'est pas alternative ».*
-

Les éoliennes sont-elles mauvaises pour la planète ? C'est un point de désaccord fondamental entre les partisans et les opposants au développement de cette énergie. Le nœud de la discussion ? L'éolien, industrie moderne et récente, s'accompagne d'un cortège d'impacts environnementaux, sur les paysages, le bruit, l'impact pour les oiseaux, etc. Résultat : on n'a jamais aussi bien su quels étaient les impacts d'une source d'énergie, alors qu'il est impossible de quantifier les nuisances des centrales à charbon sur les chauves-souris ou celles de l'industrie nucléaire sur les populations d'oiseaux. Les éoliennes ont cet avantage que la chaîne de causalité entre la machine et ses effets est simple à établir. Revue de détail des questions essentielles.

Biodiversité : oiseaux et chauves-souris

C'est un des domaines où les effets des éoliennes ne font plus aucun doute. Oui, les éoliennes ont un impact sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris. Mais attention aux effets de loupe : là où cet impact commence à être bien mesuré, il reste inférieur à d'autres causes de mortalité, qui sont moins facilement quantifiables. Pour la

mortalité des oiseaux, l'éolien vient ainsi loin derrière les prédateurs naturels ; les collisions avec les immeubles, les fenêtres des constructions et des voitures ; les travaux agricoles et les lignes haute tension... Cependant, comme pour tout ce qui touche les questions de biodiversité, l'effet est cumulatif et peut se révéler réellement néfaste.

Si l'Espagne s'est rapidement fait remarquer pour sa mauvaise prise en compte des impacts sur les oiseaux, la France a été plus précautionneuse et a rapidement intégré des études d'impact sur l'avifaune dans les dossiers éoliens. Depuis novembre 2015, un protocole spécifique rend obligatoire la fourniture des données de suivi aux Directions régionales de l'environnement (Dreal). Comme pour tous les rapports de ce genre, les éléments sont fournis par des bureaux d'études payés par l'entreprise et transmis par l'exploitant à la Dreal. En dehors de la période d'enquête publique, les données de suivi ne sont pas disponibles au grand public. Des chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle déploraient en février dernier le manque d'accessibilité de ces données.

Études chiroptérologiques dans les dossiers réglementaires éoliens.

D'où l'importance de la parution cet été d'une étude de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la première à agréger les données normalement inaccessibles aux citoyens.

« On s'est rendu compte que rien n'avait été fait en France sur le sujet », explique Geoffroy Marx, chargé du programme Éolien et biodiversité à la LPO et auteur de cette étude. Agrégeant les suivis environnementaux fournis par les exploitants aux Dreal ainsi que les éléments à disposition de chercheurs, c'est le premier panorama complet sur le sujet.

Premier constat : malgré le protocole de 2015, « *il reste encore compliqué d'avoir accès aux données* ». En outre, les suivis réalisés sont « *très hétérogènes* », avec en moyenne une collecte des cadavres d'oiseaux une fois par semaine pendant au moins 26 semaines et dans un rayon de 50 mètres autour des mâts. Au total, sur 35.000 prospections réalisées sur 142 parcs éoliens étudiés, 800 cadavres ont été retrouvés, soit une mortalité relativement faible. On note également des effets plus importants dans certaines zones, en particulier les couloirs migratoires et les zones de protection spéciale (Natura 2000). Les espèces les plus concernées sont en effet celles qui sont en vol stationnaire à proximité des pales avec des passages réguliers à proximité. Selon Geoffroy Marx, en l'absence de résultats probants à ce jour concernant les dispositifs d'effarouchement que certains constructeurs utilisent sur leurs machines, le plus efficace serait tout simplement « *d'éloigner les futures éoliennes des ZPS [zones de protection spéciale] et des zones à enjeux, notamment les lieux de nidification des rapaces* ».

Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune.

Pour les chauves-souris, on ne dispose pas de données aussi complètes. De fait, d'abord victimes des pesticides et de la pollution lumineuse ou des chats, c'est le mammifère le plus directement affecté par les éoliennes, à la fois par la collision directe avec la machine mais aussi, comme on l'a découvert récemment, par un effet de changement brutal de pression de l'air à proximité des lames de l'éolienne. L'effet est comparable à un plongeur qui remonte trop vite à la surface sans faire de palier : la surpression. Selon les données de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (Sfepm), la mortalité est estimée entre 0 et 69 (fourchette large) chauves-souris par an et par éolienne. Mais, contrairement aux oiseaux, les chauves-souris ont une activité de chasse et de vol plus concentrée et réduite

dans la journée et dans l'année. De ce fait, de plus en plus d'entreprises équipent leurs éoliennes avec des dispositifs de détection, d'effarouchement, qui arrêtent automatiquement l'éolienne en période de forte activité ou de migration. Selon leurs développeurs, ces systèmes diminueraient de 50 à 70 % la mortalité des chiroptères en réduisant la production seulement 0,5 % du temps. Pour l'heure aucune étude globale ne permet de mesurer leur fiabilité.

Terres rares et autres matières premières : un coût « caché » ?

Autre élément souvent pointé par les détracteurs de l'éolien, cette industrie reproduirait le schéma extractiviste. Sous-entendu : elle ne vaut pas mieux que les voitures électriques avec leur pile au lithium et toutes les prétendues nouvelles technologies qui se veulent vertes mais qui reproduisent la même logique prédatrice. Une critique portée notamment par l'ingénieur Philippe Bihoux qui prône l'abandon des hautes technologies, y compris renouvelables, pour entrer dans l'âge des « low-tech ».

De fait, reconnaît Stéphane Chatelin, directeur de l'association Négawatt : *« L'éolien n'est et ne sera jamais une solution parfaitement propre. Comme tout moyen de production d'énergie, il y a un impact. »* Si, pour fonctionner, une éolienne n'émet pas de gaz à effet de serre, elle utilise des matières premières et de l'énergie dans sa phase de construction et de mise en place physique, ce que les chercheurs appellent *« l'énergie grise »*.

Ainsi, chaque machine nécessite en premier lieu un socle de béton, environ 1.500 tonnes par mât. *« Ça peut paraître énorme de dire que l'ensemble de l'éolien consomme 1 million de tonnes par an, dit Stéphane Chatelin. Mais dans notre scénario de transition, on parle*

sur une diminution en parallèle de 40 millions de tonnes de béton dans l'ensemble des secteurs, notamment le bâtiment. »

Ensuite, le mât requiert de 25 à 40 tonnes d'acier selon les modèles. Les pales sont formées de composites, un mélange de résines et de fibres de verre (donc du sable), qu'on peine à recycler pour l'instant. L'électronique utilise également quelques composants précieux, comme le silicium, l'aluminium ou des plastiques polypropylènes (pétrole). La plupart de ces éléments sont recyclables - il reste à organiser ce recyclage.

Mais il y a la question des « terres rares ». Derrière cette appellation commune se cachent 17 métaux (néodyme, dysprosium, praséodyme...), « essentiellement des sous-produits de l'industrie minière, rares parce qu'ils sont plus difficiles à extraire, pas nécessairement parce que le volume total existant sur la planète est faible », explique Bernard Multon, chargé de mission développement durable pour l'ENS de Rennes. Le principal problème concerne un type particulier d'éoliennes, celles qui utilisent des génératrices à aimant permanent, une technologie qui allège la partie centrale et réduit le coût global de production. « Mais cela n'est valable que dans le marché actuel, avertit Bernard Multon, où il est plus intéressant d'utiliser de nouvelles terres rares que de développer les technologies nécessaires pour les recycler. » Pour autant, l'exploitation de ces ressources, utilisées aussi dans les téléphones portables, les écrans d'ordinateur ou les véhicules militaires, pose de véritables problèmes environnementaux et sociaux, notamment en Chine.


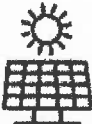





Autre matière critique : le cuivre, qui sert dans les bobines de la génératrice, 600 kg environ pour une petite éolienne. Si la ressource est abondante dans le monde, c'est peut-être le seul matériau qui, largement utilisé dans tout le secteur de l'énergie, pourrait trouver à s'épuiser à moyen terme. Mais on maîtrise les technologies pour recycler le cuivre, tout l'enjeu est donc de construire les filières, et là

encore tout est sujet à la bonne volonté des investissements industriels.

Arrivé à ce stade, on retrouve le même problème que pour la biodiversité. Oui, l'éolien a des impacts notoires sur les ressources naturelles, mais il est difficile de faire des comparaisons avec d'autres ressources où les impacts sont moins précisément évalués. Alors, comment savoir si une énergie est plus propre qu'une autre ? Deux méthodes permettent de répondre à cette question.

La première est le taux de retour énergétique (Eroi en anglais). Il s'agit d'un ratio entre l'énergie totale fournie par la machine durant toute son existence et l'énergie qui est nécessaire pour la construire et la démanteler. Selon les études, l'Eroi de l'éolien se situe entre 21 et 46 pour 1. Une proportion inférieure à celle du charbon (environ 50 pour 1) mais supérieure à celui du pétrole (entre 10 et 20 pour 1). Selon certains, comme Cédric Philibert, de l'Agence internationale de l'énergie, ce mode de calcul ne serait déjà plus d'actualité car il ne prend pas en compte suffisamment la spécificité intermittente des énergies renouvelables solaires et éoliennes et surtout, les progrès technique rapides dans ces énergies en développement.

Une bonne manière de sortir de ce débat est de prendre le problème dans son ensemble et de réaliser ce qui se fait déjà pour de nombreux objets du quotidien : une analyse du cycle de vie (ACV). Celle-ci prend en compte les impacts écologiques de l'extraction des matières premières de l'utilisation au recyclage et au retraitement en les rapportant à un coût en équivalent CO₂ par kilowattheure produit (g CO₂ eq/kWh). Selon une étude de l'Ademe de 2015, le taux d'émission pour une éolienne terrestre est de 12,7 g CO₂ eq/kWh, ce qui place l'éolien en troisième position derrière l'hydraulique (6 g) et le nucléaire, mais largement devant le fioul, le gaz et le charbon.

Technologie utilisée							
	Éolien	Solaire	Hydraulique	Nucléaire	Charbon	Gaz naturel	Flouï
Emission directe de CO2 (gCO2-éq /kWh)	0	0	0	0	345	272	204
Emission directe de CO2 + ACV (gCO2-éq /kWh)	12,5	55	6	6	1060	730	418

Émissions de CO2 selon les technologies.

Impacts environnementaux de l'éolien français (Ademe).

Mais là encore, les chiffres sont trompeurs puisqu'on n'inclut pas la dangerosité spécifique du nucléaire, ni celle associée au traitement des déchets par combustion.

Éoliennes vs radars

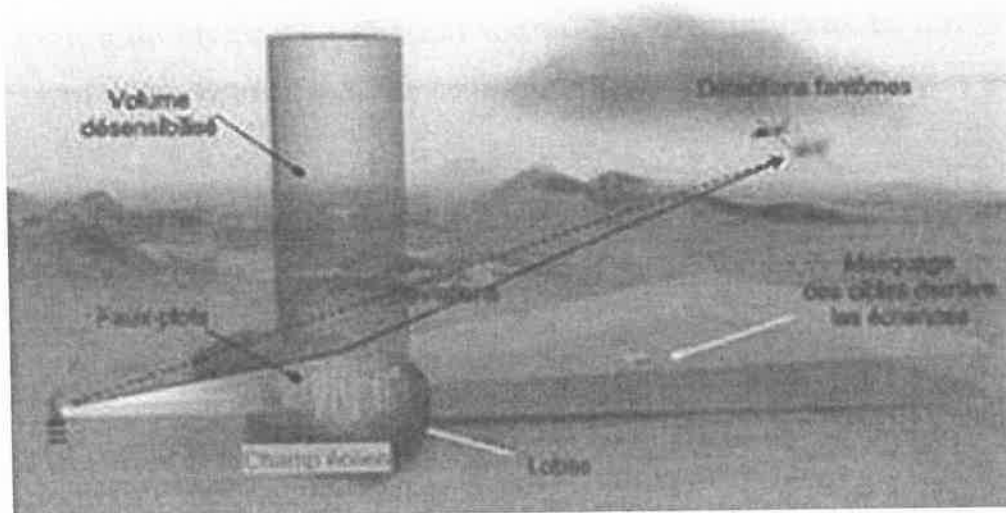
Impossible de passer en revue les problèmes que pose l'éolien sans évoquer la grande question qui occupe les développeurs en cette fin d'année 2017. En effet, les éoliennes, par le mouvement de rotation des pales, ont un impact sur la propagation des ondes émises par ailleurs. Les plus touchés sont les instruments de mesure de Météo France, mais surtout les radars de l'Aviation civile et de l'armée.

L'armée entretient jalousement ses prérogatives de « *sécurité intérieure* » sur une partie importante des espaces aériens du pays.

Voici qu'on apprenait début novembre qu'un projet de décret porterait

les zones d'exclusion de l'espace aérien des radars militaires de 30 à 70 km.

De quoi faire bondir Jean-Yves Grandidier, PDG de Valorem et auteur de l'ouvrage *Le vent nous portera*, qui dénonce « *un faire-part de décès de la politique climatique française* ». Là où 50 % du territoire est déjà exclu aujourd'hui, « presque 90 % du territoire serait pris par les militaires ».



L'effet des éoliennes sur les radars.


Contactée, la Direction de la sécurité aéronautique d'État (DSAE) n'a pas pu donner d'interview directe mais a répondu par courriel aux questions de *Reporterre*. Pour elle, la limite des 30 km actuelle est loin d'être un dogme d'exclusion absolue. En 2017, la quasi-totalité des projets éoliens présentés à la DSAE (94 %) aurait reçu un avis favorable. En 2016 c'était 95 %.

Pour la DSAE, « *ce nouveau décret est rendu nécessaire par l'accroissement significatif de la hauteur moyenne des éoliennes, passant de 120 mètres il y a dix ans à parfois plus de 200 mètres actuellement* ». Au passage, c'est pour ces seules raisons de sécurité

aérienne que l'Aviation civile impose les feux clignotants jour et nuit sur les nacelles et des feux supplémentaires sur les mâts si l'éolienne dépasse 150 mètres - ce qui est source de pollution lumineuse...

Ces questions sont à l'ordre du jour de la table ronde qui s'est ouverte cet automne sous l'égide du ministère de la Transition écologique avec les acteurs de la filière et les associations environnementales spécialisées (mais pas les opposants, comme la Fédération environnement durable).

En attendant les résultats mi-décembre, le Syndicat des énergies renouvelables a justement demandé ce 29 novembre « *l'adaptation des contraintes aéronautiques et radars aux enjeux de développement de l'énergie éolienne* », l'un des cinq mesures pour « *libérer l'éolien* ».

 [Cinq mesures phares pour libérer l'éolien terrestre dans le respect des territoires et de leurs habitants.](#)

De l'objectivité des perceptions humaines

On rentre ici dans un domaine où les études scientifiques restent parcellaires et appellent généralement à intégrer des effets psychologiques des éoliennes, et non plus seulement physiques.

Prenons par exemple le problème dit des « *infrasons* ». Comme l'expliquait Michel Frangeul, de l'association Courants alternatifs, dans une tribune il y a quelques semaines, les éoliennes émettent bien des ondes à basse fréquence qui traversent les murs, mais l'environnement naturel lui aussi émet de telles ondes, et dans de plus fortes proportions. Celles-ci ne sont pas audibles mais affectent néanmoins notre corps, pouvant générer des sensations désagréables ou des troubles du sommeil. Rien ne permet à l'heure actuelle de

conclure scientifiquement à un effet spécifique des infrasons éoliens sur la santé humaine.

Autre problème : « *l'effet stroboscopique* ». Il s'agit de l'effet produit par l'ombre des pales d'éoliennes à chaque passage régulier devant le soleil. Un effet d'alternance rapide de lumière et d'ombre qui selon certains entrainerait un effet « *épileptique, des nausées ou des malaises* ». Là encore, les cas concernent des personnes souffrant déjà de sensibilité à l'épilepsie, l'éolienne ne venant que renforcer une sensibilité déjà présente. Pour autant, les développeurs imaginent déjà des solutions. Ainsi Kevin de la Torre, technicien de maintenance chez Enercon, soutient que dans les endroits où le problème a été signalé, « *on a déjà pu ralentir les machines en fonction d'un certain degré d'élévation du soleil dans le ciel par rapport à des habitations* ». Mais il ajoute : « *pour cela, il faut que les gens signalent le problème à l'exploitant du parc* ».

De fait, comme le remarque l'Académie de médecine dans un rapport paru en mai dernier, le « *syndrome des éoliennes* » constitue avant tout un ensemble de « *facteurs psychologiques* » qui peuvent, assemblés, générer un réel mal-être chez les personnes. Parmi les éléments invoqués : outre les sensibilités individuelles, les facteurs sociaux et financiers « *contribuent fortement à susciter des sentiments de contrariété, d'insatisfaction voire de révolte* ».

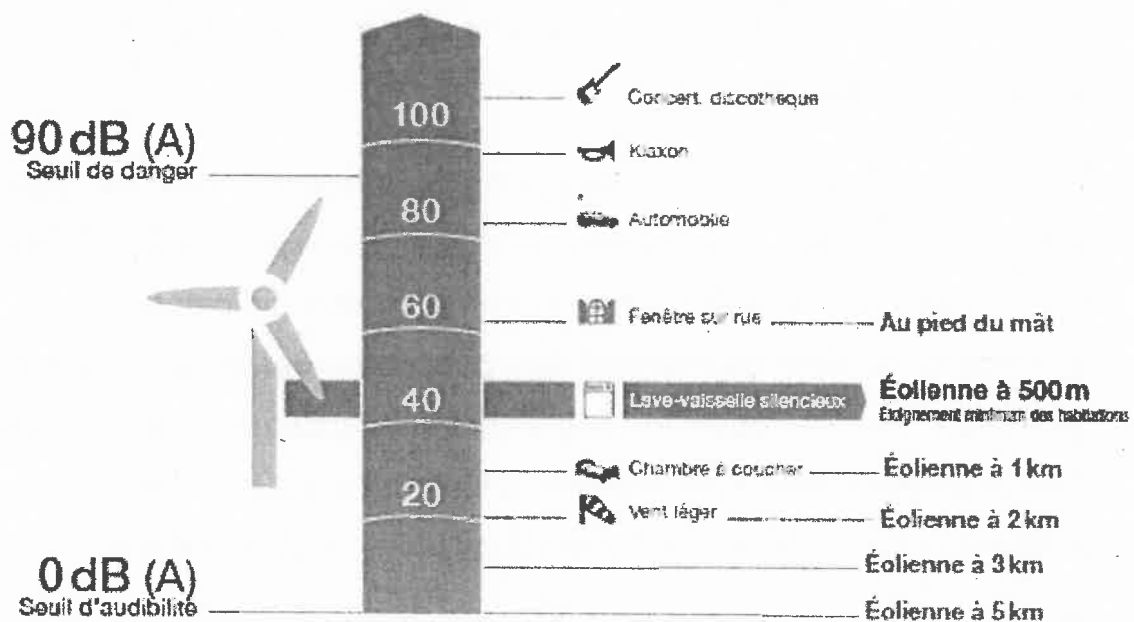
 [Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres \(Académie de médecine\)](#).

Le bruit et la fureur

Reste donc le problème du bruit. Une éolienne, comme toute machine, est effectivement bruyante. À la fois au niveau de la nacelle, quand la

machine fonctionne, mais surtout, avec le bruit que génèrent le bout des pales lorsqu'elles fendant l'air en tournant. Un bruit qui diminue avec la distance mais néanmoins plus ou moins audible, même à 500 mètres du mât, la distance légale avec la première habitation.

La loi limite ce bruit en se fondant sur le concept d'émergence. Il ne s'agit pas de mesurer le bruit que fait l'éolienne en tant que telle, mais de voir dans quelle mesure elle modifie le bruit de l'environnement. Car, même dans un espace parfaitement silencieux, le volume sonore n'est pas égal à 0 décibel (dB), mais plutôt autour de 20 dB. Si vous êtes en forêt un jour de vent, le volume sonore s'élève facilement au-delà de 40 dB.



* Échelle de bruit A
dB(A) et autres de grande sensibilité ISO 1013

Or, selon le code de la Santé publique, l'émergence d'une installation industrielle ne doit pas dépasser + 5 dB le jour et + 3 dB la nuit. Cela peut paraître peu, mais le bruit ne fonctionne pas par simple addition mathématique, comme l'explique Jérémie Schild, expert acoustique

pour le bureau d'études Venathec. « *Quand, dans une conversation, deux personnes parlent en même temps plutôt qu'une seule, on ne double pas le nombre de décibels et pourtant cela s'entend nettement.* » Les éoliennes, elles, s'entendent d'autant plus facilement que l'environnement est calme, avec un faible vent ou quand celui-ci est dirigé en direction des habitations. Mais ce n'est pas tout, ajoute l'expert : « *Le bruit, c'est comme la température, on a chacun une tolérance différente. Et vous allez d'autant plus entendre un bruit si vous êtes contrariés ou focalisés sur lui.* » Or, les problèmes de « *bruit* » des éoliennes se posent souvent dans les zones rurales, des espaces où malgré l'abandon par les services publics et les réseaux de transports en commun, on jouit encore d'une richesse rare : le silence, ou plutôt, l'absence de bruit artificiel. Et si l'on s'accommode bien du passage occasionnel d'une voiture au loin, il est difficile d'accepter la présence permanente et régulière du bruit, même faible, d'un objet industriel à moins d'un kilomètre de chez soi. La question change dès lors de nature, elle cesse d'être une simple nuisance réductible à des perceptions individuelles, et devient une véritable question politique.

C'est sur ce plan aussi que se joue la question cruciale du rapport le plus direct et le plus visuel des éoliennes au paysage - que nous examinerons dans le prochain volet de cette enquête.

- À suivre... demain

Précisions

Source : Grégoire Souchay pour *Reporterre*

Dessin : © Berth/*Reporterre*

Communiqué de presse

Le 20/04/2021

Les éoliennes entraînent officiellement la baisse de l'impôt foncier.

Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les **nuisances environnementales des éoliennes**, et la **baisse de valeur d'une habitation**. (TA Nantes n°1803960 18 dec.2020).

Soutenus par la Fédération Environnement Durable des riverains des éoliennes de Tigné, dans le Maine et Loire, regroupés dans l'association Tigné préservé, présidée par Bernadette Kaars, ont demandé en 2018 au centre des impôts de Saumur de constater la détérioration de leur environnement et de leur accorder la baisse de taxe foncière correspondante.

Ils ont porté le dossier devant le tribunal administratif de Nantes qui, par décision du 18 décembre 2020, leur a donné raison. Notamment sur les points suivants :

- Les éoliennes sont bien un **motif de déclassement fiscal**.
- Les éoliennes ont un **impact négatif sur la valeur des biens des riverains**.
- Les **nuisances environnementales des éoliennes sont reconnues** pour les particuliers comme elles l'étaient déjà pour les collectivités locales

Ce Jugement historique concerne non seulement les centaines de milliers de riverains des parcs éoliens actuels mais aussi toutes les futures victimes des nouveaux parc prévus par le gouvernement selon la programmation pluriannuelle de l'énergie(PPE) dont le pivot est de doubler voire tripler le nombre d'éolienne terrestres existantes

Ce jugement du Tribunal de Nantes balaye les déclarations des promoteurs éoliens, relayées par le Ministère de l'environnement et l'agence du Maitrise de l'énergie (ADEME) qui depuis des années déclarent que les éoliennes n'ont pas d'impact sur les biens des riverains.

La Fédération Environnement Durable va informer les 1500 associations adhérentes de toutes les régions rurales de France pour qu'ils demandent que les mêmes mesures fiscales leurs soient accordées

La FED en informera aussi tous les maires ruraux, les notaires et les agences immobilières.

Contact presse

Bernadette Kaars
tigne.preserve@laposte.net
06 79 54 55 03

Fédération Environnement Durable
Jean-Louis Butré
contact@environnementdurable.net
06 80 99 38 08

Ce n'est pas un photo-montage



Parc éolien de Derval-Lusanger, au Vieux-Bourg (Loire-Atlantique).

multiples prospecteurs commerciaux utilisent des éléments de langage bien marketés: « sauvetage de la planète », « gratuité du vent », « création d'emplois », « financement participatif », et autres noms enjôleurs donnés aux éoliennes présentées comme des « parcs », alors que les réalités

**« Création d'emplois ?
Quasiment tous les composants
des éoliennes sont importés,
principalement d'Allemagne,
du Danemark. La France subventionne
des emplois dans ces pays
et en détruit en France. »**

énergétiques, environnementales et financières de ces usines s'avèrent désastreuses. Les nombreux cas de corruption et de prise illégale d'intérêts, font hélas partie des moteurs de cette machine à planter des éoliennes.

La technique d'approche des municipalités par les promoteurs éoliens repose sur un discours idéalisé et des promesses de retombées économiques. Avec une méthode bien rodée les négociateurs mettent en avant les atouts de leur projet pour la commune en termes d'image: contribution à la transition énergétique, dynamisme économique, et en termes financiers: loyers des terrains communaux, rentrées fiscales. Confrontées aux restrictions budgétaires actuelles, les municipalités sont inévitablement tentées de répondre favorablement.

**EXISTE-T-IL DES AVANTAGES
AU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL ?**

Diminution des rejets de gaz à effet de serre: 95 % de notre électricité sont produits par un parc qui n'émet pas de gaz à effet de serre. Au contraire, l'intermittence des éoliennes augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire aux centrales thermiques à gaz.

Protection de la santé?

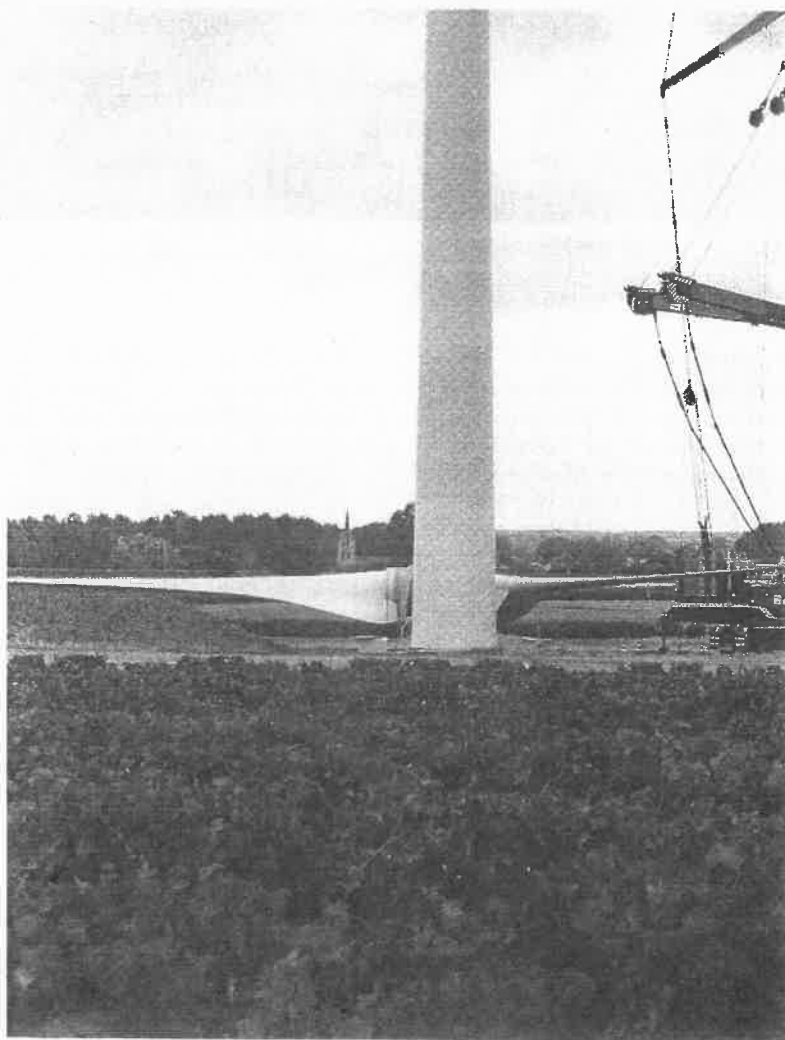
Qui oserait ignorer les souffrances de ceux qui subissent 24h sur 24, ces machines de 200 mètres de haut plantées à 500 mètres de leur habitation? Aujourd'hui 70 % des projets éoliens sont rejetés par les riverains ruraux, contraints de s'adresser à la justice pour se faire entendre.³

Valorisation du patrimoine des particuliers?

Une habitation située à 800 mètres d'une éolienne perd plus de 30 % de sa valeur, elle peut même devenir invendable. (Attestations de notaires à l'appui)

Amélioration de l'environnement et protection de la biodiversité?

La fin de vie des « parcs » pose un problème écologique fondamental. Les industriels de l'éolien dont les structures financières sont volontairement des sociétés sans capital basées sur l'emprunt, vont abandonner ces machines usées.



Tigné (Maine-et-Loire), la chapelle Sainte-Anne.

Aucun financement, de traitement, de recyclage, n'est prévu à la hauteur de la quantité de déchets industriels en cours de dissémination.

Leur démantèlement total est illusoire compte tenu de l'impossibilité de retraiter ou détruire les matériaux qui composent les éoliennes. Lorsque la perfusion des deniers publics cessera, la France sera couverte de friches industrielles disséminées, de câbles enterrés, de lignes électriques devenues inutiles. L'addition, dont des matériaux potentiellement dangereux, est vertigineuse :

- 36 millions de tonnes de béton armé pour fabriquer les socles, à tout jamais enterrés soit l'équivalent de 1,8 million de camions toupies représentant une file de 18 000 km (presque la moitié du tour de la terre).
- 435 000 tonnes de plastiques spéciaux pour les pales fabriquées à base de polymères, très difficilement traitables. Ces pales de 55 mètres mises bout à bout couvriraient 2 800 km (Paris-Moscou).
- 8 millions de tonnes d'acier ordinaire, de métaux pour les mâts, les rotors, les câbles électriques, les milliers de transformateurs.
- 6 000 tonnes de terres rares pour fabriquer les alternateurs, difficilement recyclables et produits en Chine dans des conditions écologiques toxiques défrayant la chronique.

La FED estime que cette défaillance traduit une carence fautive de l'État à respecter son obligation de protection de l'environnement et des citoyens. Elle va déposer deux plaintes devant les tribunaux.

EN GUISE DE CONCLUSION

Rien ne justifie de détruire le patrimoine rural, ni d'empoisonner la vie de centaines de milliers de personnes pour le profit de quelques-uns. Une majorité refuse aujourd'hui cette duperie.

Afin d'imposer à marche forcée ce programme, François de Rugy, Ministre de la Transition écologique et solidaire, a publié des décrets instituant un régime d'exception juridique. Cette décision montre que, face à l'exaspération de victimes de ces machines, le gouvernement tente de les museler plutôt que de les écouter. Comment peut-on espérer instituer une « Société de confiance et de solidarité » en réduisant les droits des associations et des citoyens sur des projets ayant une incidence sur leur vie quotidienne et leur environnement? ♦

Éolien ou catastrophe silencieuse? Vers une France délogée (Édition l'Artilleur, mis à jour en 2017)

CSPE: Contribution au service public d'électricité

³ <https://www.bfmv.com/planete7-projets-de-parcs-eoliens-sur-10-fon-t-l-objet-d-un-recours-en-france-150607437m>

Enquête

DE
Réell



Eoliennes
**LE GRAND VENT
DE LA COLÈRE**

Dans un livre accablant, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay dénoncent la multiplication de ces moulins à vent qui défigurent nos paysages et plombent notre économie. Ils accusent les pouvoirs publics d'une faiblesse coupable, et le lobby éolien de cynisme. Voici, en exclusivité, quelques extraits de ce réquisitoire à lire d'urgence.



C'est ce qui s'appelle se prendre une sacrée soufflante ! Dans un ouvrage mené comme une charge de cavalerie, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay, deux hommes réputés pour leur modération, respectivement entrepreneur et président du Cercle de l'Union Interalliée, se livrent à un réquisitoire accablant contre l'un des mirages les plus répandus de notre époque : celui des éoliennes. Avec la rigueur de

la logique et des enchaînements implacables, ils démontrent le coût insensé pour la collectivité de ces moulins à vent d'un nouveau genre.

DÉNIS DE DÉMOCRATIE

Ces deux ardents défenseurs de notre patrimoine et de nos paysages expliquent comment quelques écolos dogmatiques sont parvenus à imposer ces grandes machines dans l'opinion. Or le prix à payer de cette utopie est exorbitant – sur notre culture,

notre environnement, notre santé et nos finances publiques. Les passages sur l'impéritie des pouvoirs publics et sur la corruption des élus locaux sont éloquents. La puissance du lobby éolien fait froid dans le dos : elle est à l'origine d'innombrables dénis de démocratie dans nos campagnes, nos montagnes et nos bords de mer. Mais le combat n'est pas perdu. Car l'Espagne n'a pas le monopole des don Quichottes. ■

J.-R. Van der Plaetsen

Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée

Le secteur énergétique français serait-il un très gros émetteur de gaz à effet de serre, comme c'est le cas dans d'autres pays européens tels que l'Allemagne ? Non, c'est tout le contraire. Dans notre pays, les transports, l'agriculture, l'immobilier résidentiel et tertiaire ainsi que l'industrie sont responsables de près de 90 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de l'éolien va-t-il permettre de réduire la part de notre électricité produite par des sources fossiles polluantes ? Cette part est déjà très faible. En 2016, elle était tombée à 6%. Le chiffre de 2019 sera encore plus bas. Ensuite, on ne pourra l'abaisser encore davantage ; il faut en effet un minimum de production thermique afin de compenser l'extrême irrégularité des productions éoliennes et photovoltaïques. Pour cette raison, le développement de l'éolien risque même de contraindre à la réouverture de centrales au gaz, actuellement arrêtées. Or le gaz est polluant, et non renouvelable. Du fait de son mariage forcé avec le gaz, l'éolien est donc une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre.

UNE ÉNERGIE TRÈS ONÉREUSE

L'électricité d'origine éolienne reviendrait-elle moins cher au consommateur ? Loin de là. EDF est contraint de acheter ce courant à un prix qui, en moyenne, atteint actuellement 82 euros le mégawattheure (MWh). Elle le revend nettement moins cher sur les marchés européens. D'où un gaspillage financier que le développement de l'éolien ne peut qu'accroître et qui sera à la charge du consommateur. L'énergie éolienne constituerait-elle une filière industrielle et technologique indispensable à la France, en termes de création de richesse et d'emplois ? Pas davantage : nous ne produisons plus de grandes

éoliennes depuis plusieurs années déjà. Les machines installées aujourd'hui en France sont toutes importées et creusent donc notre déficit commercial, déjà abyssal.

La production d'électricité en France serait-elle insuffisante, au point qu'il serait vital pour nous chauffer et nous éclairer de recourir aux sources d'énergie alternatives ? Encore non : même avec plusieurs tranches nucléaires à l'arrêt, et malgré des périodes de froid intense, la France a continué d'exporter de l'électricité au cours de l'hiver 2017-2018. En année normale, elle exporte 10 % de son électricité.

La technologie de l'éolien serait-elle écologique, révolutionnaire ou d'une efficacité redoutable ? Certes pas, elle est l'une des façons les moins efficaces et les plus onéreuses de produire de l'électricité, du fait de l'intermittence du vent. Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée. Lorsqu'elle ne tourne pas, ou lorsqu'elle tourne au ralenti, il faut compenser cette carence en recourant à des centrales thermiques, seules aptes à se substituer à elles en temps réel. Elles génèrent donc, indirectement, des émissions de gaz à effet de serre.

Et pourtant, au nom de la transition énergétique votée en août 2015, le gouvernement s'est engagé dans un programme irréaliste de développement de la capacité de production d'énergie éolienne en France d'ici à 2023, pour la faire passer d'environ 13 640 MW aujourd'hui (1) à 26 000 MW pour les scénarios les plus ambitieux. Le pays compte aujourd'hui environ 8 000 éoliennes, il en abriterait plus de 20 000 dans les toutes prochaines années. Il en faudrait plus de 50 000 en 2050 pour que la France parvienne à remplacer sa production d'électricité d'origine nucléaire par les énergies renouvelables, un scéná-

rio notamment étudié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2015 (2). Ce qui signifie que nos campagnes seraient hérissées d'un nombre croissant de machines, de plus en plus puissantes, de plus en plus hautes, les nouvelles éoliennes en passe d'être installées atteignant plus de deux cents mètres de hauteur, pales comprises, soit les deux tiers de la tour Eiffel !

LE SCÉNARIO NOIR

Cette course à la hauteur, engagée depuis une dizaine d'années par les constructeurs, permet aux machines d'aller chercher le vent plus haut, ce qui rend possible de les installer dans des endroits moins venteux, auparavant inexploitable. Bref, plus elles sont hautes, plus elles peuvent manger du territoire !

Dans son excellent ouvrage *La France dans le noir*, Hervé Mache-naud relève que, pour une même puissance, l'éolien occupant quatre cent fois plus d'espace que le nucléaire, il faudrait recouvrir totalement 1/13^e de la France, soit une région entière, pour produire l'équivalent du parc nucléaire français... le quart du temps (3) ! Ce qui signifie que, malgré cela, la France serait privée d'électricité - et serait dans le noir - les trois quarts du temps. Donc ce scénario est impossible.

Malheureusement, les écologistes ne semblent toujours pas l'avoir compris.

Pourquoi donc cette désignation programmée de la France, alors qu'à toutes les questions que vous vous posez sur les bénéfices réels de l'éolien la réponse est négative ? La réalité est que nous sommes collectivement les victimes d'une utopie destructrice développée par les divers mouvements écologistes, qui voudraient nous faire croire que les énergies renouvelables seraient à même de se substituer largement au

Devant le mont Canigou, dans les Pyrénées-Orientales, le parc éolien de Rivesaltes. Ces magnifiques paysages que le temps et les hommes ont patiemment construits sont aujourd'hui balafrés.



L'Académie de médecine observe que se développe chez les riverains de ces installations un "syndrome des éoliennes"

nucléaire ou au gaz au cours de la prochaine décennie, objectif totalement irréaliste, comme il sera démontré dans ce livre.

Mais il y a plus grave encore. Les préoccupations relatives au changement climatique, légitimes mais pour lesquelles les éoliennes ne sont nullement la solution, sont instrumentalisées pour masquer un système particulièrement pervers dans lequel le seul moteur est l'argent qu'il procure à ses bénéficiaires, tandis que le consommateur final d'électricité reste le « dindon de la farce ».

Or, et c'est bien là le problème, toute cette mise en scène est savamment orchestrée, depuis des années, par les plus hautes autorités de l'État.

Toute une chaîne d'acteurs y trouve son compte, à savoir les propriétaires fonciers qui vendent ou louent leur terrain aux exploitants, les collectivités locales qui perçoivent des taxes, les exploitants de parc éoliens qui bénéficient de contrats de rachat de l'électricité à long terme à des tarifs très supérieurs à ceux du marché, les investisseurs qui financent les parcs éoliens, assurés d'un rendement ga-

ranti par l'État très élevé, supérieur à la plupart des produits de placement à la disposition des épargnants et, in fine, les industriels danois, allemands et chinois qui fabriquent et vendent leurs machines et pour lesquels les chimères françaises sont une manne providentielle ! [...]

RISQUES MÉCANIQUES ÉVIDENTS

L'occultation systématique du risque sanitaire par le lobby éolien et ses organes officiels n'est pas sans rappeler les dénis tout aussi péremptoirs des grandes marques de tabac ou de Bayer-Monsanto... dont on peut – hélas ! – apprécier les résultats. Car pour ces cas révélés, il y a bien eu mort d'homme.

Un exemple ? Pour s'opposer à l'augmentation de cinq cents à mille mètres de la distance minimum entre une éolienne et une habitation, les promoteurs éoliens et leur syndicat ont toujours nié le moindre risque mécanique inhérent aux éoliennes. Pas de chance pour eux : le 1^{er} janvier 2018, une éolienne de soixante-deux mètres, pesant 260 tonnes, s'est effondrée à Bouin, en Vendée, au passage de la tempête Carmen. L'instal-

lation avait pourtant été placée « en position de sécurité », les pales parallèles au sens du vent et la nacelle bloquée. En 2016 et 2017, quatre éoliennes se sont effondrées dans des régions différentes, à cause de systèmes de régulation aérodynamique défectueux. D'autres accidents sont provoqués par des arrachements de pales, des incendies ou explosions des nacelles, ou projection, à plusieurs centaines de mètres, de blocs de glace en période hivernale...

Comme l'affirme l'Académie de médecine, se développe ici et là, chez les riverains des installations, ce que les médecins nomment un « syndrome des éoliennes », regroupant un ensemble de symptômes très divers. Ils peuvent être :

- « généraux », comme les troubles du sommeil, la fatigue, les nausées ;
- neurologiques, comme les céphalées, les acouphènes, les troubles de l'équilibre, les vertiges ;
- psychologiques, comme le stress, la dépression, l'irritabilité, l'anxiété, les difficultés de concentration, les troubles de la mémoire ;
- endocriniens, comme la perturbation de la sécrétion d'hormones

stéroïdes ;

– cardio-vasculaires, comme l'hypertension artérielle, les maladies cardiaques ischémiques, la tachycardie ;

– socio-comportementaux, comme la perte d'intérêt pour autrui, l'agressivité, la baisse des performances professionnelles, les accidents et arrêts de travail, l'obligation de déménager, la dépréciation immobilière.

Certes, tous les riverains des éoliennes ne sont pas sujets à tous ces symptômes à la fois. Mais il suffit de constater leur apparition, dans un nombre significatif de cas, pour établir que l'installation d'éoliennes près des habitations constitue bel et bien un risque sanitaire, et qu'au titre du principe de précaution, tout devrait être fait pour qu'il ne se manifeste pas.

Le bruit généré par le rotor de l'éo-

lienne et par la rotation de ses pales, notamment lorsque celles-ci passent devant le mât, est essentiellement composé de basses fréquences et d'infrasons, compris entre 10 et 20 Hz pour les premières et inférieures à 20 Hz pour les secondes, ce qui les rend inaudibles à l'oreille humaine dont la gamme des fréquences perçues s'étend de 20 à 20 000 Hz. Quant aux sons « audibles » émis par les éoliennes, ils sont largement mis en cause dans les troubles du sommeil. Différentes études et enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil confirment qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes peut perturber la qualité du sommeil. ■

Extraits choisis

par Jean-René Van der Plaetsen



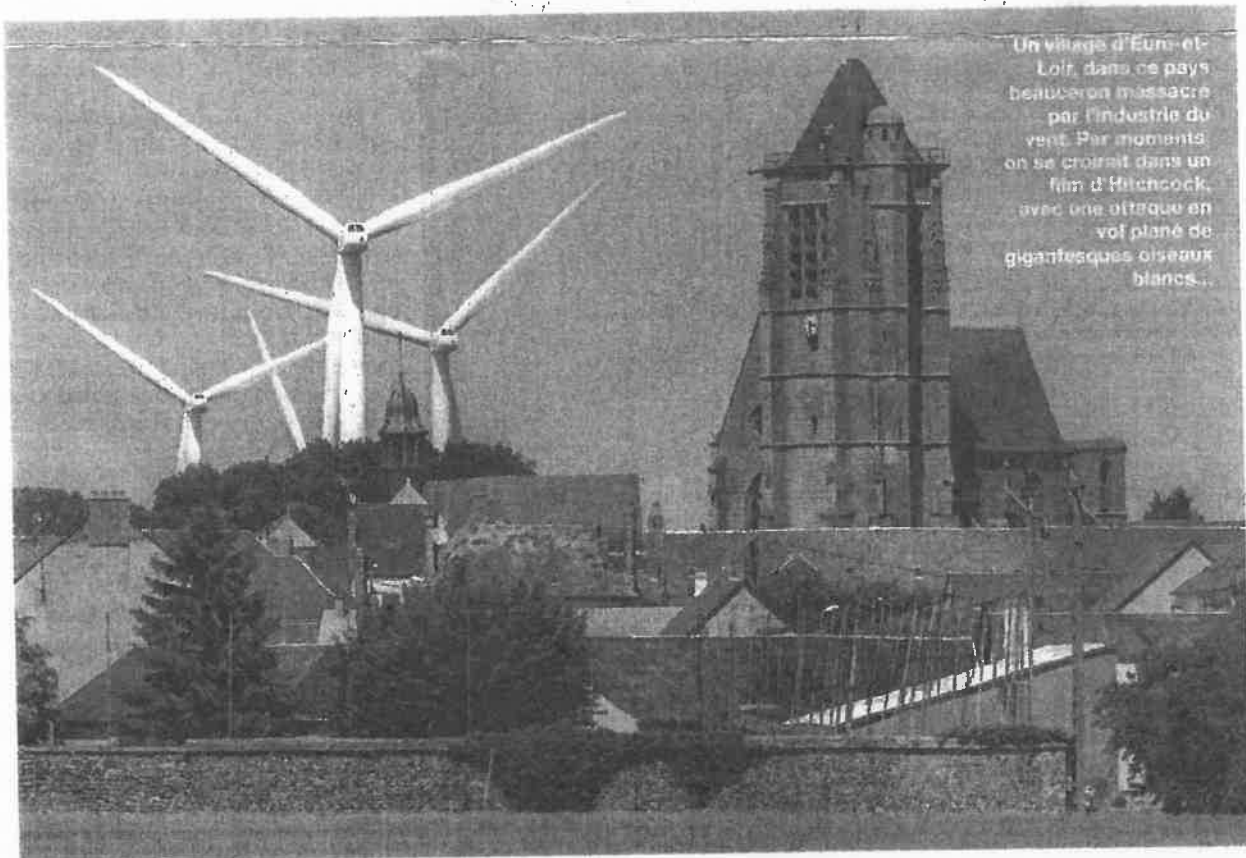
Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé, de Pierre Dumont et Denis de Kergorlay. Ed. François Bourin, 160p., 18€. (A paraître le 8 novembre.)

(1) Chiffre établi au 31 mars 2018 par France Énergie Éolienne (FEE), qui regroupe les entreprises de la filière en France.

(2) « Un mix électrique 100 % renouvelable ? Analyses et optimisations », ADENIE, oct. 2015. Le scénario à 100 % de renouvelables était composé ainsi : 63 % d'éolien, 17 % de solaire, 13 % d'hydraulique, 7 % de géothermie et thermique.

(3) H. Mitchenaud, *La France dans le noir*, Paris, Manitoba/Les Belles Lettres, 2017.

Les troubles observés regroupent une série de symptômes d'ordre neurologique, psychologique, endocrinien, cardio-vasculaire



Un village d'Eure-et-Loire, dans ce pays beaucoup massacré par l'industrie du vent. Par moments on se croirait dans un film d'Hitchcock, avec une attaque en vol plané de gigantesques oiseaux blancs...

M. JASTARCSIPA

Alexandre Gady : « Le gouvernement doit moins écouter les lobbys et davantage les citoyens ! »

PROPOS RECUEILLIS PAR
EUGÉNIE BASTIE

Alexandre Gady est président de Sites & Monuments, une association aussi connue sous le nom de Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPFF).

LE FIGARO. - La question des éoliennes semble ressurgir dans le grand débat, dont une section concerne la transition énergétique.

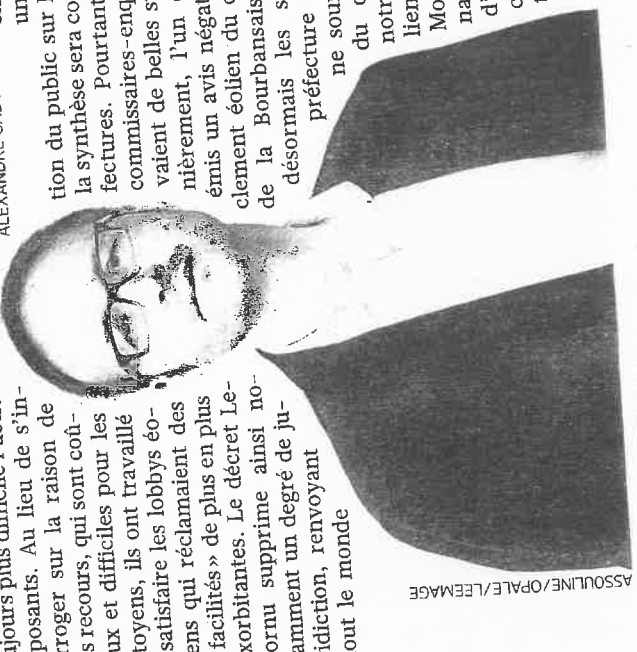
Est-ce une bonne chose que les citoyens s'emparent du sujet ? Alexandre GADY. - L'éolien étant aujourd'hui financé par une taxe assise sur l'essence, c'était inévitable. Mais les citoyens se sont en réalité emparés depuis plusieurs années de la question des aérogénérateurs industriels, dits « éoliennes ». Comme personne ne les écoute, ils n'ont eu d'autre choix que de combattre ces machines qui fabriquent beaucoup d'argent, mais peu d'électricité. Parmi les moyens utilisés, face à la surdité des élus et des administrations, ils ont multiplié les recours en justice, et les associations avec eux. Comme dans bien d'autres domaines de notre vie publique, il est grand temps que les responsables politiques cessent de tenir à distance les Français de ce qui constitue leur environnement, ce bien commun qui est aussi la richesse des pauvres. C'est d'ailleurs l'esprit de la charte d'Aarhus (convention sur la démocratie environnementale signée en 1998 par 39 États, NDLR), dont les principes sont entrés dans notre constitution.

Le gouvernement a annoncé sa volonté de doubler la capacité éolienne de la France d'ici à 2030. Cette annonce vous paraît-elle raisonnable ? Elle est désespérante, puisque tout le monde sait maintenant que ces aéro-

générateurs ne fonctionnent pas : l'intermittence de ce type de production appelle forcément un complément, donc le relais d'une énergie fossile. On accélère dans une mauvaise direction avec une fausse solution ! C'est sans doute bon pour les lobbys éoliens et l'affichage « vert » du gouvernement (l'effet « totem »), mais pas pour les citoyens qui ont la malchance d'habiter à côté des aérogénérateurs, ni pour les paysages, qui font la beauté de ce pays et attirent des millions de visiteurs. Le business éolien doit cesser !

Parlez-nous des décrets Lecornu et Rugby. En quoi changent-ils la donne en matière d'éolien terrestre ? Le premier, du 29 novembre 2018, s'inscrit en fait dans une tendance à l'œuvre depuis dix ans : face aux nombreux recours, les politiques n'ont pas cessé de changer les règles du jeu pour simplifier les procédures et rendre toujours plus difficile l'action des opposants. Au lieu de s'interroger sur la raison de ces recours, qui sont coûteux et difficiles pour les citoyens, ils ont travaillé à satisfaire les lobbys éoliens qui réclamaient des « facilités » de plus en plus exorbitantes. Le décret Lecornu supprime ainsi notamment un degré de juridiction, renvoyant tout le monde

ALEXANDRE GADY



ASSOULINE/OPALE/LEEMAGE

devant les cours administratifs d'appel, juridiction onéreuse, sans bénéficier de l'analyse (parfois définitive) du tribunal administratif. Au fond, on s'étonne presque de cette pudeur : pourquoi ne pas supprimer le principe même du recours lui-même, ce qui nous permettrait de nous aligner avec le droit nord-coréen ou vénézuélien ? Tout cela serait comique si ce n'était pas grave, car le droit a pour fonction de solder pacifiquement les conflits. Le second décret, signé le 24 décembre 2018, exécuté en Bretagne et dans les Hauts-de-France le remplacement de l'enquête publique éolienne, basée sur l'indépendance des commissaires-enquêteurs, par une participation du public sur Internet, dont la synthèse sera confiée aux préfectures. Pourtant, les avis des commissaires-enquêteurs réservaient de belles surprises ! Dernièrement, l'un d'entre eux a émis un avis négatif sur l'encerclement éolien du château breton de la Bourbansais. Que diront désormais les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine soumis à l'objectif du doublement de notre capacité éolienne ? Sites & Monuments vient naturellement d'intenter un recours en annulation de ces décrets devant le Conseil d'État.

La religion éolienne prospère cupidement sur le désir de sauver la planète

Les décrets de novembre et décembre 2018 ont été précédés par deux consultations publiques. Respectivement 95 % et 93 % des contributeurs leur ont été défavorables. Le gouvernement n'écoute pas les Français ? En France, démocratie parfois immature, une consultation est en fait une information délivrée au bon peuple qu'on écoute d'une oreille distraite pour se donner bonne conscience : mais quand le résultat ne va pas dans le sens souhaité, alors il est nul et non avenu. Les associations vivent ça quotidiennement. Sur ce plan, le gouvernement actuel n'est hélas pas différent de ceux du vieux monde...

Que demandez-vous au gouvernement ? D'écouter moins les lobbys et plus les citoyens, d'être moins idéologue et plus pragmatique. Prenons des mesures pour le climat ? Avec de très nombreuses autres associations, Sites & Monuments réclame depuis des années un moratoire sur les « éoliennes » : arrêt des chantiers et des projets en cours ; évaluation de ce qui a été réalisé en termes de performance, de coûts réels pour les finances publiques et l'attractivité de notre pays. Quand les véritables chiffres seront sur la table et librement débattus, la religion éolienne apparaîtra pour ce qu'elle est : une supercherie qui aura prospéré cupidement sur le désir de sauver la planète. J'observe avec inquiétude depuis trois mois qu'il a fallu toute cette violence, ces blessés parmi la police et les manifestants, ainsi que des dizaines de millions de dégâts pour que le président de la République commence à comprendre ce qui est à la base de notre contrat social : en démocratie, on ne dirige pas le peuple, on gouverne pour lui.

RETARDE PAR PEUR DES RECOURS

En novembre, le gouvernement a donné son feu vert à l'édification d'un parc de 62 éoliennes offshore entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée). Disposant de toutes les autorisations administratives, les porteurs du projet depuis 2014, Engie en tête, ont pourtant décidé de retarder les travaux et la mise en service du parc de 83 km², désormais envisagée en 2023 au lieu de 2021. « On tient compte des délais de recours, estimés à un an et demi à deux ans, notamment au regard de ce qui passe avec le parc éolien de Saint-Nazaire [qui attend une ultime décision du Conseil d'État, lire page 2, NDLR] », explique Lucile Forget, directrice du développement du projet. Très actifs, les collectifs d'opposants fourbissent leurs armes juridiques. L'association d'habitants Neny a déposé mi-janvier un « premier recours relatif à l'arrêt d'autorisation d'exploiter » après avoir déjà tenté un recours contre la décision du site de construction Autre collectif local, Touche pa à nos îles a déposé plainte contre X fin janvier pour corruption active et passive et trafic d'influence. En cause, un partenariat entre la Ville de Noirmoutier et la société exploitante... L'amorce d'une longue bataille judiciaire ?

Le tabou du recyclage et du coût du démantèlement

FREDERIC DE MONICAULT
Directeur général de la FED

C'EST UN ÉNORME chantier, mais dont personne ne parle. Aujourd'hui, quelque 8 000 éoliennes fonctionnent sur le territoire français. D'ici quelques années, de premières opérations de démantèlement vont être engagées, concernant plusieurs centaines de machines à moyen terme. La durée de vie d'une installation est fixée à quinze ans, correspondant à la période pendant laquelle elle est soutenue financièrement par les pouvoirs publics. Cela n'empêche pas les éoliennes de fonctionner au terme de cette échéance, mais les matériaux s'usent, comme le rappellent volontiers les anti-éoliens. Parmi eux, la Fédération environnement durable (FED) envisage déjà la déconstruction de 14 500 unités d'ici à 2050 - soit le nombre total d'éoliennes prévues dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Guerre des chiffres

« Nous nous sommes appuyés sur les notes des fabricants d'équipements, souligne Jean-Louis Butré, le président de la FED. Nous allons ainsi abandonner dans le sol 36 millions de tonnes de béton, soit l'équivalent de 1,8 million de camions toupees représentant une file de 18 000 kilomètres. » Au béton viennent s'ajouter pêle-mêle 6 millions de tonnes d'acier, 435 000 tonnes d'aciers spéciaux, plusieurs centaines de milliers de tonnes de cuivre et 6 000 tonnes de terres rares. « En marge de l'avalanche inquiétante des chiffres, il y a surtout le fait qu'aucune structure de dépollution, de traitement ou de recyclage n'a été instaurée à la hauteur du vo-

lume de déchets industriels en cours de dissémination, poursuit Jean-Louis Butré. Tôt ou tard, il va falloir payer la note, s'agissant aussi bien de la facture que de l'intégrité des territoires. »

Précisément, la loi stipule que les exploitants éoliens provisionnent 50 000 euros par machine au titre des coûts de démantèlement. Un montant jugé dérisoire par le camp d'en face, qui parle de 400 000 euros minimum par unité, en se référant aux études des spécialistes. Dans cette hypothèse, plus de 5 milliards d'euros devraient être affectés aux opérations de déconstruction. Les professionnels du vert refusent d'entrer dans cette guerre des chiffres : le Syndicat des énergies renouvelables (SER) considère que les sommes provisionnées pour le démantèlement sont bien dimensionnées et insiste sur les filières qui permettent déjà de recycler et de valoriser la quasi-totalité des matériaux. Les professionnels ajoutent qu'ils ont des contacts réguliers avec les autorités sur la manière dont les sites seront reconfigurés au terme de l'exploitation éolienne.

« Je crois pouvoir dire que nous sommes l'une des rares filières industrielles qui soit concernée à ce point par sa fin de vie, commente un développeur. Quand nous démontons une installation, nous nous préoccuons déjà de ce qu'elle sera dans quelques années. A lire certains commentaires, le démantèlement des éoliennes serait aussi problématique que celui des centrales nucléaires. C'est sans doute un peu outrancier... »

Au regard du SER, l'enjeu est aujourd'hui de consolider cette filière de recyclage. C'est d'ailleurs un axe de réflexion du groupe de travail ministériel éolien piloté par Emmanuel Warignon, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique. ■

THIBAUT DUMAS
Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

VOUS VOILÀ perché à 180 mètres au-dessus de la mer, ballotté par les vents et les flots, avec des pales de 70 mètres tournoyant autour de vous. Dans cette salle du centre éolien EOL, à Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique, la technologie 3D vous fait grimper au sommet d'une éolienne offshore, à une quinzaine de kilomètres de la côte Atlantique.

Ce musée, premier du genre en France, ouvre au public ce samedi, situé entre un quai des chantiers navals STX et l'ancienne base sous-marine, construite sous l'Occupation. « Bien sûr que les touristes viennent d'abord ici pour nos plages, commente Jean-Claude Pelletier, le vice-président (divers droite) de Carène Saint-Nazaire agglomération, chargé du développement économique et de l'attractivité. Mais, depuis des années, on a à cœur de tisser le lien industrie-tourisme : on fait visiter les paquebots en construction, les sous-marins d'hier, les avions d'aujourd'hui, en assemblage chez Airbus, et maintenant des éoliennes. »

Chaque année, 300 000 personnes visitent les sites industriels du port et, dès 2019, l'agglomération table sur 50 000 visiteurs de plus avec EOL. Prioritairement des scolaires et des familles, en misant sur le ludique, au moyen de l'immersion 3D ou de la production de sa propre électricité avec une rangée de vélos d'appartement « customisés », par exemple.

« Le cœur du sujet, c'est l'éolien en mer, explique Pierre Laisne, qui a coordonné la construction de ce musée à 800 000 euros - majoritairement financé par l'argent des collectivités locales. Mais il n'y a pas que ça : on raconte l'histoire de l'homme et du vent, la place de l'électricité dans nos vies, le développement durable et

À Saint-Nazaire, le premier musée éolien de France ouvre ses portes au public

l'énergie mais aussi ceux qui travaillent derrière cet objet high-tech abstrait qu'est une éolienne. Le clou du spectacle pourrait avoir lieu « d'ici deux à trois ans » sur l'immense toit du musée, duquel le visiteur pourrait admirer l'assemblage des éoliennes ou leur remorquage en mer.

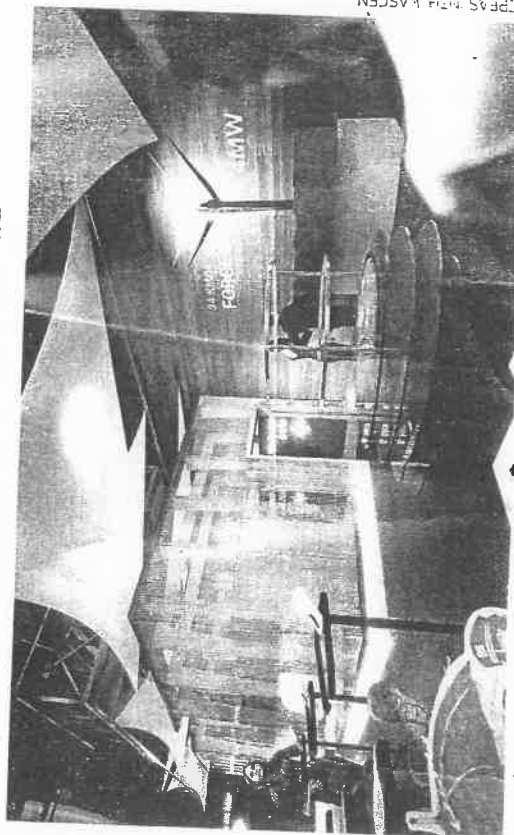
« Cela ressemble à une opération marketing »

Pourrait, car, depuis dix ans, Saint-Nazaire bataille contre des associations en guerre contre l'implantation du premier parc éolien offshore français, avec une construction des éléments à assembler à l'usine General Electric de Donges, à quelques kilomètres du port. Le projet, dit « du Banc de Guérande », comporte 80 turbines réparties sur 78 km² pour une mise en service à l'horizon 2022. Puissance totale : 480 mégawatts, soit 20 % de la consommation électrique du département.

« On conteste la zone d'implantation, sur un plateau calcaire à dix mètres de

profondeur, extrêmement riche de biodiversité en crustacés et autres, mais aussi la procédure d'appel d'offres, précipitée et bâclée », détaille Alain Doré, coordinateur du collectif d'associations et de riverains Défense de la mer. Et d'avertir : « Lancer un musée avant que toutes les procédures soient épuisées, c'est périlleux. Franchement, ça ressemble à une opération marketing. »

Un dernier recours - sans parler d'événements contentieux au niveau européen - attend en effet depuis quatorze mois un avis du Conseil d'Etat. Aucun des acteurs ne se risque à prédire une date pour cette décision cruciale, même si les porteurs du projet de parc s'impatientent. En raison du retard pris, General Electric a confirmé jeudi la suppression de 80 emplois dans son bureau d'études dédié à Nantes. L'entreprise avait déjà dû se séparer ces derniers mois de 300 intérimaires sur son site de Saint-Nazaire, qui a compté jusqu'à 420 salariés. ■



Le centre EOL va miser sur le ludique, notamment au moyen de l'immersion 3D.

Face au contentieux massif de l'éolien, la justice s'adapte

Pour désengorger les tribunaux et gagner en délais, un échelon de juridiction est supprimé.

PAULE GONZALÉS

PRÉSENTÉES comme l'avenir d'une industrie énergétique propre, les éoliennes sont surtout devenues l'objet d'un contentieux massif, qui encombre les juridictions administratives. Il est porté par les associations qui multiplient les recours et les cabinets d'avocats spécialisés qui ont fait émerger un filon du droit. En 2015, le nombre de dossiers enregistrés par l'ensemble des tribunaux administratifs locaux s'élevait à 229. Il n'a cessé de s'élever au cours des deux années suivantes pour atteindre respectivement 240 et 289 dossiers. En revanche, « en 2018, nous avons connu une baisse significative, à 124 dossiers, affirme le Conseil d'État, qui suit avec prudence ce contentieux d'un genre particulier. Mais nous ne disposons pas d'outils d'analyse statistique assez fins pour comprendre cette inflexion ». La juridiction administrative, qui a les yeux rivés sur ses délais de traitement, lutte toujours avec efficacité contre l'accumulation des stocks : tous contentieux confondus, les affaires sont réglées en première instance dans un délai de 9 mois et 15 jours pour les tribunaux administratifs, de 10 mois et 23 jours en appel et de 6 mois et 17 jours pour le Conseil d'État.

Les affaires concernant le offshore regroupées à Nantes
Si l'on compte toutes les phases avant même la saisine des juridictions administratives, ce contentieux peut s'étaler parfois jusqu'à cinq ou sept ans. Par souci de l'apurer, le gouvernement a promulgué plusieurs décrets. Compte tenu de la complexité, du volume des recours et de la lenteur des procédures, il a fait

purgés. Ils le seront désormais par la cour administrative d'appel de Nantes. Parce que l'éolien maritime se concentre sur la façade maritime ouest, c'est elle qui a hérité de cette compétence unique pour traiter ce contentieux spécifique de la première instance. De quoi supprimer un échelon de juridiction, ce qui permet tout à la fois de gagner en délais de traitement et en spécialisation. En décembre 2018, c'est au tour du contentieux des éoliennes terrestres d'avoir connu le même coup d'accordéon procédural. Parce qu'il est disséminé sur l'ensemble du territoire, il était impossible d'envisager la création d'une juridiction unique de premier et de second de-

gré. Aussi l'État a-t-il prévu que toutes les cours administratives d'appel soient compétentes pour étudier les recours, avant d'éventuels pourvois en cassation.

Si cette évolution juridictionnelle a suscité un vif émoi chez les opposants des éoliennes, elle a pourtant eu lieu dans d'autres domaines, comme le contentieux concernant l'aménagement de complexes de cinéma, depuis le début des années 2000, mais aussi en matière de visa cinématographique, de représentation syndicale et d'attribution des fréquences radio, dont les recours échouent en première instance et en appel à la seule cour administrative d'appel de Paris.

« Les moyens juridiques soulevés par les associations ne sont pas forcément en relation avec ce qui les motive à agir », souligne-t-on au Conseil d'État. Autrement dit, ces dernières font feu de tout bois pour entraver les projets en cours, utilisant toutes les fragilités des procédures d'attribution, qu'il s'agisse de l'impact environnemental, de la légalité des appels d'offres à travers le choix des opérateurs ou du respect des concertations. Sans oublier les questions de santé publique ou la prise en compte de l'esthétique à travers le droit de l'urbanisme et les concepts de « covisibilité » - une éolienne derrière une cathédrale par exemple - ou d'« intégration dans le paysage ».

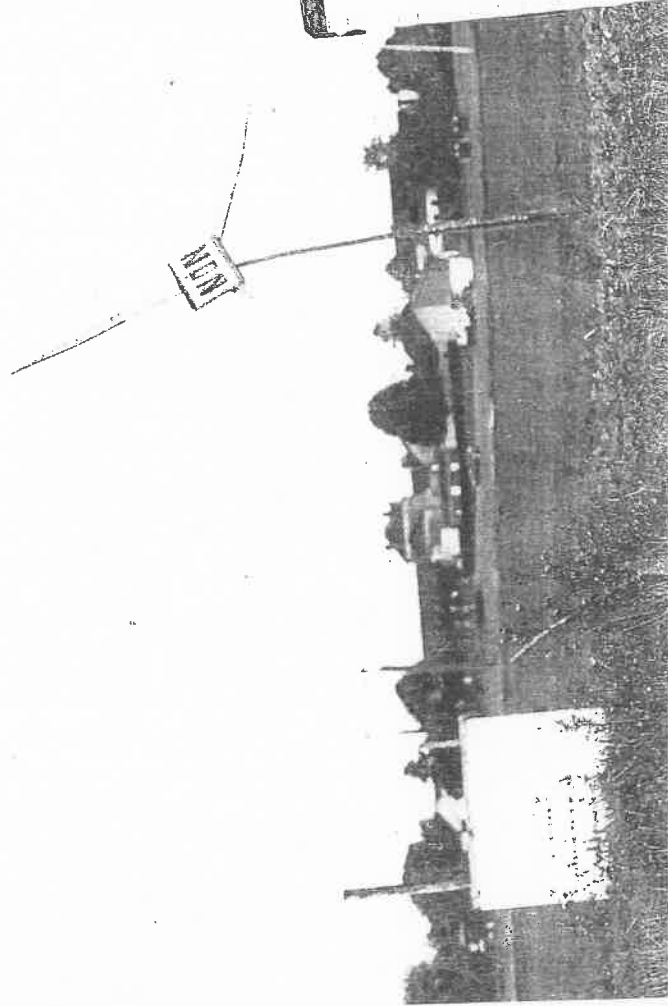
VERS UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Le député (LR) Julien Aubert vient de demander la création d'une commission d'enquête sur l'éolien, notamment sur son « impact économique, industriel et environnemental » et sur « la transparence des financements ».

5 à 7 ans

Le temps sur lequel peuvent s'étaler les contentieux concernant l'éolien.

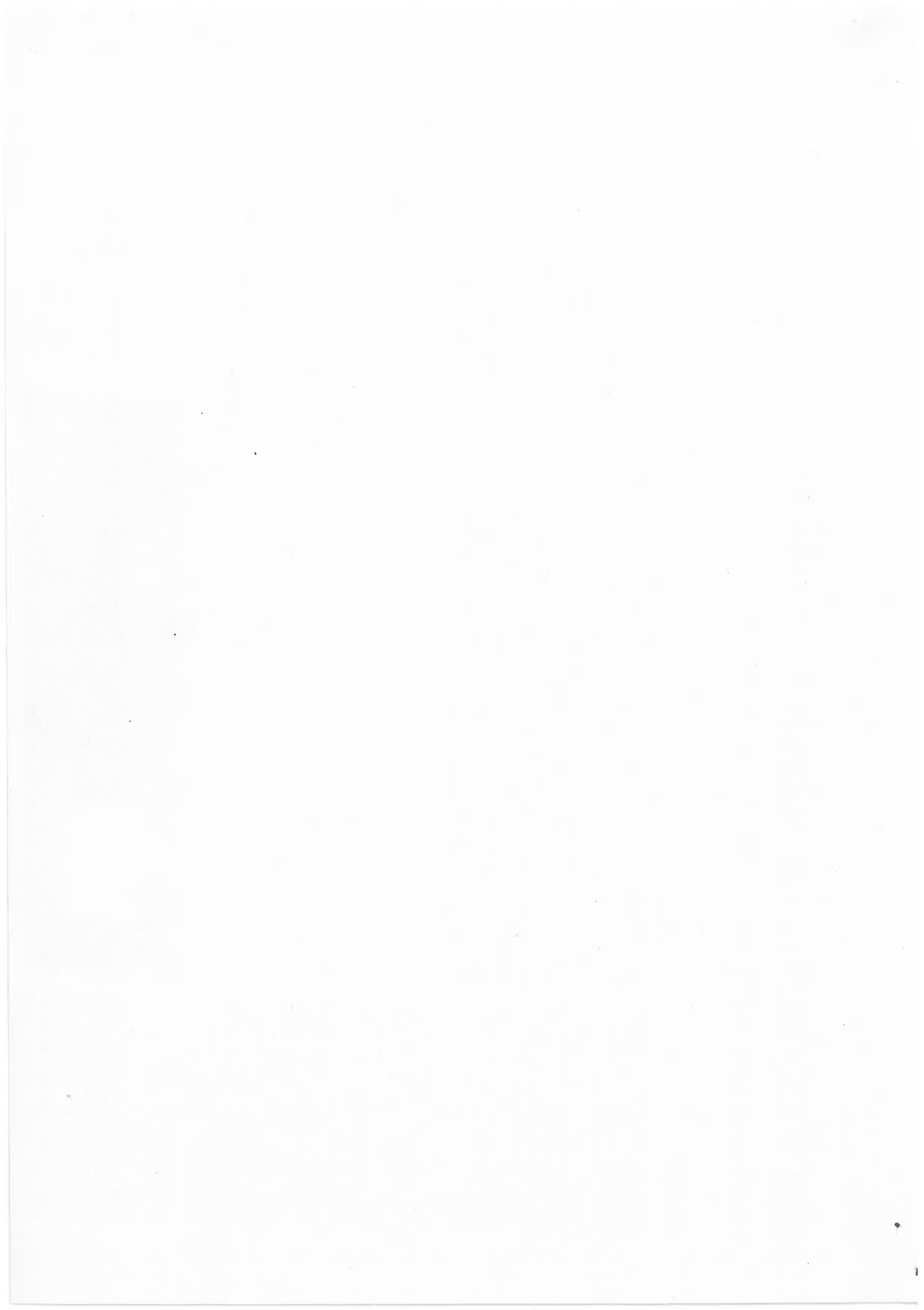
Des pancartes disposées par des opposants à l'installation d'éoliennes, en novembre dernier à Dénézé-sous-Doûé (Maine-et-Loire). FREDERIC PÉTRY



NON A L'EOLIEN

NON A LA POLLUTION VISUELLE ET SONORE

NON A LA DESTRUCTION DE NOS VILLAGES



président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la conciliation des enjeux énergétique et naturaliste ne pourra s'exonérer ni d'une planification

... « L'éolien qu'on vit ne s'y prendrait pas autrement ! Si l'État ne revient pas sur sa décision, la région organisera elle-même des réunions sous contrôle d'huissier. Cela fait d'ailleurs deux mois

Environ 8 000 machines dans le pays, 15 000 d'ici à 2030

L'ÉOLIEN, combien de divisions ? Aujourd'hui, quelque 8 000 machines sont implantées sur le territoire, avec deux régions pilotes : les Hauts-de-France et le Grand Est. Pour grimper de 15,1 gigawatts (GW), installés à fin 2018, à 35 GW environ en 2028 (selon les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie [PPE]), ce sont 6 000 à 7 000 éoliennes supplémentaires qui devront être construites. Soit 15 000 au total dans l'Hexagone à l'orée des années 2030. Ces machines varieront en taille, les nouveaux équipements pouvant culminer jusqu'à 200 mètres de hauteur.

Le parc éolien actuel représente 6 % de la consommation d'électricité nationale. Dans dix ans, on pourrait se rapprocher des 15 %, si les temps de passage de la PPE sont respectés. Ces repères chiffrés font dire aux professionnels que la filière est dynamique, portée par 18 000 emplois répartis dans 800 entreprises (énergéticiens, bureaux d'études, installateurs, fabricants d'équipements...).

« Ambition économique »

Il y a dix ans, pas plus de 7 700 personnes travaillaient dans l'éolien. Une filière qui n'est pas seulement française : de nombreux acteurs nationaux sont actifs à l'international, aussi bien en Europe du Nord qu'au sud de la Méditerranée, où les projets progressent souvent plus vite. À titre indicatif, il faut sept ans en moyenne en France pour voir les dossiers sortir de terre. Le calendrier judiciaire, avec la masse de recours à purger, reste l'ennemi numéro un des opérateurs.

« Le développement de notre industrie ne consiste pas seulement à bâtir de nouvelles installations, tant s'en faut, explique Jean-Louis Bal le président de

du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Nous sommes d'abord dans une démarche de produire de l'électricité de manière compétitive. Car la transition écologique n'est pas antagoniste avec une ambition économique. » Pour preuve, le système de subvention pure et simple, longtemps axé autour d'un prix d'achat supérieur à 80 euros le mégawattheure (MWh) éolien, a disparu en 2017. Il a été remplacé par un dispositif dans lequel les producteurs vendent l'électricité produite par les éoliennes sur le marché et obtiennent un complément de rémunération qui fait ressortir un prix moyen de 65 euros par MWh. Avant d'arriver à 55 euros en 2028, selon le cap tracé par la PPE.

L'éolien en France n'est pas seulement terrestre. Dans quelques semaines, les pouvoirs publics diront quel consortium a gagné le droit d'équiper le champ offshore de Dunkerque (Nord). La plupart des grands énergéticiens européens sont en lice, et, selon des sources récurrentes, les prix de l'électricité produite pourraient se négocier très bas, signe que l'éolien en mer n'est plus cette énergie ultrasubventionnée.

Les deux premières grandes vagues d'appels d'offres ont été remportées par EDF en 2012 - avec les sites de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Courseulles-sur-Mer (Calvados) et Fécamp (Seine-Maritime) -, puis par Engie en 2014 - avec Le Tréport (Seine-Maritime) et Yeu-Noirmoutier (Vendée). Toutefois, aucun des deux géants de l'énergie n'a encore pris de décision finale d'investissement concernant ces projets de plusieurs centaines de mégawatts (MW). En cause, des recours qui traitent : là encore, la bataille devant les tribunaux fait rage, avec le

par le lobby éolien ;
j'en entends
de plus en plus
qui ont l'intention
d'empêcher
physiquement
de nouvelles
installations

XAVIER BERTRAND,
PRÉSIDENT DE LA RÉGION
DES HAUTS-DE-FRANCE
LE 6 FÉVRIER, DANS UNE INTERVIEW
AU «FIGARO»

**Des éoliennes installées,
à proximité d'habitations,
dans le nord de la France.**
PHILIPPE TURPIN/BELPRESS/ANDIA

«fâcheuses» du grand débat

Avec leur prolifération, l'«inacceptabilité sociale» est si élevée que certaines sont dégradées, à l'instar des radars. Citoyens et élus saisissent la balle des «gilets jaunes» au bond pour faire entendre leur colère.

STÉPHANE KOVACS

@Kovacs14

C'EST UNE multitude de vents contraires qui soufflent sur les éoliennes. Défenseurs du patrimoine, amis des oiseaux, protecteurs de l'environne-

ment, anarchistes, zadistes, marins-pêcheurs, châtélains, parlementaires ou «gilets jaunes», des voix de plus en plus disparates s'élèvent contre ces gigantesques pylônes qui envahissent nos paysages. «La France connaît une véritable crise de saturation de l'implan-

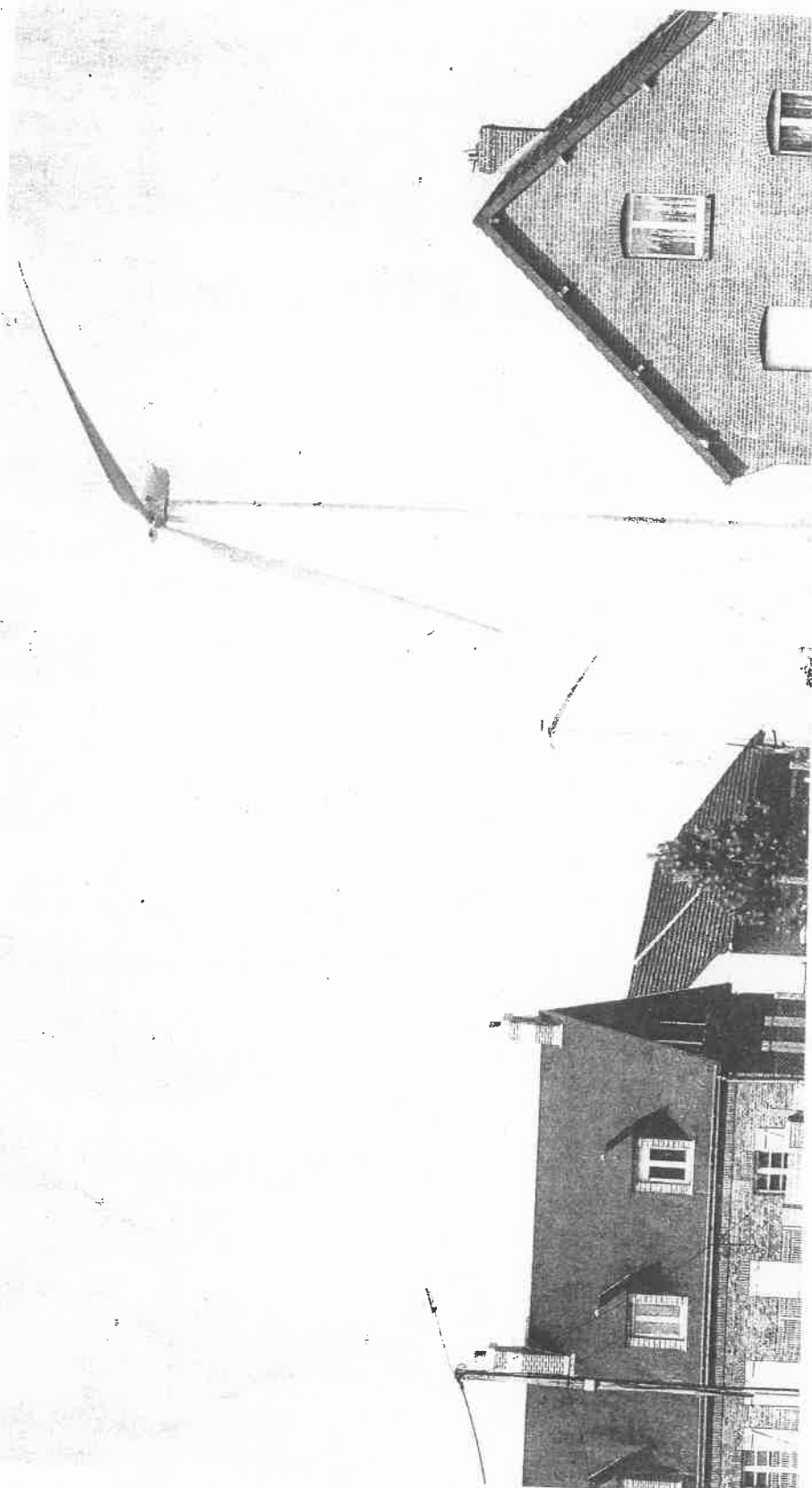
tation des éoliennes, s'alarmait il y a six mois, dans *Le Figaro*, un collectif de députés de la majorité comme de l'opposition. L'acceptabilité sociale est tellement faible qu'on arrive à un niveau de taux de recours de l'ordre de 70 % sur toute la France.» Alors que le

gouvernement veut multiplier par environ 2,5 la capacité installée d'éoliennes terrestres en dix ans (soit 15 000 mâts sur le territoire métropolitain à l'horizon 2028, contre 8 000 fin 2018), partout la colère gronde. Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la «fin des subventions à l'éolien» est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie «transition écologique», et en quatrième position de l'ensemble des revendications. Quant à la plateforme consultative du grand débat national, le thème y est à présent débattu.

Ce samedi, ce n'est pas en gilet jaune mais avec une écharpe blanche que les manifestants sont attendus à la tour Montparnasse, à Paris. «Les promoteurs installent à présent des éoliennes de 200 à 240 mètres de haut ; c'est la taille de cette tour», expliquent les organisateurs, qui s'effarent de «ce gaspillage écologique et économique».

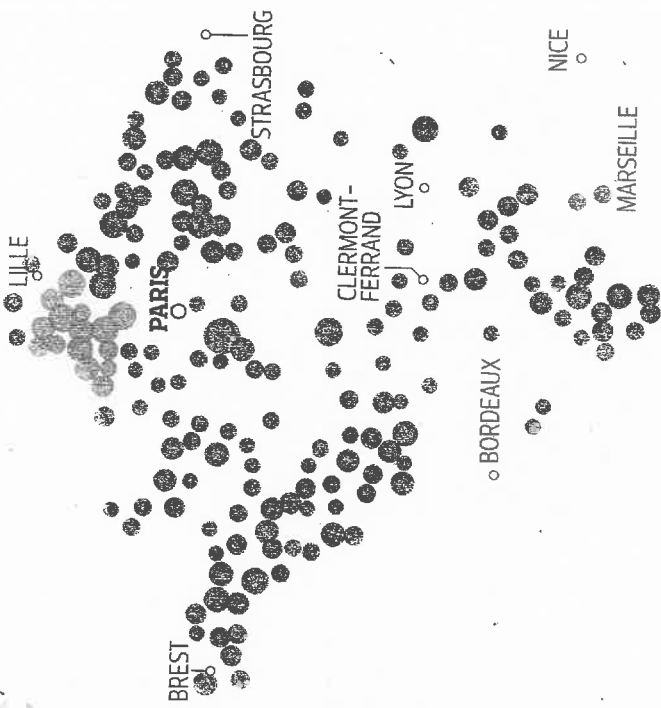
Sur le site du grand débat, quelque quatre cents propositions concernent l'éolien. Et même si certains demanderaient bien «l'installation gratuite d'une éolienne domestique», la quasi-totalité crie «stop aux implantations!». «L'éolien est une mauvaise - et coûteuse - solution alternative, affirme par exemple Renate. Trop peu ou trop de vent, obligation de recourir aux centrales à gaz pour compléter, paysages abîmés. Préservons le tourisme !»

«Les éoliennes sont actuellement implantées sans aucune concertation nationale, se plaint une autre internautes. Comme les sociétés privées ont les im-



Puissance totale des parcs éoliens installés (MW)

0 300 600 900 1200



La production éolienne a atteint 24 TWh en 2017 et a représenté 5% de la consommation électrique française

20 15 10 5 0

2005 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 2017

Sources: FEE 2018, RTE, SFR, Enedis et ADEEF - Panorama de l'électricité renouvelable 2017

Infographie LE FIGAR

aucune étude sérieuse n'est faite sur le rendement réel, le bruit, les infractions, mais aussi les animaux malades et l'hécatombe des oiseaux.

À la suite de «plaintes croissantes» d'associations de riverains affirmant souffrir de troubles fonctionnels, l'Académie de médecine évoque un «syndrome des éoliennes». Quant aux associations de préservation de la na-

effective, visant notamment à préserver les réservoirs de biodiversité, ni d'une réelle concertation lors du développement des projets.

Puisque «la crise des "gilets jaunes" a montré qu'il y avait un problème d'opacité des dépenses publiques», le député LR Julien Aubert vient de demander la création d'une commission d'enquête sur «l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, la transparence des financements et l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique».

Président de la région des Hauts-de-France, où «70% des projets sont contestés devant les tribunaux», Xavier Bertrand tape du poing sur la table : «Alors que s'ouvre le grand débat, un décret scélérat vient de paraître qui fait reculer les possibilités pour les habitants concernés de donner leur avis sur les projets de construction d'éoliennes (lire page 4), s'indigne-t-il. On voudrait museler la population qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Si l'État ne revient

qu'on en organise sur l'éolien, et même dans de petites communes, cela attire plus de deux cents personnes. Les gens se sentent piétinés par le lobby éolien ; j'en entends de plus en plus qui ont l'intention d'empêcher physiquement de nouvelles installations.» Fin janvier, deux éoliennes ont été endommagées par un incendie volontaire à Roussas, dans la Drôme, six mois après un précédent sinistre qui avait détruit une éolienne dans une localité voisine.

«Après dix ans de combats, on est à un véritable tournant : l'inacceptabilité sociale est à son comble, analyse Fabien Bouglé, lanceur d'alerte et porte-paro-

le du réseau anti-éolien Ulysses. Ce série de sabotages d'éoliennes, qui s'accroît dans toute la France, est un phénomène inquiétant, qu'on pourrait rapprocher des dégradations de radars montre la radicalisation de la population, tant sur la question de la vitesse que sur les éoliennes.»

Les sociétés privées qui les implantent voient bien plus l'appât du gain que la transition énergétique

UN INTERNAUTE, SUR LE SITE DU GRAND DÉBAT

ture, elles s'alarment aussi de ces grandes hélices qui tuent des milliers d'oiseaux et des turbines qui perturbent les écosystèmes. «Dans le domaine de l'éolien comme dans d'autres, souligne Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la consommation des

GUCCI

gucci.com



Une électricité plombée à 54 % par les taxes

Le prix du kilowattheure ne représente, lui, que 25 % de la fortune réglée par l'abonné. Comme le baril de brut dans l'essence à la pompe.

CETTE RÉALITÉ a de quoi faire (re)disjoncter les gilets jaunes : ils sont, comme tous les Français, pressurés autant à domicile que sur les routes. Depuis quinze ans, la tripotée de taxes que l'Etat applique à l'électricité a doublé ! Ces ponctions atteignent un montant faramineux, comparé au prix de revient des kilowattheures électriques générés par les centrales

L'Etat ponctionne pleins gaz

LE GAZ, lui aussi, connaît une explosion des taxes, qui gonflent le prix du kilowattheure. En 2010, celles-ci représentaient 19 % du tarif (hors taxes). Aujourd'hui, elles pèsent plus du double : 39 %.

Outre la TVA à 20 %, c'est la faute à deux taxes particulières – elles-mêmes soumises à la TVA ! Primo, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), instaurée en 2004 : d'un montant d'environ 5 %, elle finance le régime spécial de retraite des « gaziers ». Deuzio, la très écolo taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), censée dissuader les consommateurs d'utiliser les énergies fossiles. Celle-ci bat des records de voracité : depuis son imposition aux particuliers, en avril 2014, elle a flambé de 610 %, passant de 1,19 à 8,45 euros le mégawattheure. Une taxe si envahissante que son augmentation, prévue dans le budget de 2019, faisait plus que compenser la diminution de près de 2 % du prix du gaz, due en partie à la baisse du prix du baril de pétrole.

Jusqu'à ce que le gouvernement, confronté aux manifestations des gilets jaunes, décide prudemment de décréter un « moratoire ». Enfin, juste pour 2019.

Après, tout dépendra de la fréquentation des ronds-points !

nucléaires, les barrages, les panneaux solaires et autres éoliennes. Dans la facture, ce coût de production du kilowattheure ne représente plus que 25 %. Tout comme le carburant brut dans la note d'un plein d'essence.

Résumons : sur une quittance d'électricité à 100 euros, l'Etat prélève 35 euros de taxes, les producteurs 25 euros, les transporteurs et distributeurs 40 euros. Rapportés aux 65 euros de la facture « hors taxes », les 35 euros de fiscalité représentent un impressionnant 54 % !

Ce pourcentage, bizarrement, n'apparaît pas sur les factures, malgré les calculs – aussi obscurs que détaillés – fournis à l'abonné.

Révolte sur les volts

Et en quoi consistent ces prélèvements fiscaux ? Le kilowattheure est d'abord frappé, comme la totalité des biens vendus en France, par la TVA, au taux de 20 % (5,5 % sur l'abonnement). A quoi s'ajoutent trois taxes spécifiques venues s'empiler au gré des réformes.

● La CSPE (contribution au service public de l'électricité) compte pour 15 % dans le prix du kilowattheure. Créée en 2000, elle sert essentiellement à racheter l'énergie renouvelable (éolienne et solaire) produite par les particuliers.

● La CTA (contribution tarifaire d'acheminement – 5 % du prix du kilowattheure), mise en place en 2004, permet de financer le régime spécial de retraite des salariés du secteur électrique.

● Quant à la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité – 7 %), elle est reversée aux départements et aux municipalités, pour l'entretien du réseau.

Ces trois taxes sont elles-mêmes soumises... à la TVA ! Et pourquoi pas, demain, à la CSG sur la TVA ?

Au fil des années, la boule de neige ne cesse de grossir. En 2006, le prix du kilowattheure représentait 40 % de la facture ; aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 25 %.

Des petits malins vont peut-être en déduire que le prix de l'électricité baisse...

Hervé Martin

« Le Canard enchaîné » – mercredi 9 janvier 2019

BIENTOT DE NOUVELLES TAXES POUR LES EOLIENNES EN MER.....



(/abonne/authentification)

(/www.latribune.fr)

🏠 (/www.latribune.fr) > Opinions (<https://www.latribune.fr/opinions.html>)
> Tribunes (<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/accueil-tribunes.html>)

Eoliennes géantes : va-t-on défigurer la France pour rien ?

Par **Bernard Durand** | 23/01/2019, 8:50 | 1341 mots



L'éolienne offshore dans le port de Saint-Nazaire. (Crédits : Reuters)

OPINION. Le choix économique de développer ces installations n'est pas justifié. Pire, comme elles doivent être fortement subventionnées, elles réduisent le pouvoir d'achat des Français. Par Bernard Durand, géochimiste des combustibles fossiles, ex-directeur de la division Géologie-Géochimie de l'IFPEN et ex-directeur de l'ENS de Géologie, membre du Collectif STA.

Partout en France, les éoliennes géantes polluent maintenant nos paysages et notre patrimoine historique. Des pays entiers sont déjà défigurés, comme la Somme ou le Nord-Est de la Charente-Maritime. Rien ne semble pouvoir arrêter ce massacre, malgré le nombre rapidement croissant de citoyens qui se révoltent. Bientôt, ce déferlement, cantonné jusqu'ici à terre, polluera aussi notre littoral et nos îles côtières. Dans dix ans, au rythme effréné de construction imposé par notre gouvernement et notre Parlement alliés des promoteurs, combien restera-t-il encore de Français hors des grandes villes qui auront encore la chance de ne pas vivre jour et nuit dans une cage d'éoliennes géantes ?

Complicité des élus locaux

Tout cela a lieu avec la complicité active ou passive de beaucoup d'élus locaux mais aussi de militants d'organisations se prétendant écologistes, autoproclamées défenseurs du climat. Celles-ci prétendent que l'éolien (et le solaire photovoltaïque), nous sont indispensables pour faire face à l'urgence climatique, mais aussi pour sortir du nucléaire. Nous aurions donc l'ardente obligation de les développer dans notre pays.

Eolien (et solaire photovoltaïque) ne peuvent pourtant rien pour le climat : les émissions de CO2 de notre électricité sont déjà très faibles, les plus faibles de tous les grands pays industrialisés, parce que nous utilisons pour la produire essentiellement du nucléaire et de l'hydroélectricité. Pour répondre à l'urgence climatique, c'est sur l'habitat et les transports, très émetteurs, qu'il aurait fallu faire porter l'effort. Cela n'a pas été fait, car les énormes sommes gaspillées pour l'éolien et le solaire ont tari les financements pour agir dans ces secteurs. Le choix de l'éolien et du solaire n'a donc fait qu'empêcher des actions réellement efficaces pour le climat, et très créatrices d'emploi, contrairement à l'éolien et au solaire. Ceux qui ont fait ce choix ont donc une lourde responsabilité dans ce retard !

Des centrales non pilotables

Eolien (et solaire photovoltaïque) ne permettent pas plus de fermer nos réacteurs nucléaires : leur puissance totale, donc leur nombre, nous est indispensable pour faire face aux périodes sans vent et sans soleil, fréquentes en particulier pendant les soirées d'hiver, quand notre consommation est maximale. Car tant qu'on ne saura pas stocker l'électricité en quantités suffisantes, et cela n'arrivera peut-être jamais, on ne peut pas remplacer des centrales électriques pilotables, c'est-à-dire des centrales obéissant à la volonté humaine, par des centrales qui ne le sont pas, comme les centrales

éoliennes et solaires, qui n'obéissent qu'à la météo. Pour sortir du nucléaire, pilotable, on ne peut que le remplacer, à puissance totale égale, par des centrales pilotables à charbon ou à gaz, comme en a l'Allemagne (<https://stopthesethings.com/2016/11/03/germanys-etrillion-euro-disaster-wind-power-transition-destroys-its-industrial-heartland/>). De ce fait, les émissions de CO2 de l'électricité produite par ce pays sont 10 fois les nôtres par kWh produit ! Est-ce cela que veulent pour notre pays nos intransigeants défenseurs du climat ?

Développer l'éolien et le solaire, c'est en fait ajouter à un réseau de centrales pilotables un réseau inutile de centrales non pilotables. Or cela rend l'électricité très chère, puisque :

- Le coût d'investissement en centrales électriques est augmenté : Il faudrait ajouter à notre puissance actuelle de centrales pilotables une puissance encore supérieure d'éolien et de solaire non pilotables pour produire avec ceux-ci seulement 30 % de notre consommation.
- A quantité d'électricité produite égale, éolien et solaire, non pilotables, font diminuer la production des centrales pilotables : Ces dernières conservant les mêmes charges fixes (salaires, coûts de maintenance...), leurs coûts au kWh augmentent.
- Pour faire fonctionner en harmonie les deux réseaux de centrales, il faut développer et renforcer le réseau électrique, ce qui a aussi un coût élevé.

Aussi bas que devienne le coût de production de l'éolien et du solaire photovoltaïque, ils feront donc quand même augmenter le coût de l'électricité, pour les raisons ci-dessus. Et si stockage il y a un jour, son coût s'ajoutera au coût de production.

Eolien et solaire photovoltaïque ne pourront donc jamais se développer sans de copieuses subventions de toutes sortes, comme cela est le cas en Allemagne où le coût de ce développement a été évalué à 525 milliards d'euros entre 2000 et 2025, et pourrait atteindre sur sa lancée 1.000 milliards d'Euros en dépenses cumulées * :

Augmentation des taxes

Intégrées au départ en France dans la taxe sur l'électricité appelée Contribution au service public de l'électricité (CSPE), ces subventions figurent maintenant sur le Compte d'affectation spéciale transition énergétique (CASTE) du budget de l'Etat, alimenté entre autres par une augmentation des taxes sur la consommation de carburants ! En 2018, la somme prévue au titre de l'éolien et du solaire photovoltaïque, y compris le remboursement partiel des sommes

restant dues à EDF à ce titre par le gouvernement, est d'environ 7 milliards d'euros. Mais il faut ajouter, hors CASTE, le coût de l'augmentation des taxes dites d'acheminement et d'utilisation du réseau, dues au renforcement nécessaire du réseau électrique, mais aussi des subventions devenues nécessaires aux centrales pilotables pour éviter qu'elles ne mettent la clef sous la porte. Et aussi ajouter une taxe sur l'électricité de 2,7 centimes d'euros TTC, héritage de la CSPE, qui n'a pas été supprimée. Sans compter les défiscalisations, subventions déguisées et cadeaux de bienvenue accordés aux promoteurs par l'Etat et les collectivités ! Soit au total environ 20 milliards d'euros par an.

Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage moyen avec deux enfants une dépense de 1.200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses. Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture, qui forment les gros bataillons des gilets jaunes, sont bien plus impactés. Et aussi les petits retraités, qui doivent ainsi consacrer à l'énergie une part intolérable de leurs ressources. Le développement voulu par notre gouvernement et notre parlement alliés aux promoteurs conduira au doublement de ces sommes en 2025, et détruira globalement des emplois, parce qu'une grande partie, consacrée à l'achat d'éoliennes et de panneaux solaires à l'étranger, n'en sera pas dépensée en France. Les gilets jaunes ne sont pas près d'être rangés au placard !

L'électricité ne manque pas en France

L'électricité ne manque pas en France, et notre gouvernement souhaite en faire diminuer la consommation : pourquoi alors produire de l'électricité supplémentaire avec de l'éolien et du solaire, qui ne répondent ni à l'urgence climatique ni à la diminution de notre parc nucléaire ? L'éolien détruit aussi l'environnement rural, dégrade la santé des riverains et dévalue leurs biens immobiliers ! Détruire l'environnement pour quelque chose qui ne sert à rien, coûte très cher au consommateur, est antisocial parce qu'il accroît la précarité énergétique en France et détruit globalement l'emploi !

Supprimer toute subvention à ces électricités inutiles, c'est rendre du pouvoir d'achat aux gilets jaunes, ainsi qu'à beaucoup d'autres ! Il faut immédiatement stopper le ruineux éolien en mer, déjà prévu pour 25 milliards d'euros, plus 5 milliards pour la construction de lignes à haute tension !

Elus de tous bords, souhaitez-vous rester dans l'histoire comme ceux qui auront permis, par votre passivité ou votre complicité, de défigurer la France avec des éoliennes géantes ? Demandez d'urgence à notre gouvernement

d'arrêter de bernier vos électeurs et de leur faire les poches avec l'éolien et le solaire photovoltaïque au seul profit des promoteurs de ces énergies, et au détriment du climat, de l'environnement et des consommateurs, y compris les plus pauvres, dont les gilets jaunes.

RÉAGIR

Votre pseudo

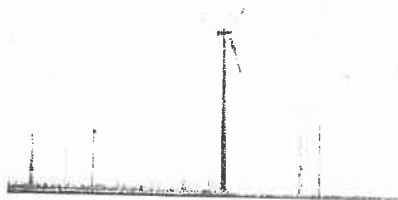
Votre adresse e-mail

Votre commentaire



Le (polluant) recyclage des vieilles éoliennes allemandes

Luc Lenoir



LE SCAN ÉCO - De nombreux sites, subventionnés pendant des années, ne sont plus compétitifs au prix actuel de l'électricité. Leur démantèlement implique des investissements que n'ont pas prévus les exploitants, et risque de poser de vrais problèmes écologiques.

Les Allemands ont-ils calculé toutes les conséquences de leur politique d'énergie «renouvelable»? Le pays, qui n'atteint pas ses objectifs de réduction d'émissions de CO², pollue déjà plus que ses voisins européens, en raison de l'utilisation de centrales à charbon classiques. Mais alors qu'une commission a rendu ses conclusions vendredi et préconise la sortie du charbon d'ici 2038, un autre problème se profile à l'horizon, et celui-là bien visible dans le paysage: celui des vieilles éoliennes à recycler. Selon un article du quotidien suisse *Basler Zeitung*, sur les 29.000 éoliennes allemandes, 5700 verront leur financement public expirer en 2020. Et d'après la fédération allemande de l'énergie éolienne, plus d'un quart de la production terrestre va disparaître d'ici 2023. À la clé, un démantèlement massif, qui s'annonce particulièrement difficile et coûteux.

Des pales en fibre de verre qui posent problème

Initiés à la fin des années 1990, de nombreux sites d'exploitation d'éoliennes bénéficiaient en effet de tarifs de rachat garantis pendant une vingtaine d'années, avant de devoir vendre leur électricité à son tarif de marché. Ces machines, techniquement obsolètes, ne sont plus du tout compétitives au regard des prix actuels, et dès l'arrêt du subventionnement, leur intérêt économique devient inexistant. Une première solution consiste, comme c'est déjà le cas, à les revendre pour des projets publics dans des régions moins développées (Afrique, Maghreb, Europe de l'Est), mais d'ores et déjà, le nombre d'éoliennes d'occasion disponibles a excédé la demande et les débouchés possibles.

Le recyclage va donc s'imposer, et avec lui, quelques ennuis. Une bonne partie des éoliennes est faite d'acier, facilement réutilisable industriellement, tout comme les branchements et tuyauteries en cuivre. Mais les pales sont faites de multiples couches de fibre de verre collées avec des résines de polyester, et sont très difficilement recyclables. Selon *Veolia*, qui mène actuellement des recherches sur le sujet, on peut s'attendre à 50.000 tonnes de pales d'éoliennes à recycler d'ici l'année prochaine. Le groupe industriel indique qu'elles peuvent quand même fournir un «excellent combustible solide», mais les résidus de matériaux sont souvent trop fins et endommagent les filtres des incinérateurs. «Nous sommes confrontés à un énorme problème», avouait en 2017 un porte-parole d'une grande entreprise de recyclage allemande au quotidien économique *Handelsblatt*.

Des fondations polluantes

Le recyclage des pales n'est cependant pas la dernière difficulté financière - et écologique - à prévoir pour les industriels allemands du secteur. L'enlèvement complet des bases en béton des éoliennes peut rapidement coûter plusieurs centaines de milliers d'euros supplémentaires, une somme que la plupart des opérateurs n'ont pas intégrée à leur plan d'affaires. Pour chaque mât planté, 250 à 400 mètres cube de béton armé sont coulés dans le sol, soit l'équivalent en volume d'une petite maison. En fin de vie, l'opération d'enlèvement constitue un investissement écologique primordial, dans la mesure où les fondations traversent différentes strates géologiques, et peuvent perturber les aquifères du sous-sol, et leurs nappes phréatiques.

En dépit de ces impératifs, les premiers déplantages ont souvent donné lieu à des négociations entre sociétés et propriétaires fonciers pour n'enlever qu'une partie superficielle du béton. Le reste est ensuite recouvert de terre. Enfin, la question des chemins d'accès et des circuits de raccordement, parfois remblayés, peut également poser problème. Ne pas polluer en produisant de l'électricité est une chose, être une source réellement «écologique» d'énergie en semble une autre.

En France, le code de l'environnement prévoit que la société d'exploitation d'une éolienne en fin de vie doit conduire la remise en état du site. Elle est tenue d'épargner une certaine somme sur la durée de vie du projet, mais celle-ci est souvent inférieure au coût d'un démantèlement dans les règles de l'art. Le Plan Pluriannuel de l'Énergie récemment dévoilé par le gouvernement prévoit de rendre obligatoire d'ici 2023 le recyclage des matériaux constitutifs des éoliennes lors de leur démantèlement, et de favoriser la réutilisation des sites éoliens en fin de vie pour y réimplanter des machines plus performantes.